

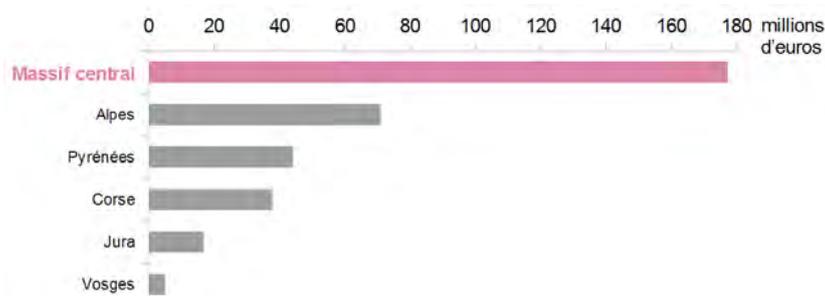
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 dans le Massif central

.....
Le Massif central, 1^{er} massif bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

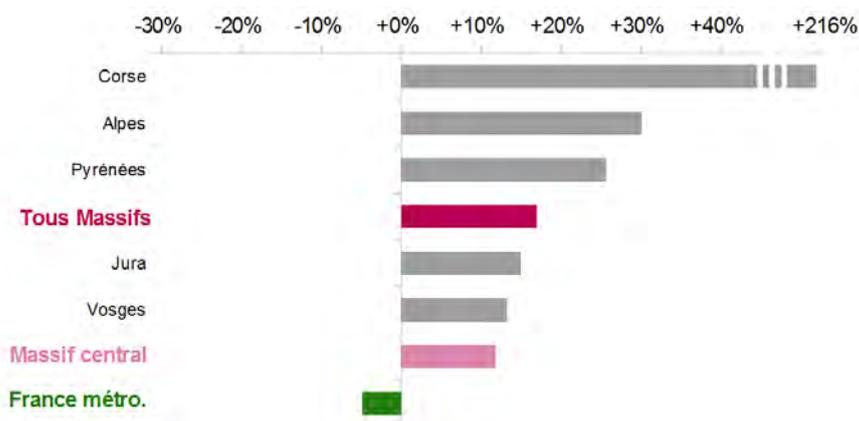


- Gain pour le Massif central : + 177 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour l'ensemble des Massifs : + 351 M€
- Perte pour la France métro. : - 410 M€

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

.....
Une augmentation des aides plus faible que la moyenne des Massifs en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



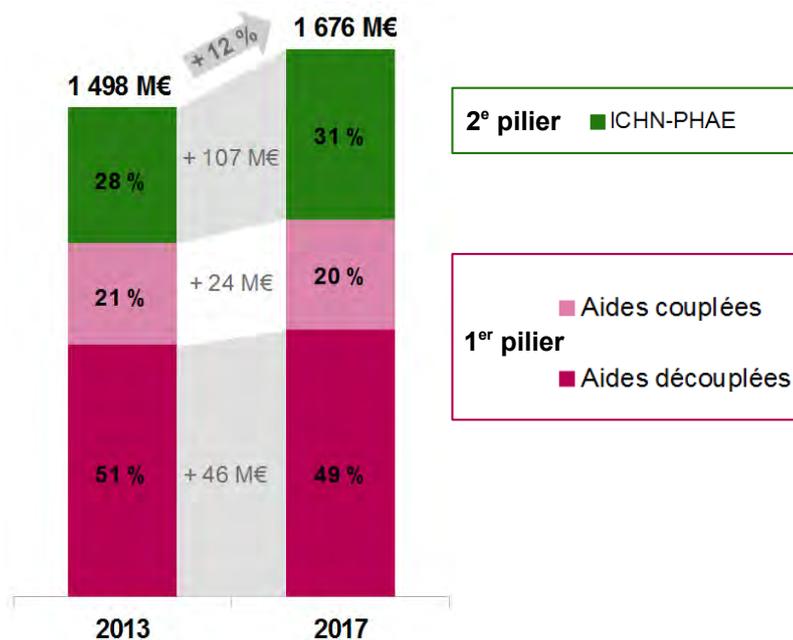
- Gain pour le Massif central : + 11,8 %
- Gain pour l'ensemble des Massifs : + 17,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

- Montant global des aides de 1 676 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 107 M€ et + 3 points dans le montant total des aides)
- Augmentation des aides découplées (+ 46 M€) mais diminution de leur part dans le total des aides (- 2 points)

Comparaison des aides par catégorie

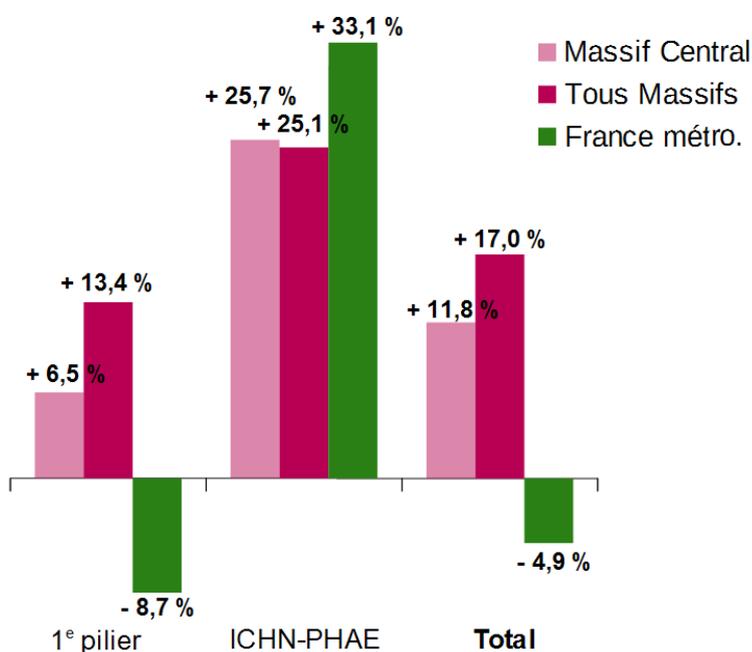


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Augmentation du 1^{er} et du 2^e pilier dans le Massif central

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 contrairement à l'évolution nationale
- Augmentation des aides du 1^{er} pilier deux fois plus faible que la moyenne des Massifs
- Augmentation des aides du 2^e pilier proche de la moyenne des Massifs

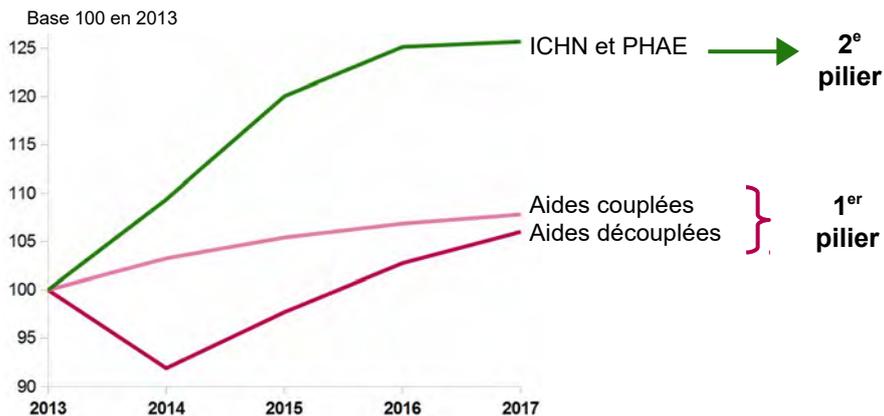
Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 25 % soit + 3 300 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

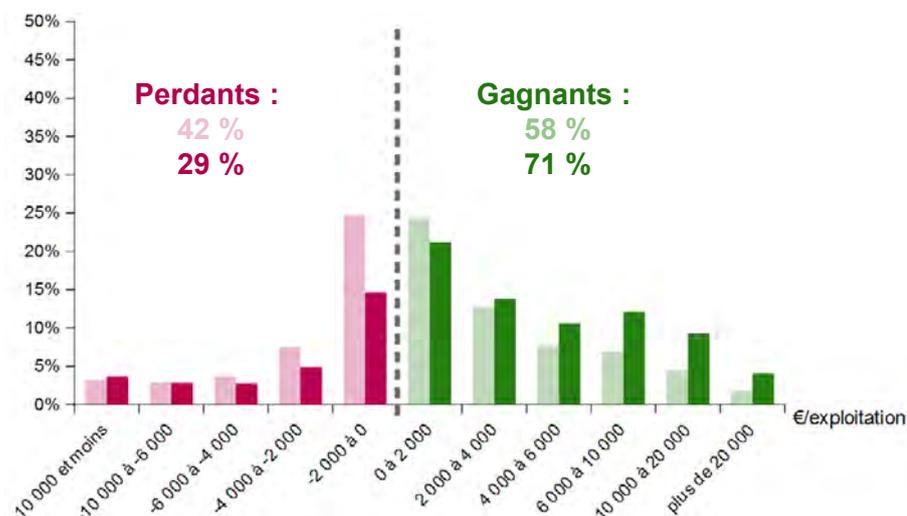
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	13 789	7 542	19 235	9 849	26 382
2015	(€)	13 707	8 394	19 542	12 175	28 432
2017	(€)	15 588	8 768	21 867	13 124	31 601
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+1 798	+1 227	+2 632	+3 275	+5 220
	(%)	+13,0	+14,0	+12,0	+25,0	+16,5

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 71 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 43 811 exploitations en 2017



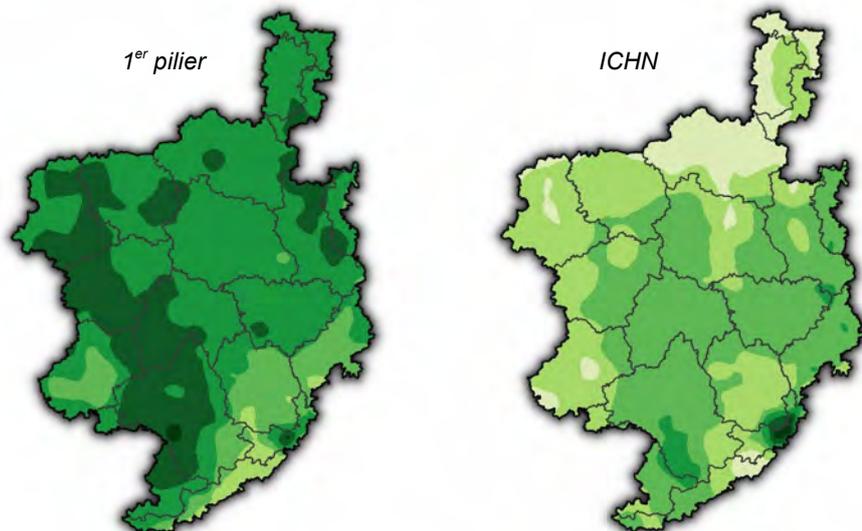
- 2015 : 58 % d'exploitations gagnantes
2017 : 71 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 36 % des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 51 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Mise à jour le 19/08/2019

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha et plus importantes à l'ouest du Massif (300 à 400 €/ha) qu'à l'est (moins de 225 €/ha)
- ICHN plus élevée au coeur du Massif avec 150 à 225 €/ha de SAU

Montants en €/ha de SAU *

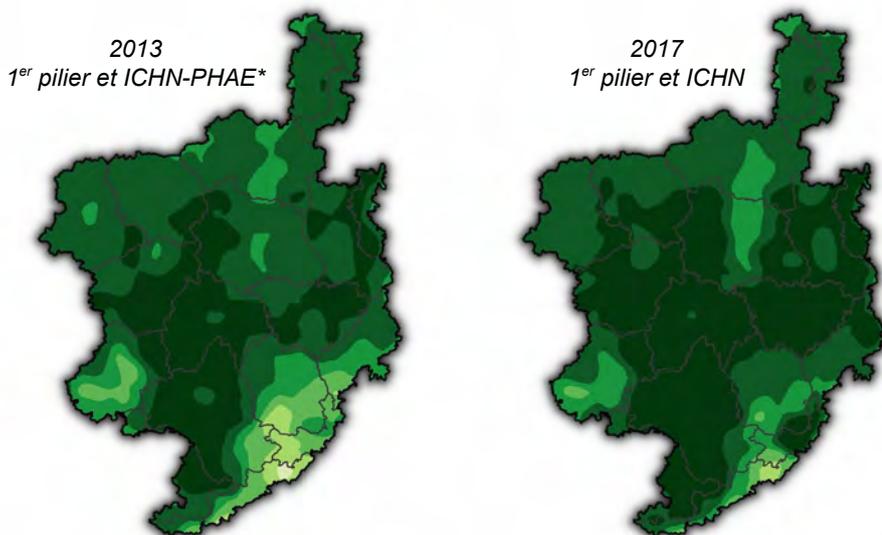
- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



- Agrandissement en 2017 de la zone centrale du Massif bénéficiant de 400 €/ha ou plus

Montants en €/ha de SAU **

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

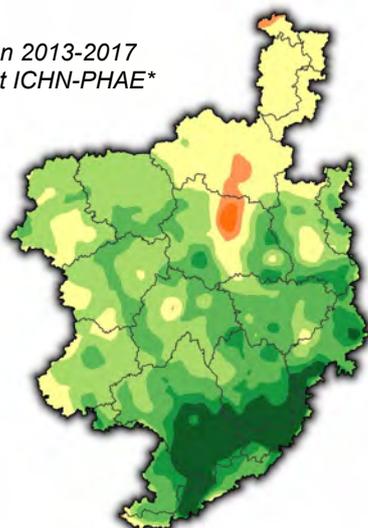
* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**

- 100 et plus
- 75 à 100
- 50 à 75
- 25 à 50
- - 25 à 25
- - 50 à - 25
- - 50 et moins

- Diminution des aides en plaine (partie nord principalement)
- Augmentation des aides plus prononcée au sud-ouest du Massif avec un gain de 100 €/ha ou plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

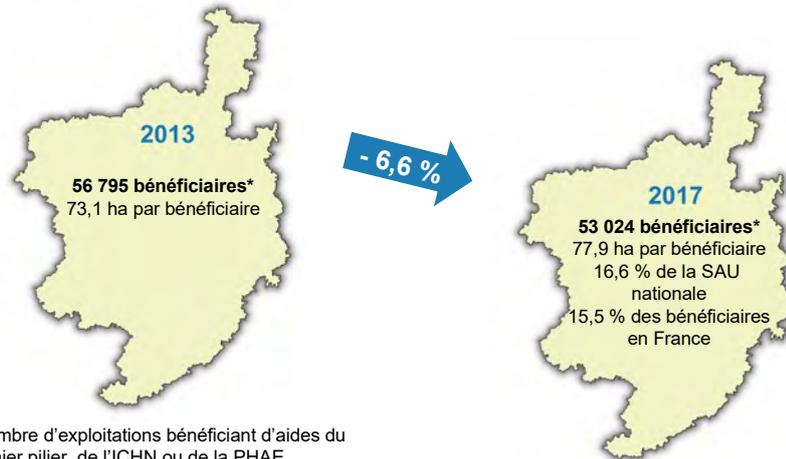
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



* Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides du premier pilier, de l'ICHN ou de la PHAE

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

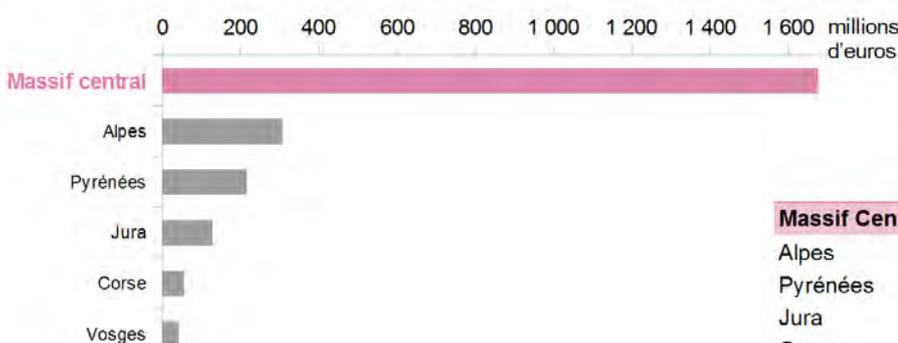
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	1082,5	1081,6	1153,1	+70,6
DPU	772,0	-	-	-
DPB	-	422,8	404,2	-
Verdissement	-	258,2	277,9	-
Paiement redistributif *	-	64,5	126,9	-
Paiement additionnel JA	-	8,7	9,2	-
Total aides découplées	772,0	754,3	818,3	+46,3
Aide aux bovins allaitants	237,3	238,8	236,1	-1,2
Aides aux bovins laitiers	24,0	26,2	25,3	+1,3
Aides ovins/caprins	48,3	52,5	50,5	+2,2
Aides aux protéines végétales	0,4	9,6	22,6	+22,2
Autres aides couplées végétales	0,5	0,2	0,2	-0,3
Total aides couplées	310,5	327,3	334,8	+24,3
2^e pilier	415,8	499,2	522,6	+106,7
ICHN	306,2	499,2	522,6	+216,4
PHAE	109,7	-	-	-109,7
Agriculture biologique	14,8	19,7	ND	-
MAET/MAEC	18,1	15,1	ND	-
dont MAEC SHP	-	4,2	5,5	-
dont MAEC LOC	-	6,0	ND	-
Assurance récolte	2,5	3,3	3,6	+1,1
TOTAL GÉNÉRAL**	1498,3	1 580,8	1 675,6	+177,3

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par Massif en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant national en %
Massif Central	1 676	21,1%
Alpes	306	3,9%
Pyrénées	215	2,7%
Jura	128	1,6%
Corse	55	0,7%
Vosges	41	0,5%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains massifs, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif des Alpes, du bassin Rhône-Méditerranée, de la région Auvergne-Rhône-Alpes et chacun de ses 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

N° 6 – mars 2019

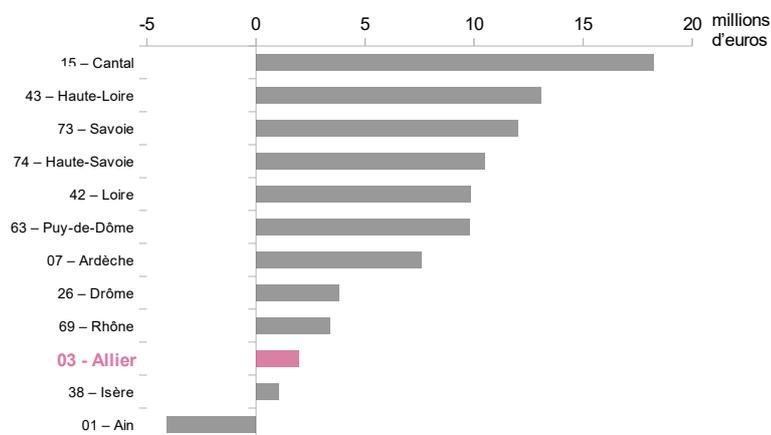
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de l'Allier

L'Allier, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 2 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

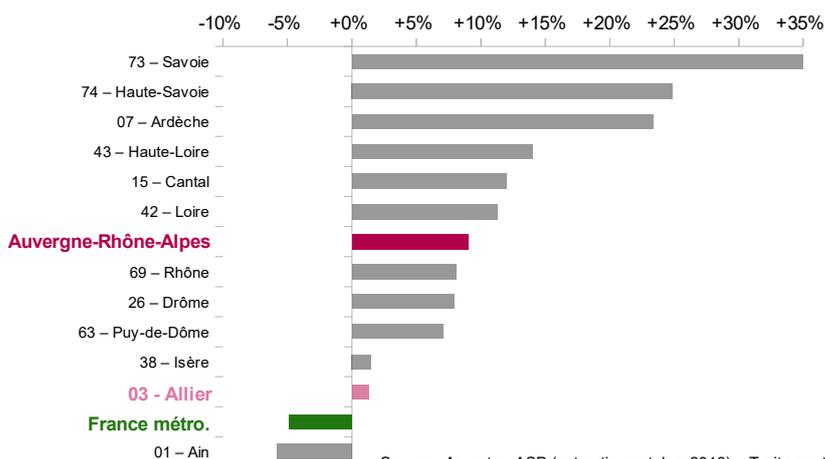


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

L'Allier, 11^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 1,3 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

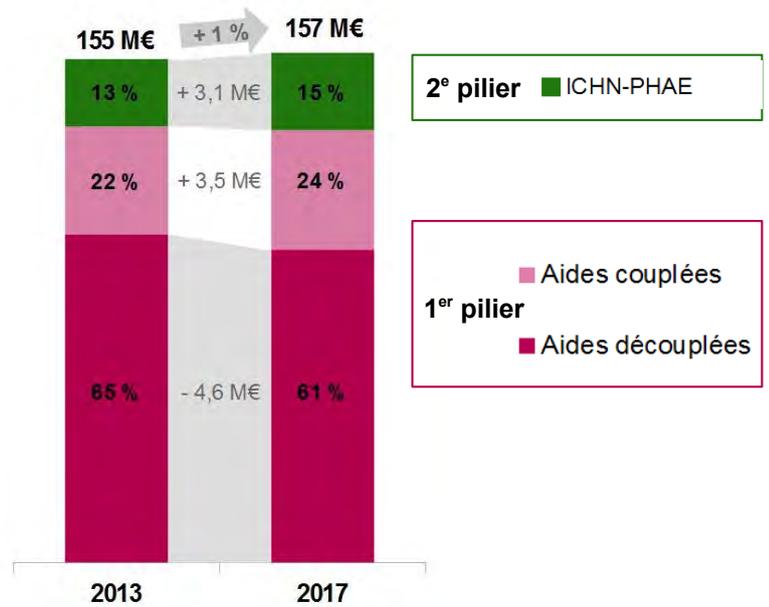


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



- Montant global des aides de 157 M€ en 2017
- Augmentation plus marquée pour les aides couplées (+ 3,5 M€ et + 2 points dans le montant total des aides)
- Diminution des aides découplées (- 4,6 M€ et - 4 points)
- Faible poids du 2^e pilier (15 % des aides en 2017 contre 30 % dans la région)

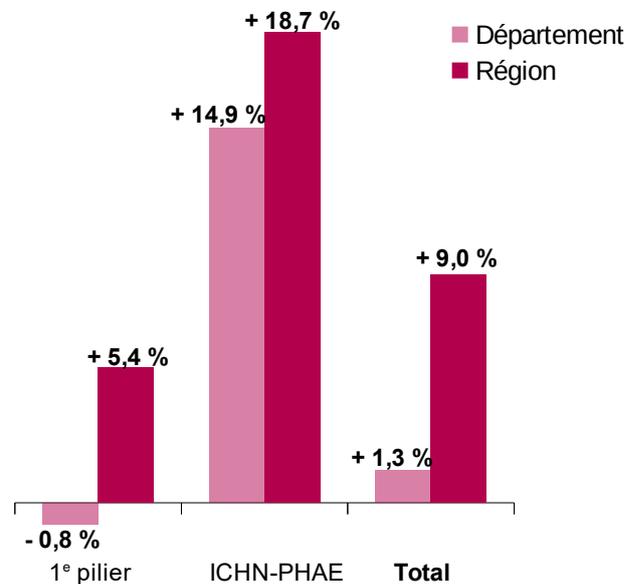
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Un faible bénéfice de la réforme pour l'Allier

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

- Augmentation du montant total des aides bien inférieure à l'évolution régionale entre 2013 et 2017
- Transfert du premier pilier vers le deuxième bien visible pour le département

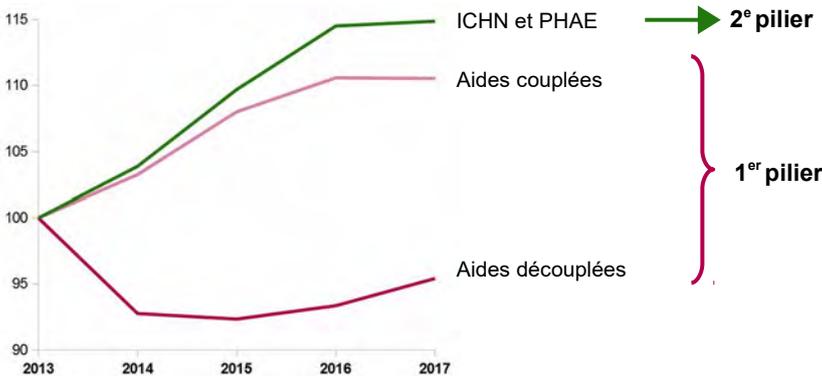


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier et des aides couplées jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation à partir de 2016 :
 - Effet de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 23,5 % soit + 2 400 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire plus faible dans l'Allier qu'au niveau régional (+ 3 100 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

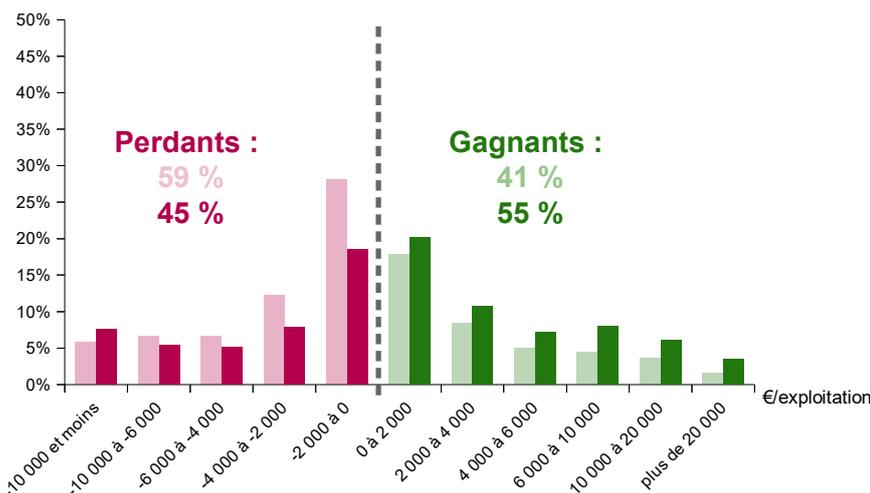
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	22 526	10 696	29 802	7 787	34 376
2015	(€)	21 339	11 913	29 307	9 360	34 439
2017	(€)	23 159	12 485	31 791	10 177	37 445
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+632	+1 789	+1 989	+2 391	+3 069
	(%)	+2,8	+14,3	+6,3	+23,5	+8,2

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 55 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 374 exploitations



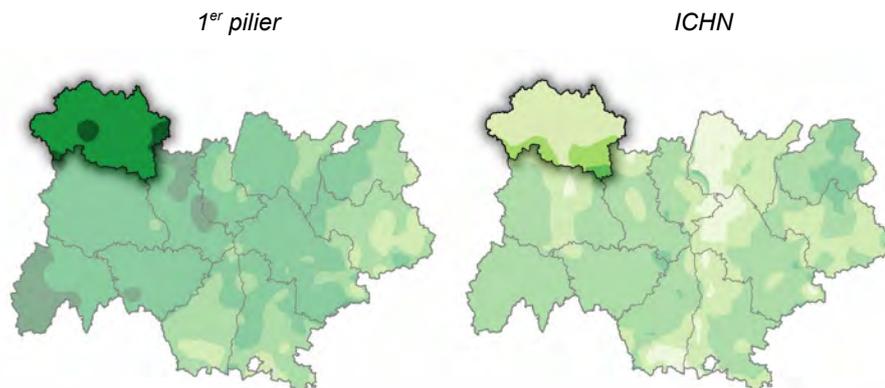
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 14 points)
- Augmentation de 2 000 € ou plus pour près de deux tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 41 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- Seules les exploitations au sud du département sont incluses dans le zonage ICHN (75 à 150 €/ha de SAU en moyenne)

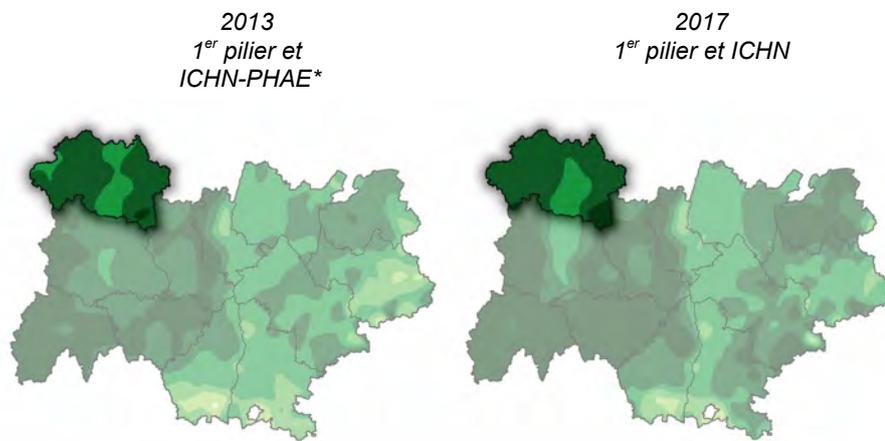
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (225 à 300 €/ha de SAU) et en montagne d'autre part (300 à 400 €/ha de SAU)

Montants en €/ha de SAU**

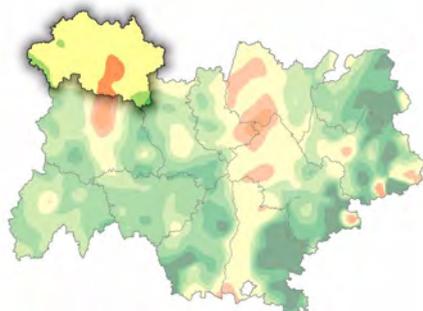


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

**Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

**SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides globalement stables dans le département
- Diminution des aides en zone de plaine (- 25 à - 50 €/ha de SAU)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

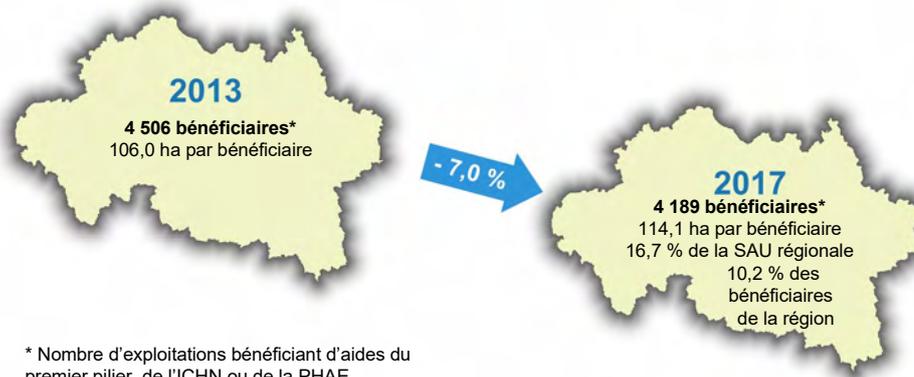
**Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

**SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



* Nombre d'exploitations bénéficiant d'aides du premier pilier, de l'ICHN ou de la PHAE

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

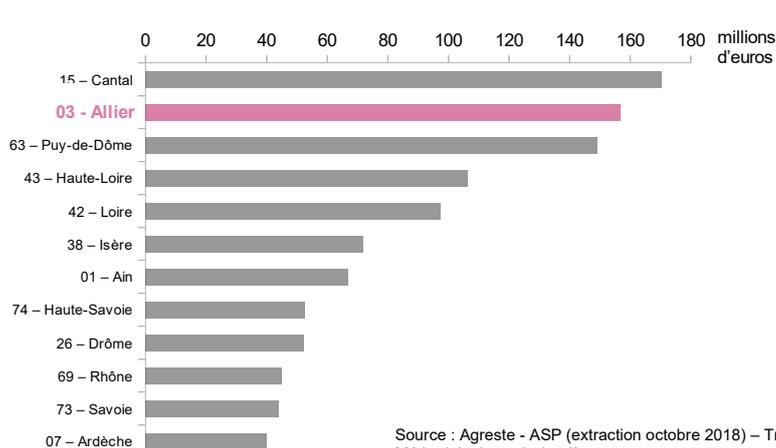
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	134,1	129,1	133,0	-1,1
DPU	100,9	-	-	-
DPB	-	54,1	50,2	-
Verdissement	-	32,9	34,5	-
Paielement redistributif *	-	5,6	10,9	-
Paielement additionnel JA	-	0,6	0,7	-
Total aides découplées	100,9	93,2	96,3	-4,6
Aide aux bovins allaitants	30,2	31,3	30,6	+0,4
Aides aux bovins laitiers	0,1	0,3	0,3	+0,2
Aides ovins/caprins	2,8	3,1	2,9	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,1	1,1	3,0	+2,8
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	33,2	35,9	36,7	+3,5
2^e pilier	20,8	22,8	23,8	+3,1
ICHN	9,4	22,8	23,8	+14,4
PHAE	11,3	-	-	-11,3
Agriculture biologique	1,5	1,9	ND	-
MAET/MAEC	1,5	0,7	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,3	0,9	-
dont MAEC LOC	-	0,4	ND	-
Assurance récolte	0,3	0,3	0,3	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	154,9	151,8	156,9	+2,0

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

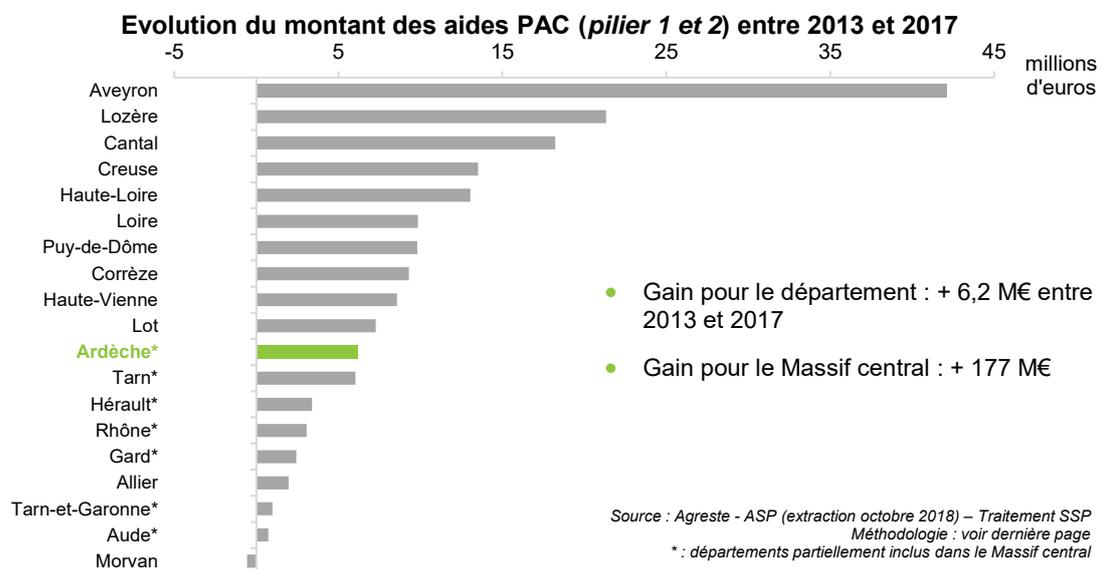
©AGRESTE 2019

Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central ARDÈCHE*

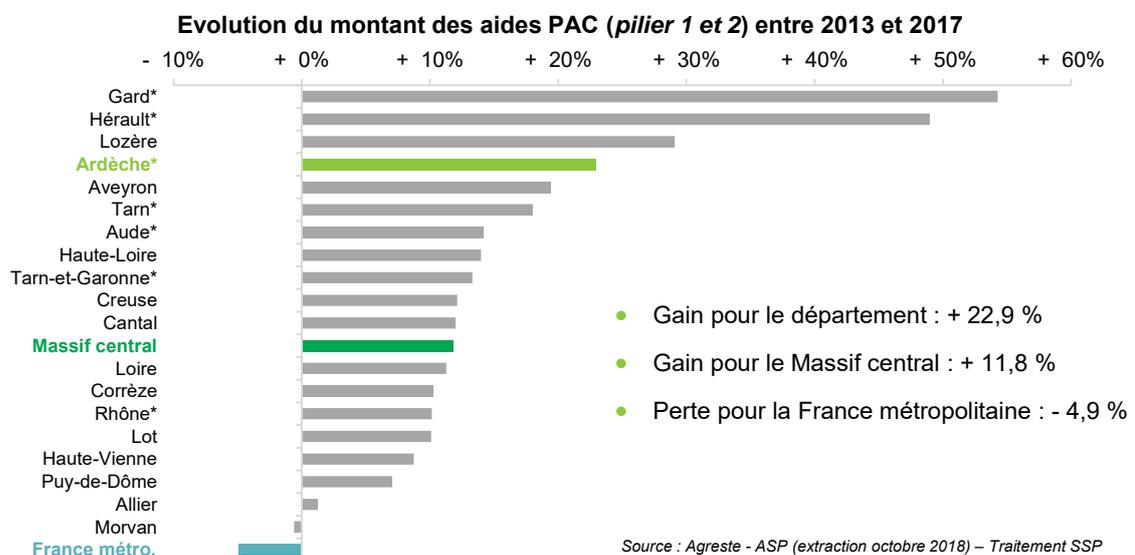
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

* département partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (cf. p. 4)

L'Ardèche*, 11^e département bénéficiaire de la réforme en valeur absolue



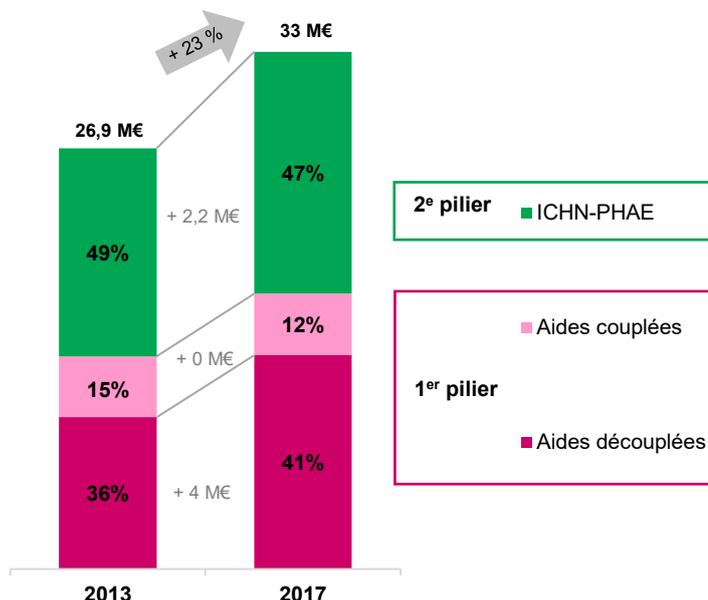
L'Ardèche*, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment des aides découplées

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 33 M€ en 2017
- Stabilité des aides couplées et augmentation des aides découplées (+ 4,0 M€)
- Augmentation du poids du 1^{er} pilier (53 % en 2017 contre 50 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 2,2 M€) mais diminution de leur poids dans le montant total des aides (- 2 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 1^{er} pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Augmentation du 1^{er} pilier bien supérieure au Massif central (+ 29,5 % contre + 6,5 %)
- Augmentation du 2^e pilier plus faible que dans le Massif central

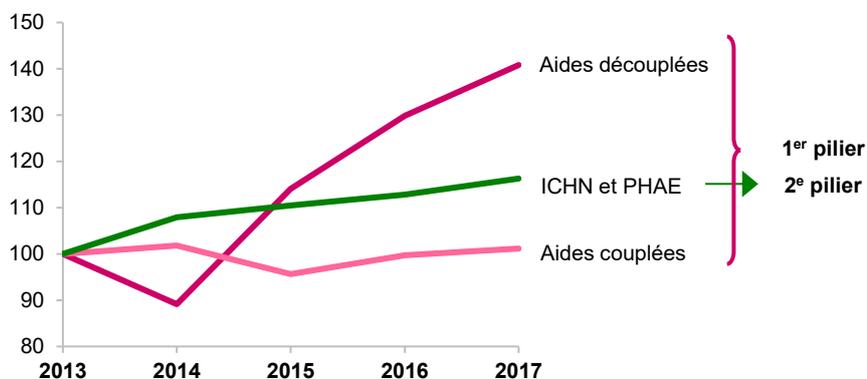


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation régulière des aides du 2^e pilier
- Stabilité globale des aides couplées entre 2013 et 2017
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour les aides découplées du 1^{er} pilier (+ 47 % soit + 3 028 € par bénéficiaire)
- Augmentation du montant total des aides (+ 5 469 €) comparable au Massif central (+ 5 220 €)
- Augmentation plus faible des aides du 2^e pilier en Ardèche* (+ 2 278 € par bénéficiaire de l'ICHN) que dans le Massif central (+ 3 275 €)

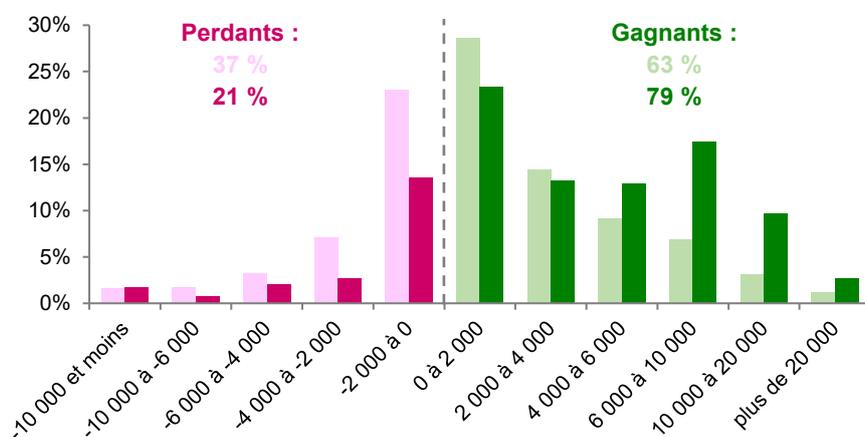
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	6 386	3 637	8 819	9 029	16 202
2015 (€)	7 124	4 080	9 513	10 463	18 242
2017 (€)	9 414	4 315	12 059	11 307	21 672
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 3 028	+ 678	+ 3 240	+ 2 278	+ 5 469
(%)	+ 47,4	+ 18,6	+ 36,7	+ 25,2	+ 33,8

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 63 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit +16 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 30 % des exploitations
- Perte supérieure à 4 000 € pour 4,5 % des exploitations

Perdants / Gagnants

■ Evolution 2013-2015
■ Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

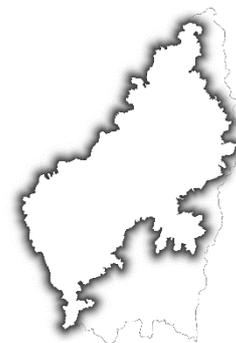
Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	13,6	14,8	17,6	+4,0
DPU	9,7	-	-	-
DPB	-	5,8	6,3	-
Verdissement	-	3,6	4,3	-
Paielement redistributif *	-	1,4	2,8	-
Paielement additionnel JA	-	0,2	0,2	-
Total aides découplées	9,7	11,1	13,7	4,0
Aide aux bovins allaitants	1,9	1,8	1,9	0,0
Aides aux bovins laitiers	0,7	0,6	0,6	-0,1
Aides ovins/caprins	1,3	1,3	1,2	-0,1
Aides aux protéines végétales	s	0,1	0,2	-
Autres aides couplées végétales	s	0,0	0,0	-
Total aides couplées	3,9	3,7	3,9	0,0
2^e pilier	13,3	14,7	15,4	2,2
ICHN	11,1	14,7	15,4	4,4
PHAE	2,2	-	0,0	-2,2
Agriculture biologique	1,1	1,4	0,0	-1,1
MAET/MAEC	0,7	0,5	0,0	-0,7
dont MAEC SHP	-	s	0,0	-
dont MAEC LOC	-	s	0,0	-
Assurance récolte	0,2	0,3	0,2	0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	26,9	29,4	33,0	6,2

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes du département incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 73 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 69 %



2013

1 658 bénéficiaires



2017

1 524 bénéficiaires

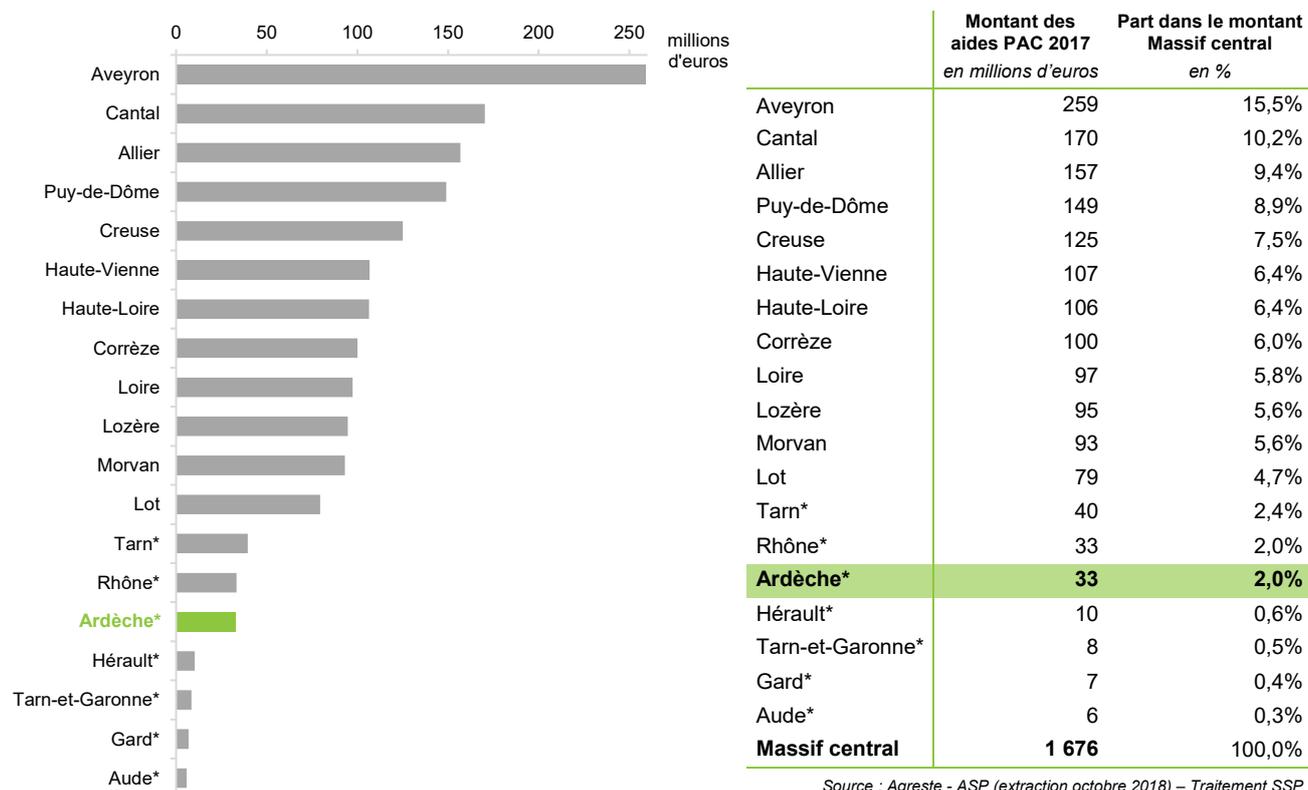
- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

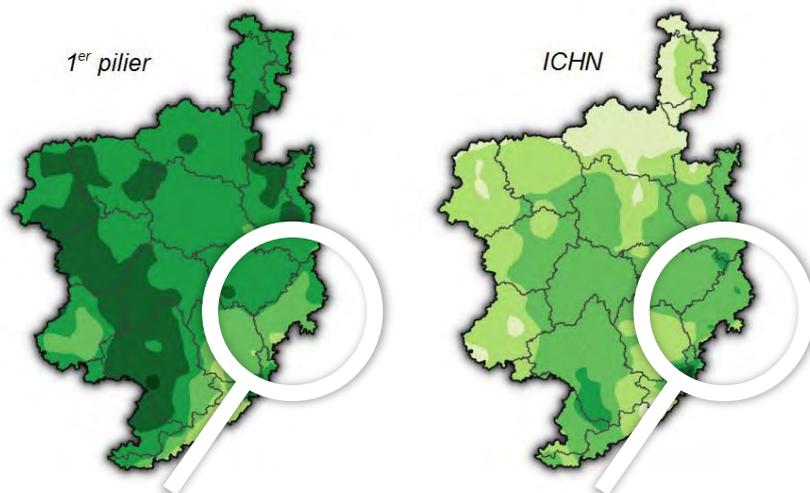
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

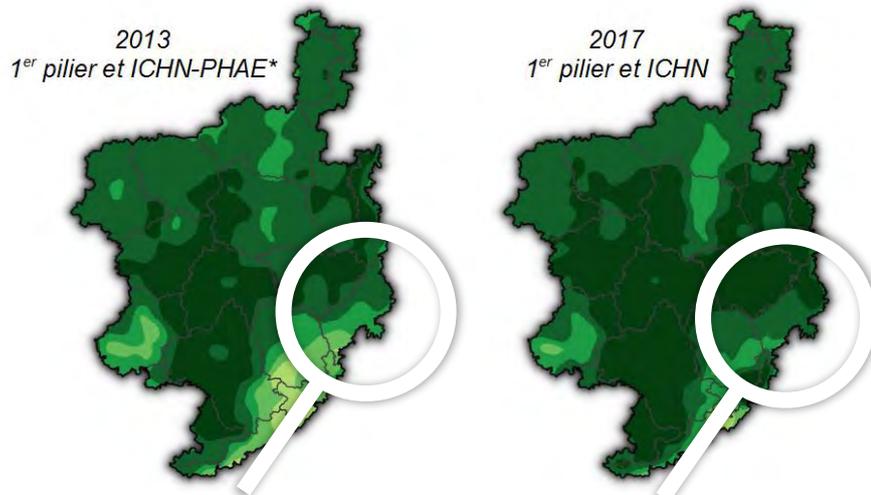
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 150 et 225 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

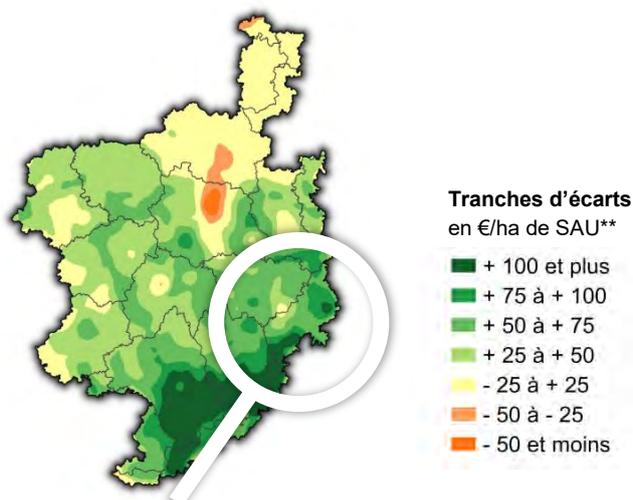
- Relèvement général du niveau d'aides sur le département
- Montant des aides compris entre 300 et 400 €/ha de SAU en 2017
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus sur le nord-est du département

Montant en €/ha de SAU*



* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département
- Le sud et le nord-est du département ont connu les plus fortes augmentations, jusqu'à + 100 €/ha de SAU et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



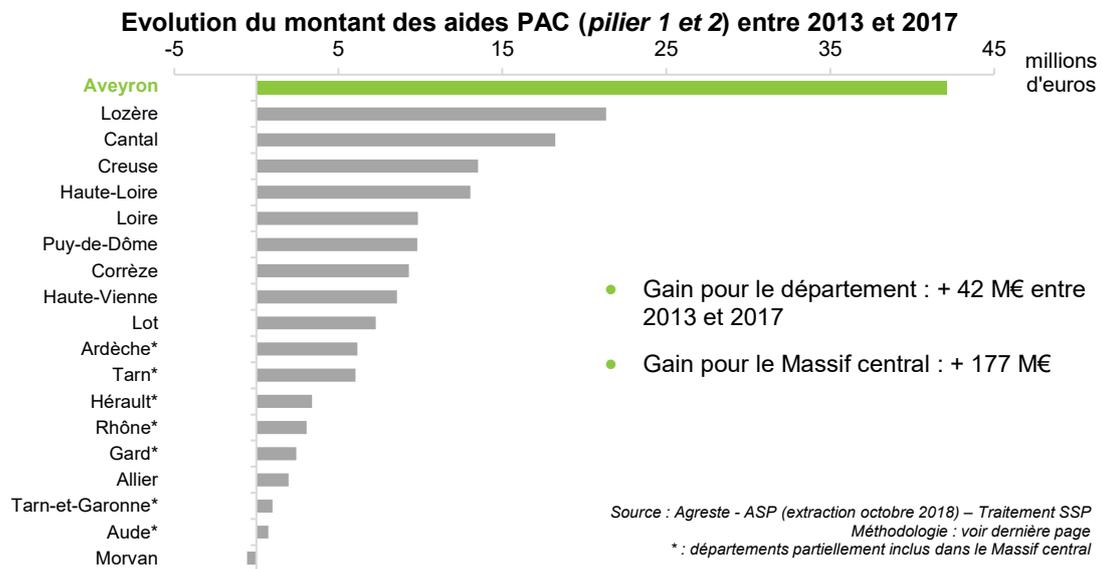
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



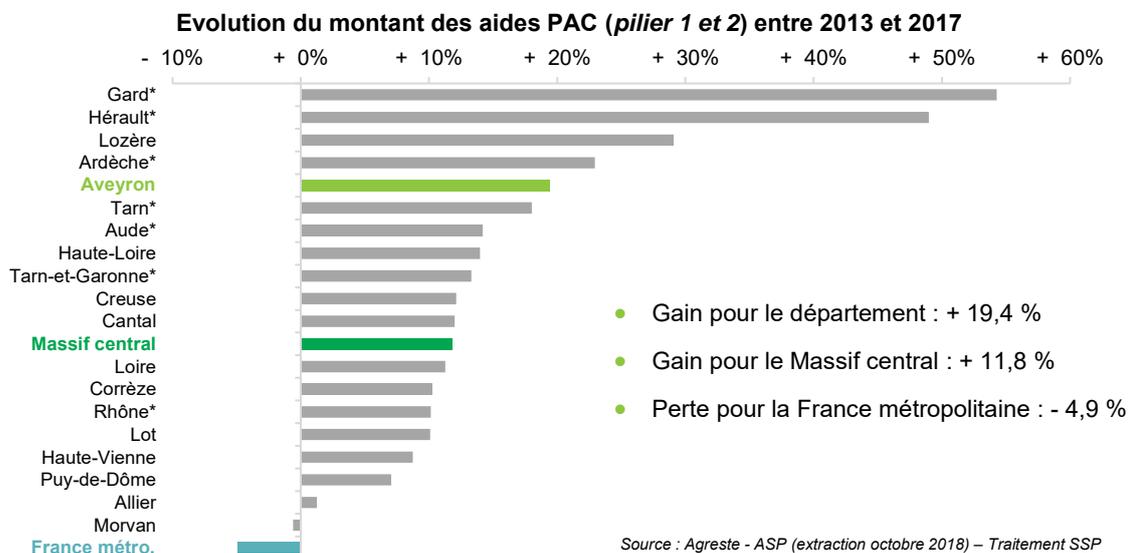
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central AVEYRON

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

L'Aveyron, 1^{er} département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

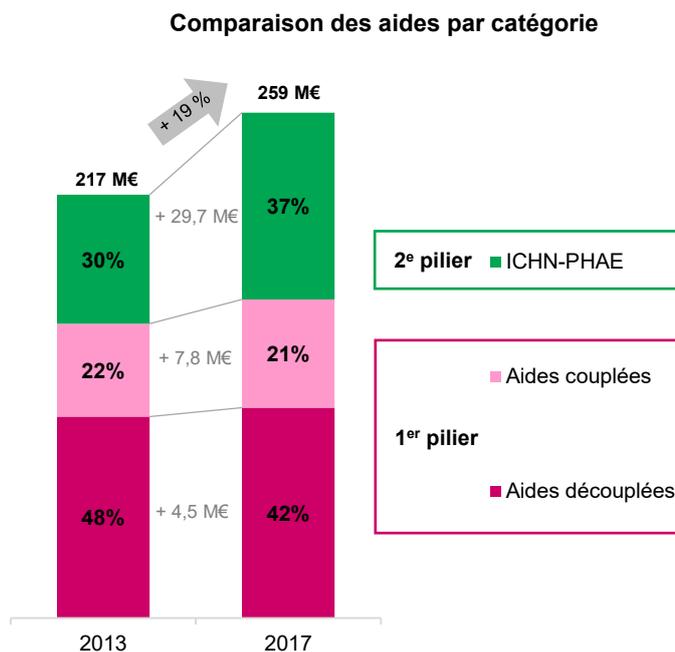


L'Aveyron, 5^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

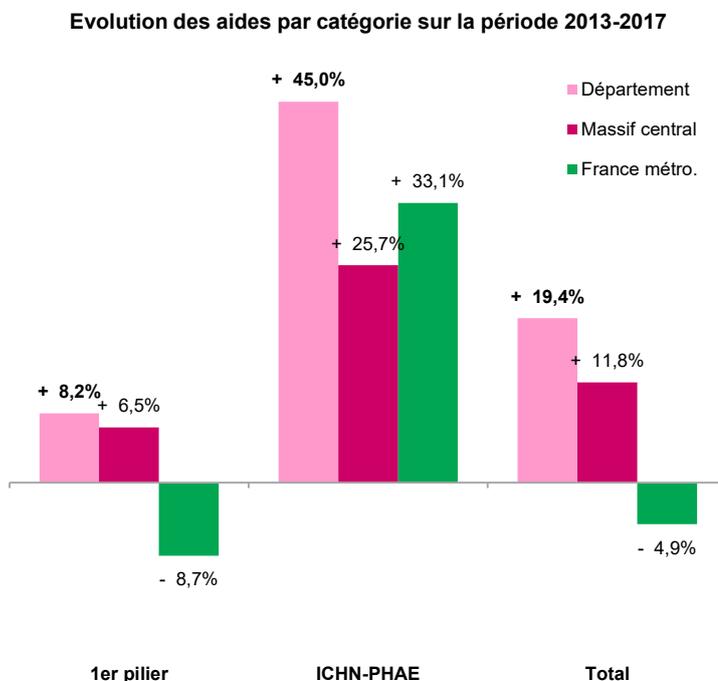
- Montant global des aides de 259 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 7,8 M€) et découplées (+ 4,5 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (63 % en 2017 contre 70 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation marquée des aides du 2^e pilier (+ 29,7 M€ et + 7 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

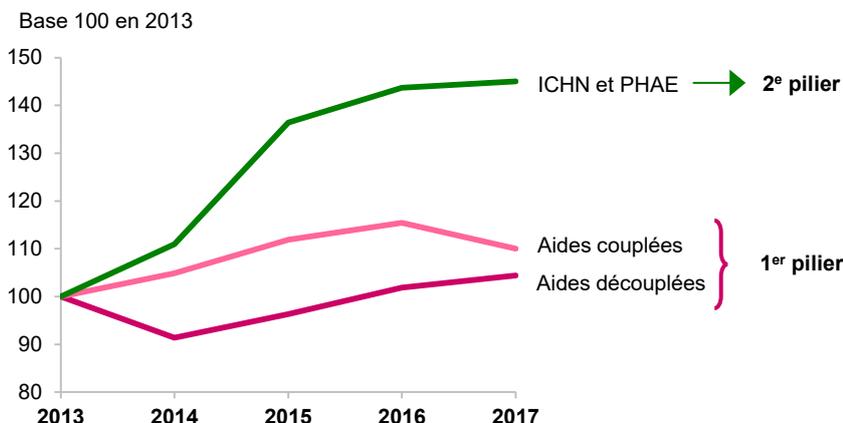
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à celle du Massif central
- Augmentation du 1^{er} pilier comparable à celle du Massif
- Augmentation du 2^e pilier plus forte que sur le Massif central



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation globale du montant des aides pour toutes les catégories

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées jusqu'en 2016 puis diminution
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 49 % soit + 4 950 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation du montant total plus forte que sur le Massif central (+ 7 368 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible des aides découplées en Aveyron (+ 1 442 €) que sur le Massif central (+ 1 798 €)

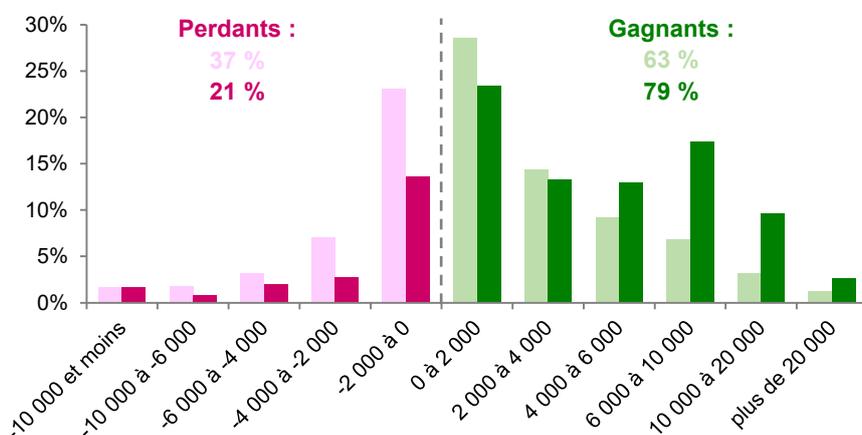
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	13 166	7 490	19 134	10 107	27 361
2015 (€)	12 969	8 961	19 795	13 847	31 376
2017 (€)	14 608	9 517	21 982	15 058	34 729
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 1 442	+ 2 027	+ 2 849	+ 4 950	+ 7 368
(%)	+ 11,0	+ 27,1	+ 14,9	+ 49,0	+ 26,9

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 63 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit + 16 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 30 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 7 % des exploitations

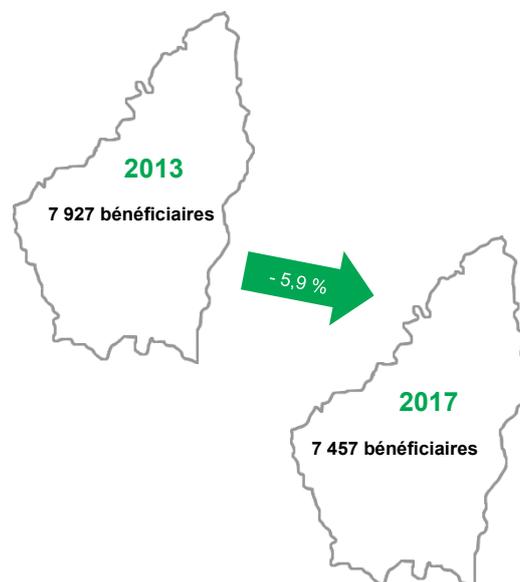
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	150,8	152,7	163,2	+12,3
DPU	103,2	-	-	-
DPB	-	55,3	52,3	-
Verdissement	-	33,7	35,8	-
Paiement redistributif *	-	9,1	18,3	-
Paiement additionnel JA	-	1,3	1,4	-
Total aides découplées	103,2	99,5	107,8	+4,5
Aide aux bovins allaitants	28,0	28,1	27,8	-0,2
Aides aux bovins laitiers	2,9	3,1	s	-
Aides ovins/caprins	16,6	18,8	18,0	+1,4
Aides aux protéines végétales	0,0	3,2	6,6	+6,5
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	s	-
Total aides couplées	47,6	53,3	55,4	+7,8
2^e pilier	66,1	90,1	95,8	+29,7
ICHN	56,5	90,1	95,8	+39,3
PHAE	9,6	-	0,0	-9,6
Agriculture biologique	2,7	3,3	0,0	-2,7
MAET/MAEC	1,1	0,2	0,0	-1,1
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,1	0,0	-
Assurance récolte	0,3	0,6	0,5	+0,2
TOTAL GÉNÉRAL**	216,9	242,8	259,0	+42,1



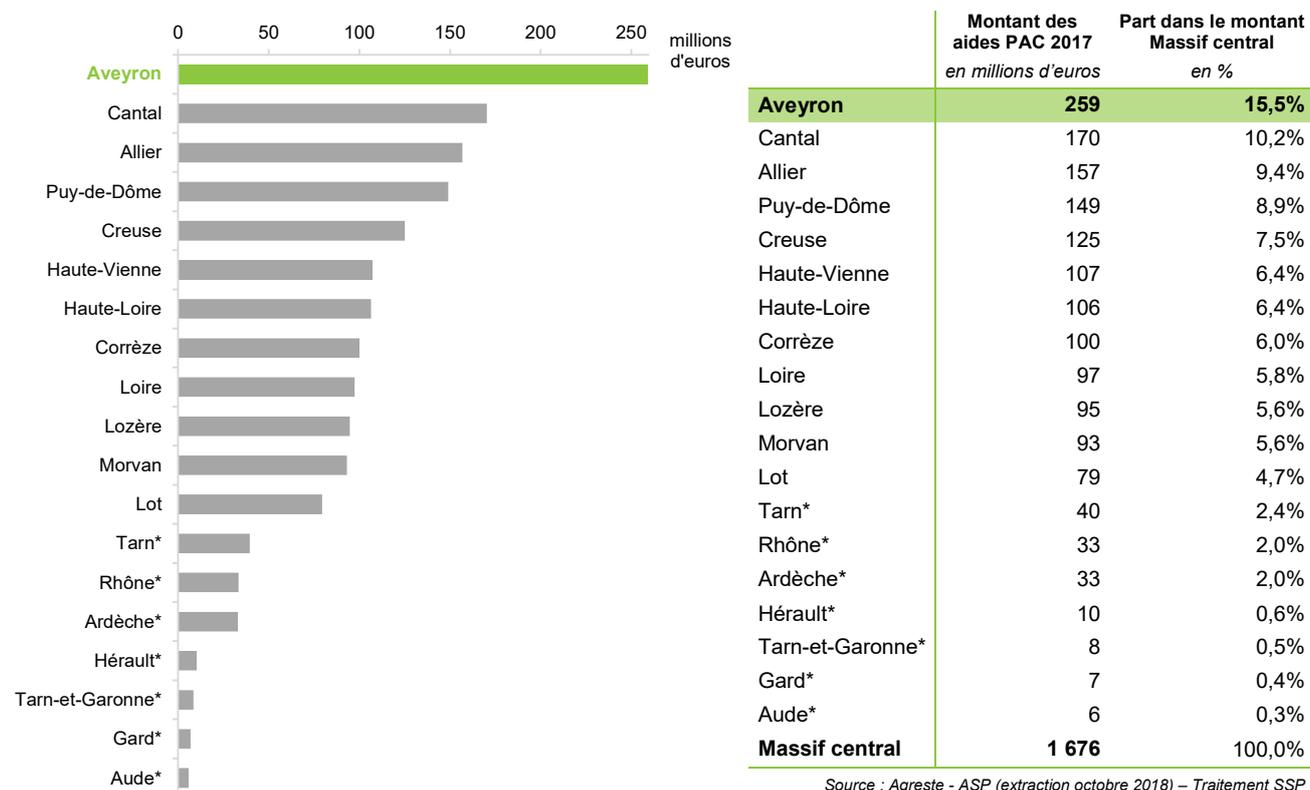
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

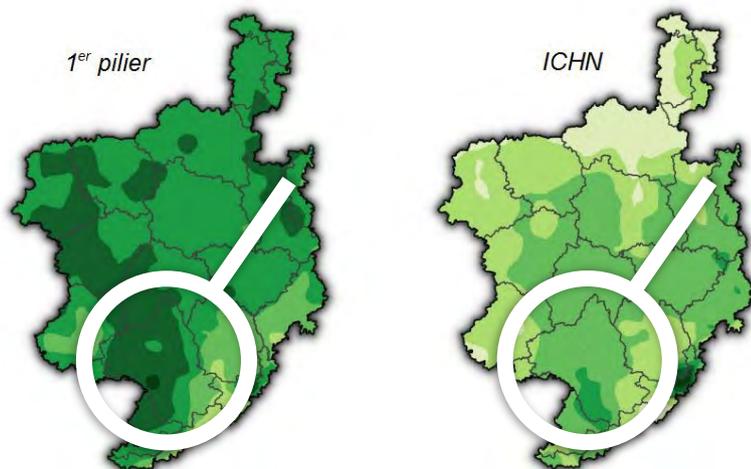
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

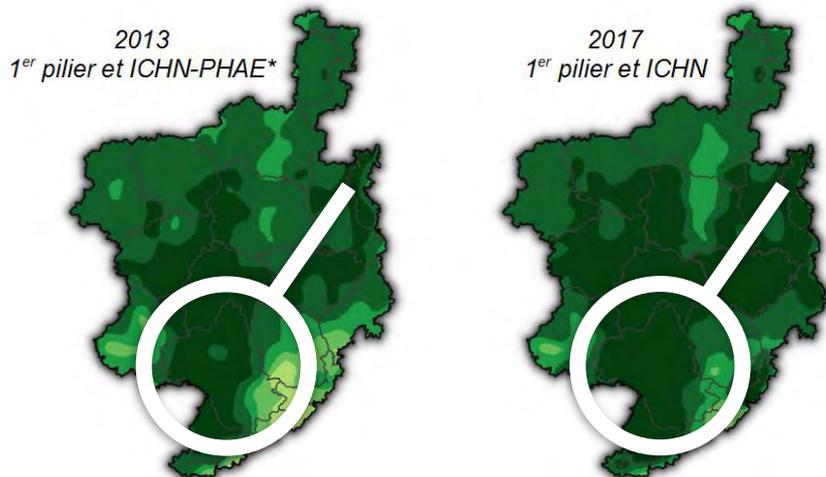
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 300 et 400 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre
 - 150 et 225 €/ha dans la majeure partie du département
 - 225 et 300 €/ha dans le sud du département (zone ovin lait)
 - 75 à 150 €/ha dans l'est du département (région de Millau)

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

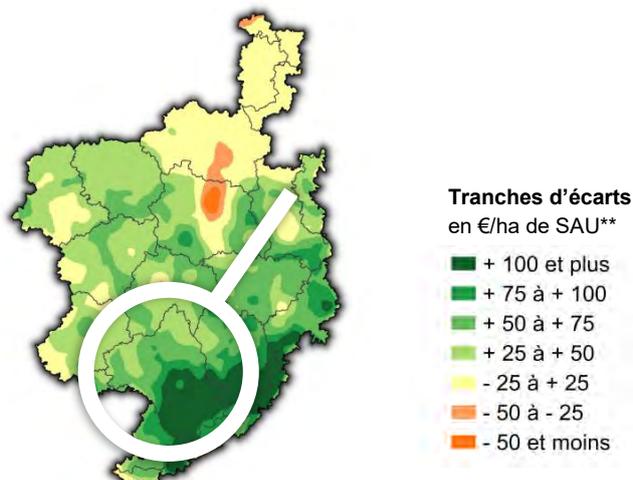
- Relèvement général du niveau d'aides sur le département
- Forte extension de la zone à 400 €/ha et plus

Montant en €/ha de SAU*

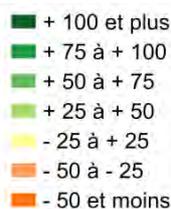


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département
- La moitié sud - sud-est a connu la plus forte augmentation, à +100 €/ha et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



N° 6 – mars 2019

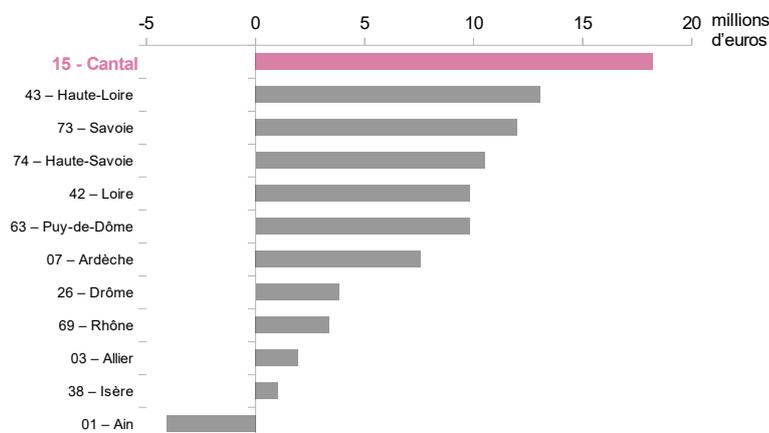
Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 du Cantal

Le Cantal, 1^{er} département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

- Gain pour le département : + 18,2 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Le Cantal, 5^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

- Gain pour le département : + 12,0 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

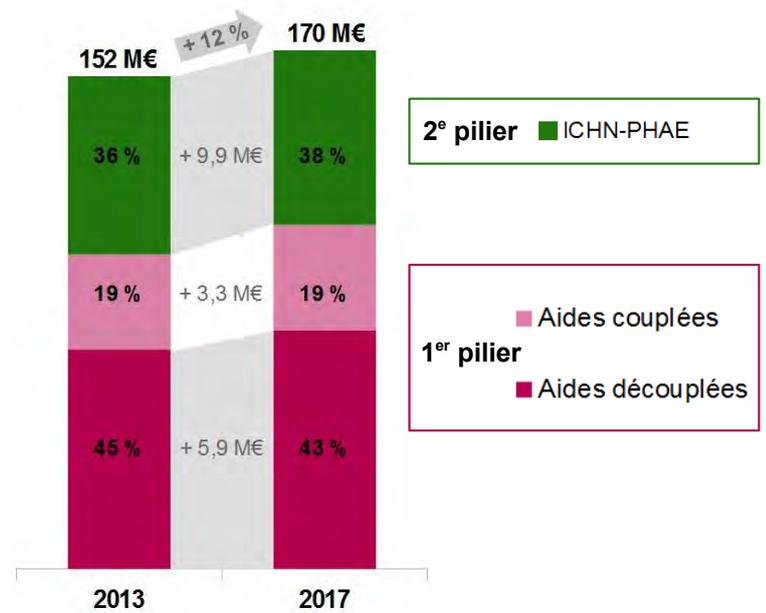
Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

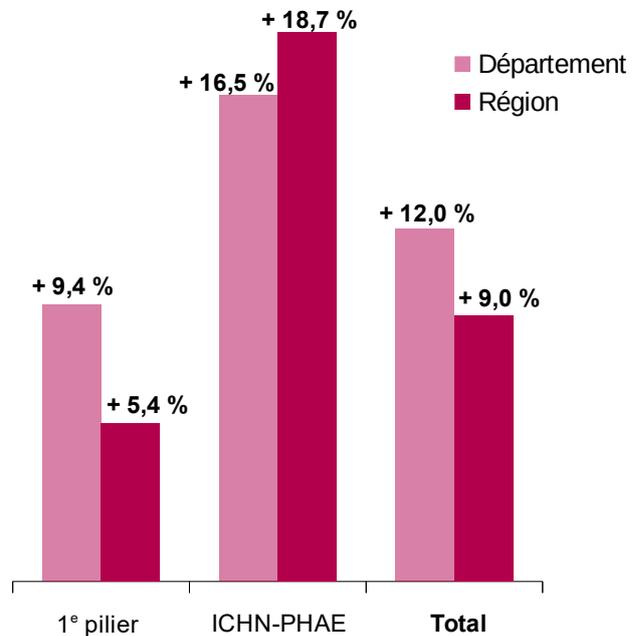


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

- Montant global des aides de 170 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 9,9 M€ et + 2 points dans le montant total des aides)
- Augmentation des aides découplées et couplées (+ 5,9 M€ et + 3,3 M€)

Hausse du 1^{er} pilier plus élevée dans le Cantal qu'en région

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017



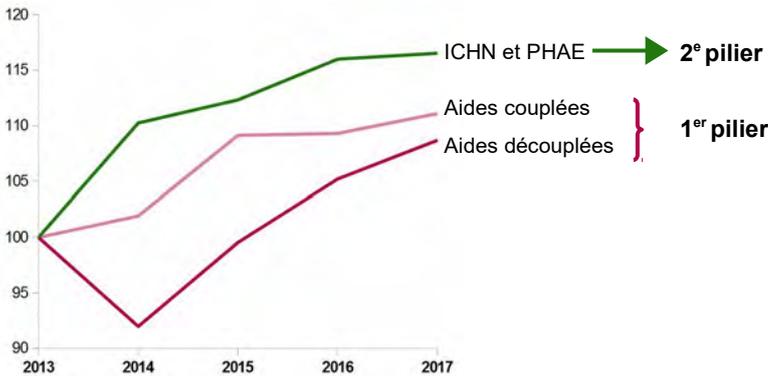
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation du montant total des aides plus forte dans le Cantal entre 2013 et 2017
- Augmentation des aides du 1^{er} pilier plus importante qu'au niveau régional
- Augmentation importante des aides du 2^e pilier, en léger retrait par rapport à l'évolution régionale

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées plus marquée en début de période
- Forte diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire

- Gain par bénéficiaire* équivalent entre le 1^{er} et 2^e pilier (+ 2 600 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 17 % contre + 12 % pour le 1^{er} pilier)
- Gain par bénéficiaire plus élevé dans le Cantal par rapport au niveau régional (+ 5 200 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

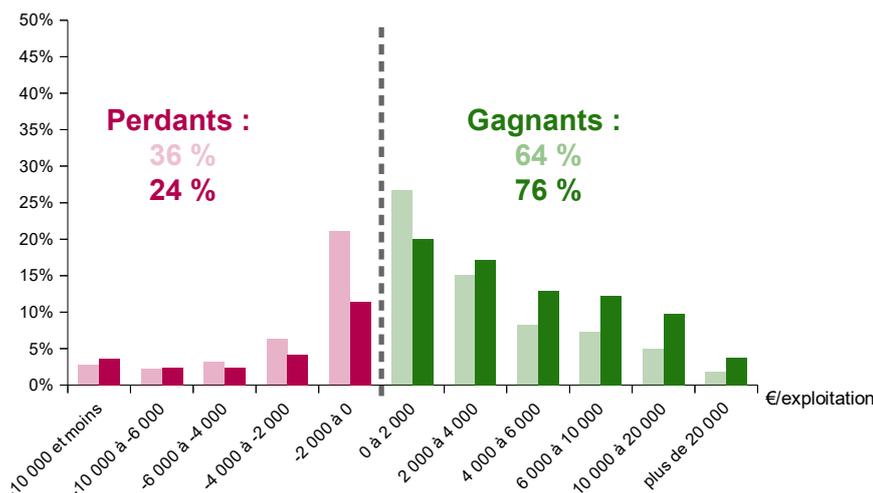
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	14 164	6 984	20 220	12 398	31 458
2015	(€)	14 197	7 963	20 870	14 079	33 836
2017	(€)	15 884	8 314	22 863	14 953	36 626
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+1 720	+1 330	+2 643	+2 555	+5 167
	(%)	+12,1	+16,0	+11,6	+17,1	+14,1

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour plus de trois quarts des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 728 exploitations



- 2015 : 64 % d'exploitations gagnantes
2017 : 76 % d'exploitations gagnantes (soit + 12 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour plus du tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour près de la moitié des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

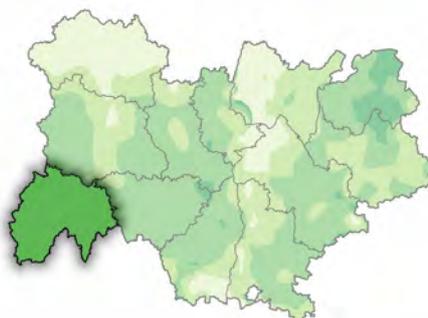
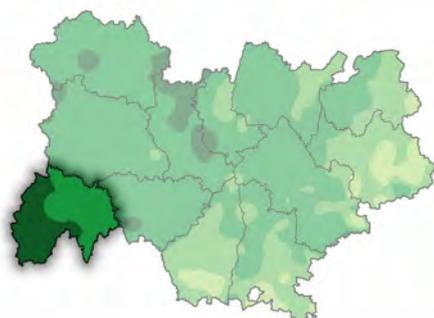
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare

1^{er} pilier

ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier plus importantes à l'ouest du département (300 à 400 €/ha de SAU)
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU sur tout le département

Montants en €/ha de SAU *

- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

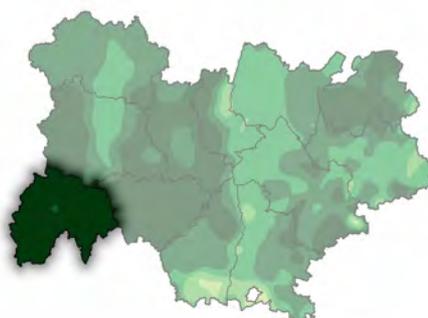
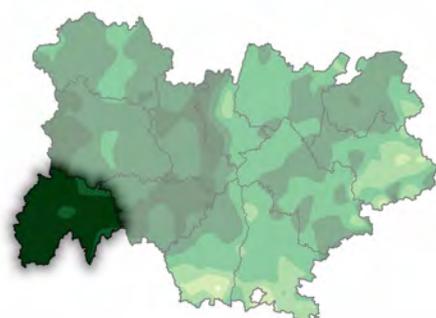
* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare

2013
1^{er} pilier et
ICHN-PHAE*

2017
1^{er} pilier et ICHN



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 avec un montant de 400 €/ha et plus sur tout le département

Montants en €/ha de SAU **

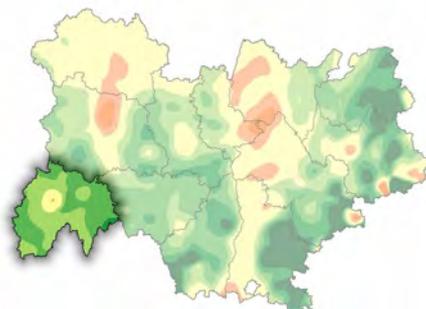
- 400 et plus
- 300 à 400
- 225 à 300
- 150 à 225
- 75 à 150
- 75 et moins

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017
1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU**

- 100 et plus
- 75 à 100
- 50 à 75
- 25 à 50
- - 25 à 25
- - 50 à - 25
- - 50 et moins

Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides sur la quasi-totalité du département (25 à 75 €/ha)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

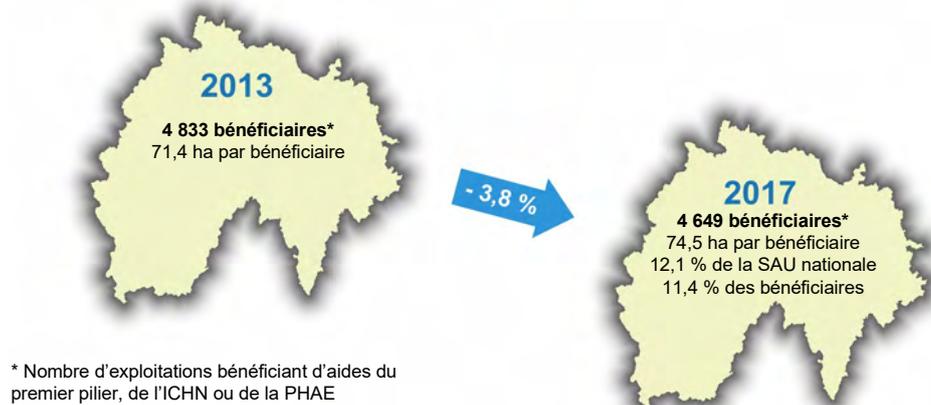
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

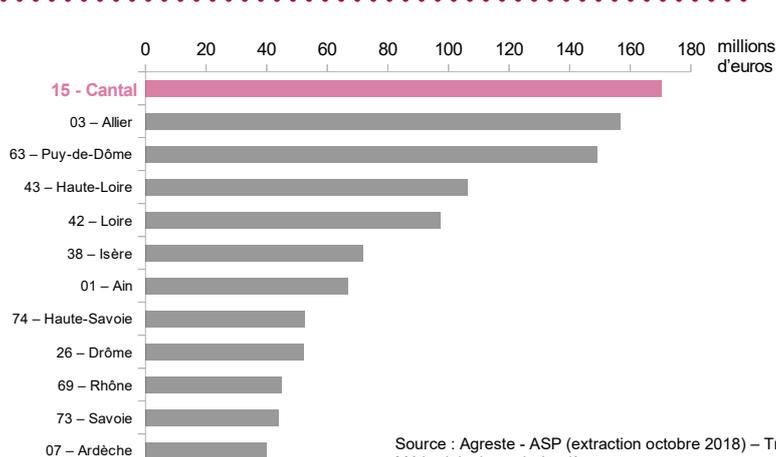
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	97,0	99,4	106,2	+9,1
DPU	67,7	-	-	-
DPB	-	37,2	35,4	-
Verdissement	-	22,8	24,4	-
Paiement redistributif *	-	6,5	12,8	-
Paiement additionnel JA	-	1,0	1,0	-
Total aides découplées	67,7	67,4	73,6	+5,9
Aide aux bovins allaitants	24,2	26,5	26,7	+2,5
Aides aux bovins laitiers	4,5	4,6	4,4	-0,1
Aides ovins/caprins	0,6	0,6	0,6	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,3	0,9	+0,9
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	29,3	32,0	32,6	+3,3
2^e pilier	55,0	61,8	64,1	+9,1
ICHN	39,6	61,8	64,1	+24,5
PHAE	15,4	-	-	-15,4
Agriculture biologique	0,5	1,0	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,2	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,0	0,1	0,1	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	152,0	161,2	170,3	+18,2

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

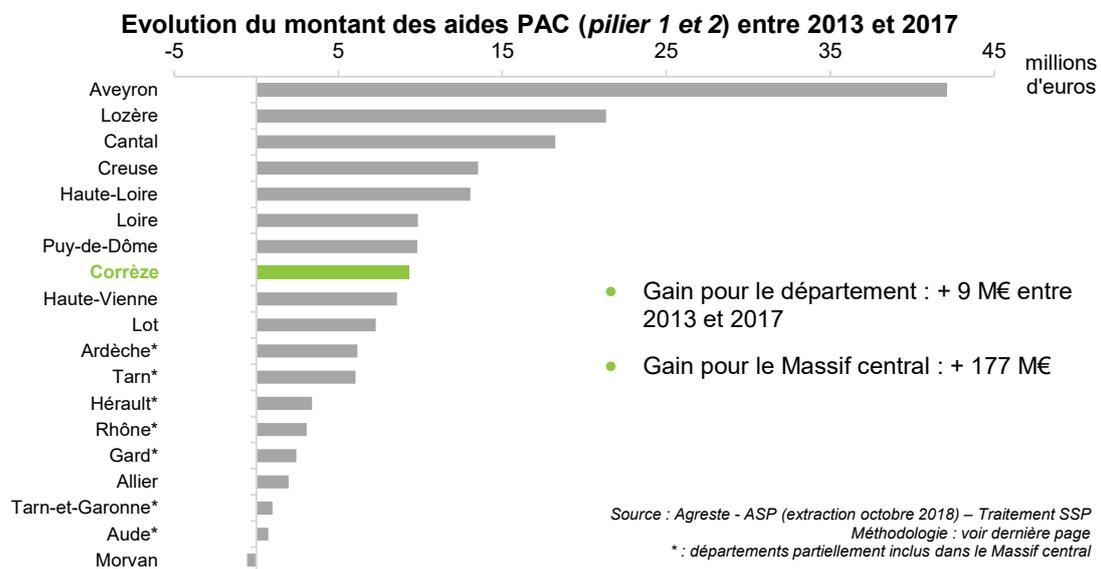
Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

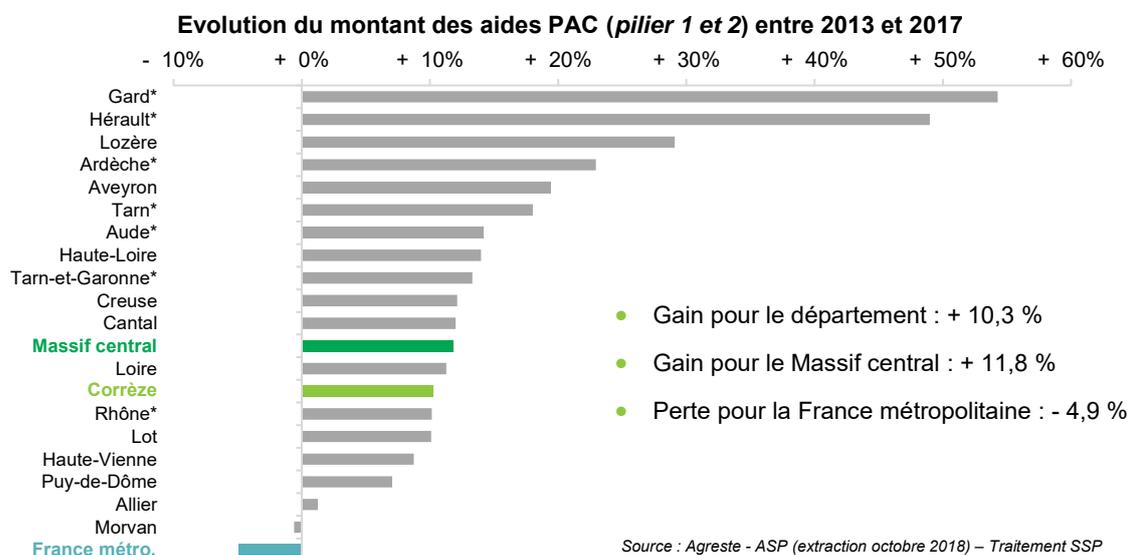
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central CORRÈZE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Corrèze, 8^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



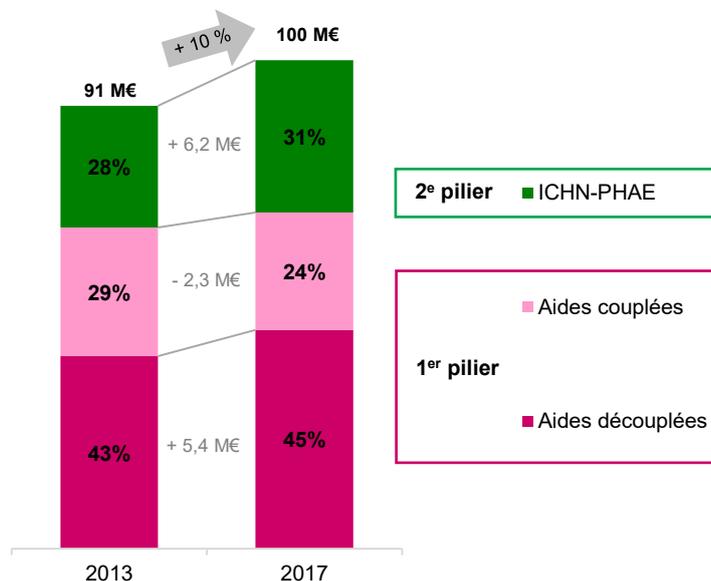
La Corrèze, 13^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation du montant global des aides, notamment du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 100 M€ en 2017
- Diminution des aides couplées (- 2,3 M€) et augmentation des aides découplées (+ 5,4 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (69 % en 2017 contre 72 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation marquée des aides du 2^e pilier (+ 6,2 M€ et + 3 points)

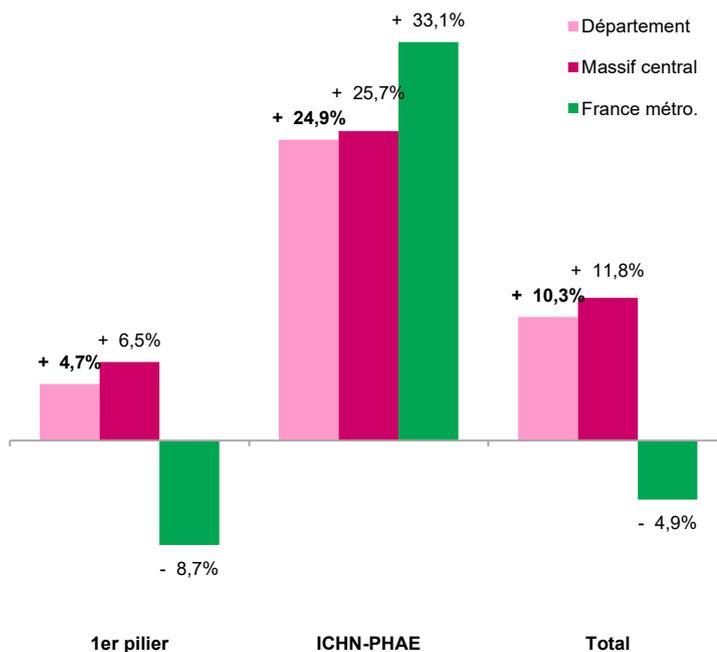


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, à des niveaux comparables au Massif central

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

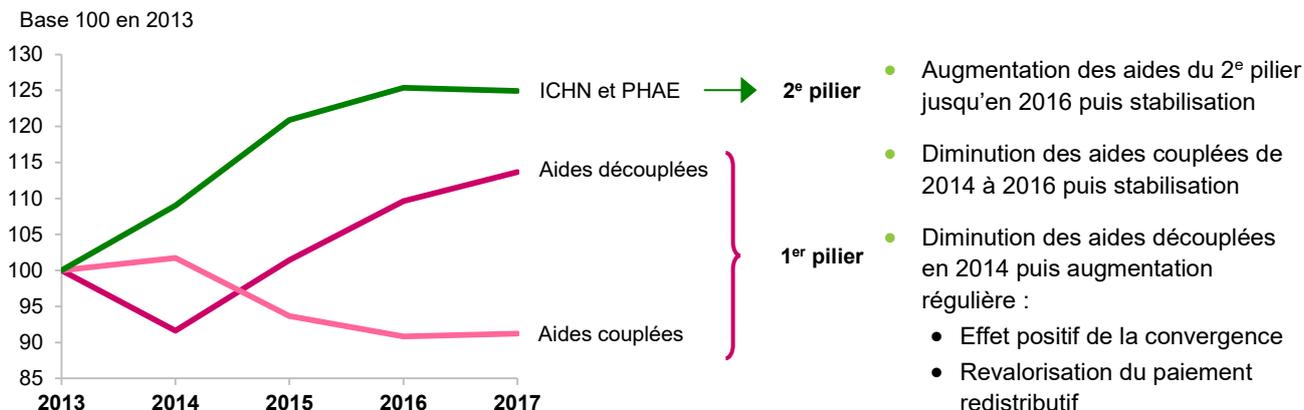
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 légèrement inférieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Augmentation des 1^{er} et 2^e piliers comparable au Massif



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Depuis 2014, augmentation des aides découplées et du 2^e pilier et baisse des aides découplées

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 36 % soit + 3 192 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation du montant total plus faible que sur le Massif central (+ 4 115 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus forte des aides découplées en Corrèze (+ 2 092 €) que sur le Massif central (+ 1 798 €)

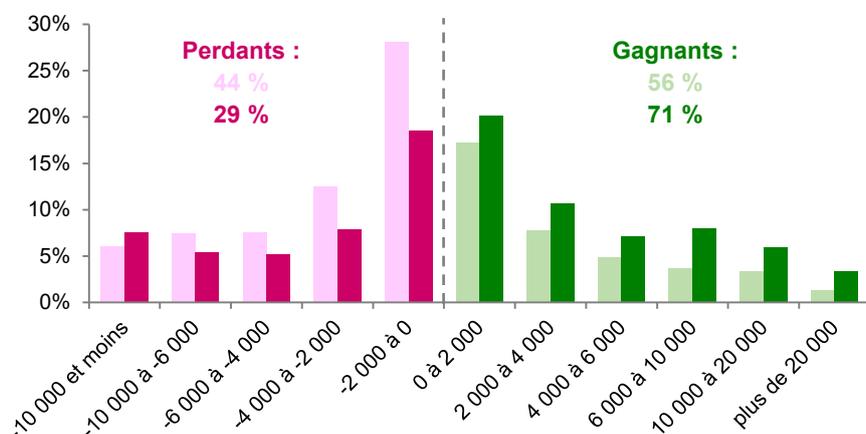
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	10 191	8 556	16 828	8 897	23 130
2015 (€)	10 340	8 822	16 644	11 281	24 389
2017 (€)	12 283	9 041	18 763	12 089	27 245
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 2 092	+ 485	+ 1 935	+ 3 192	+ 4 115
(%)	+ 20,5	+ 5,7	+ 11,5	+ 35,9	+ 17,8

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 71 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 56 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 71 % d'exploitations gagnantes (soit +15 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 33 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 12 % des exploitations

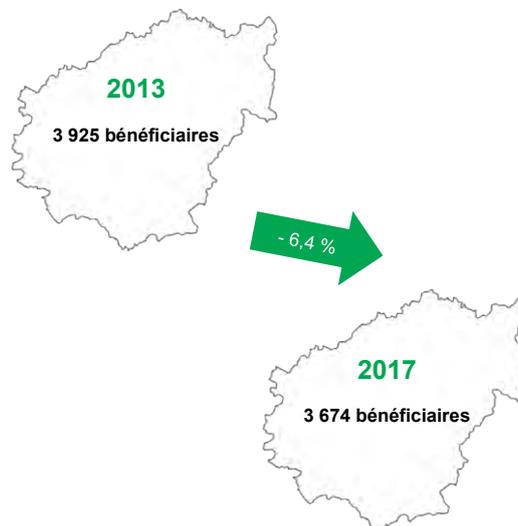
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	65,8	64,7	68,9	+3,1
DPU	39,5	-	-	-
DPB	-	22,0	21,6	-
Verdissement	-	13,4	14,9	-
Paiement redistributif *	-	4,0	7,9	-
Paiement additionnel JA	-	0,5	0,5	-
Total aides découplées	39,5	40,0	44,9	+5,4
Aide aux bovins allaitants	25,1	23,2	22,2	-2,8
Aides aux bovins laitiers	0,5	0,5	0,4	-0,0
Aides ovins/caprins	0,8	0,9	0,9	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,2	0,5	+0,5
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	26,4	24,7	24,0	-2,3
2^e pilier	25,0	30,2	31,2	+6,2
ICHN	17,6	30,2	31,2	+13,6
PHAE	7,3	-	0,0	-7,3
Agriculture biologique	0,7	0,9	0,0	-0,7
MAET/MAEC	0,6	0,5	0,0	-0,6
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,3	0,0	-
Assurance récolte	0,0	0,0	0,0	-0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	90,8	94,9	100,1	9,3



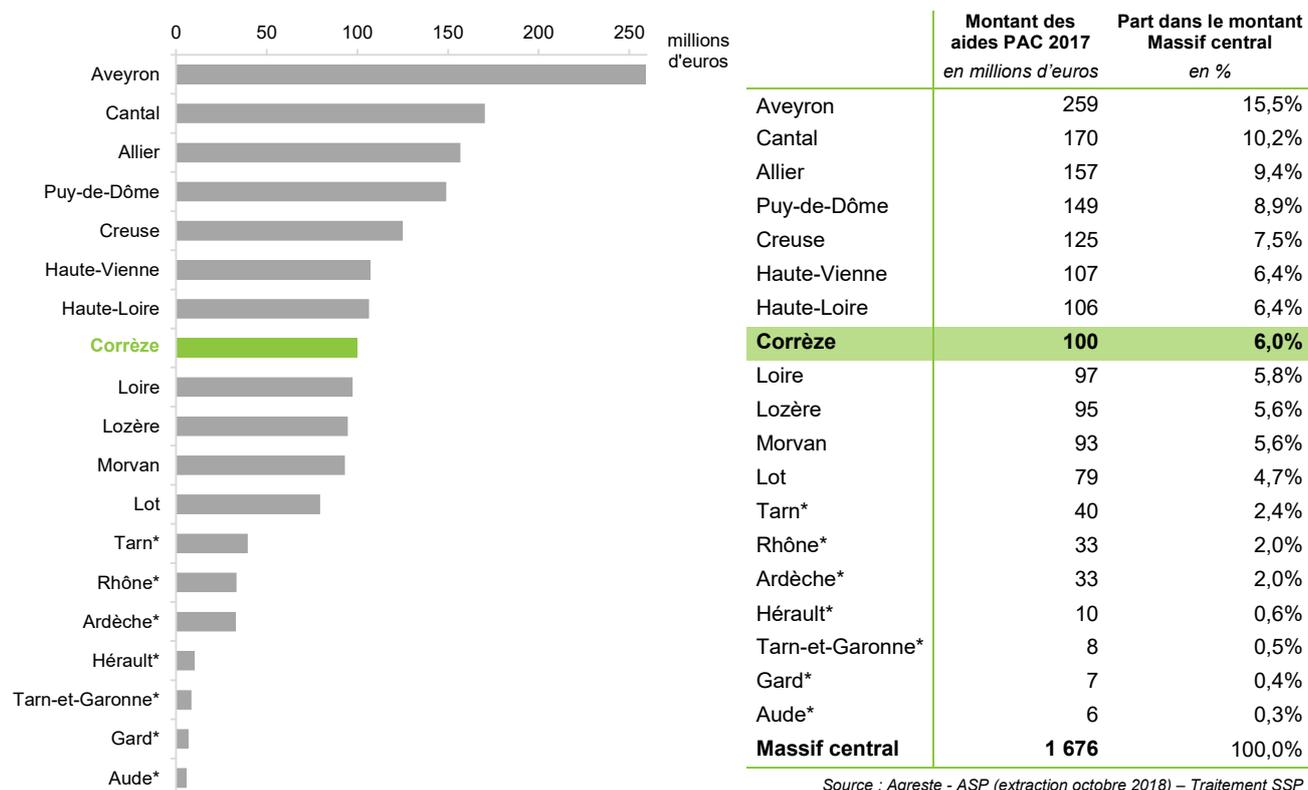
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

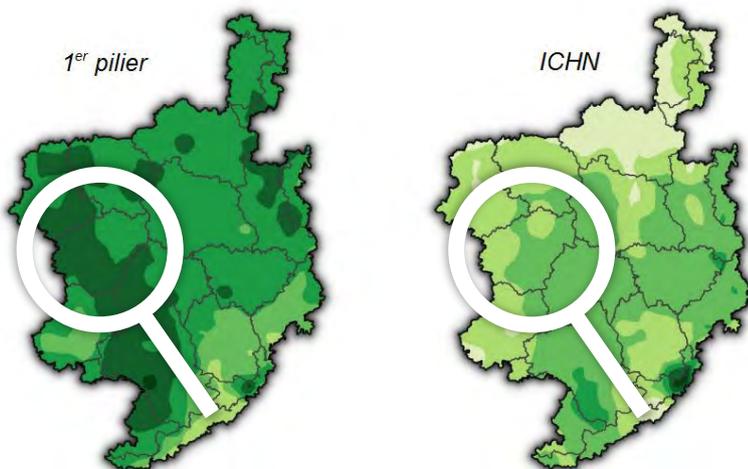
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

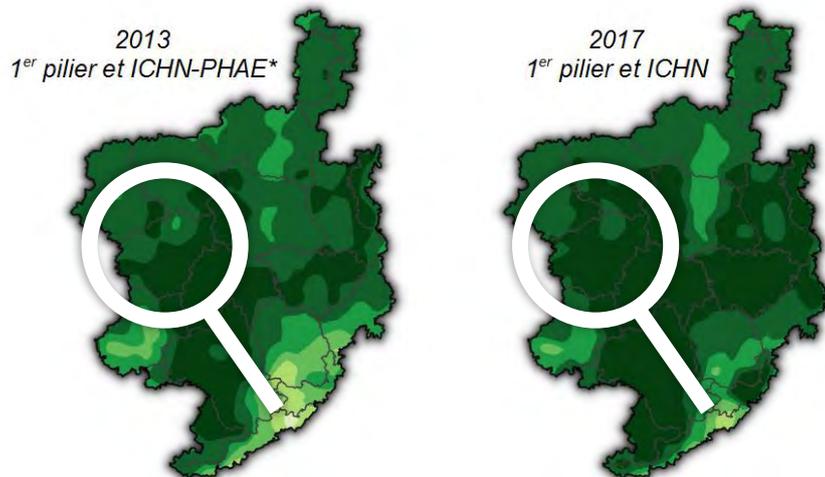
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU sur la moitié nord-est du département, et entre 300 et 400 €/ha de SAU sur la moitié sud-ouest
- ICHN comprise entre :
 - 75 et 150 €/ha dans l'ouest et une partie du nord du département
 - 150 et 225 €/ha dans le reste du département

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

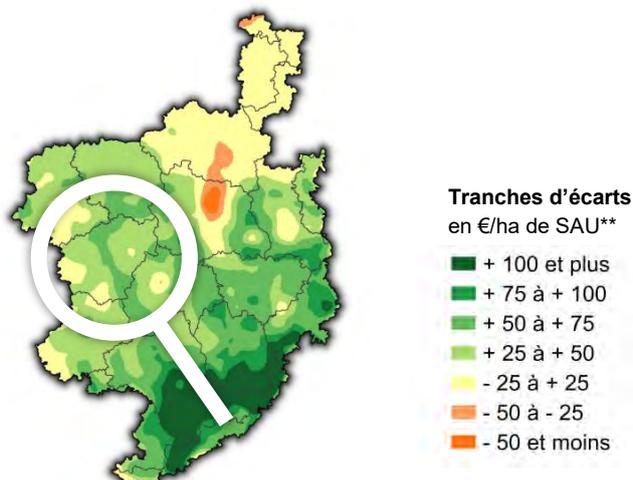
- Stabilité générale du niveau d'aides dans le département
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus sur le nord-ouest du département

Montant en €/ha de SAU*

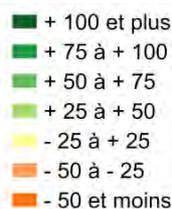


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la majeure partie du département
- Le gain moyen est de +25 à +50 €/ha de SAU

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



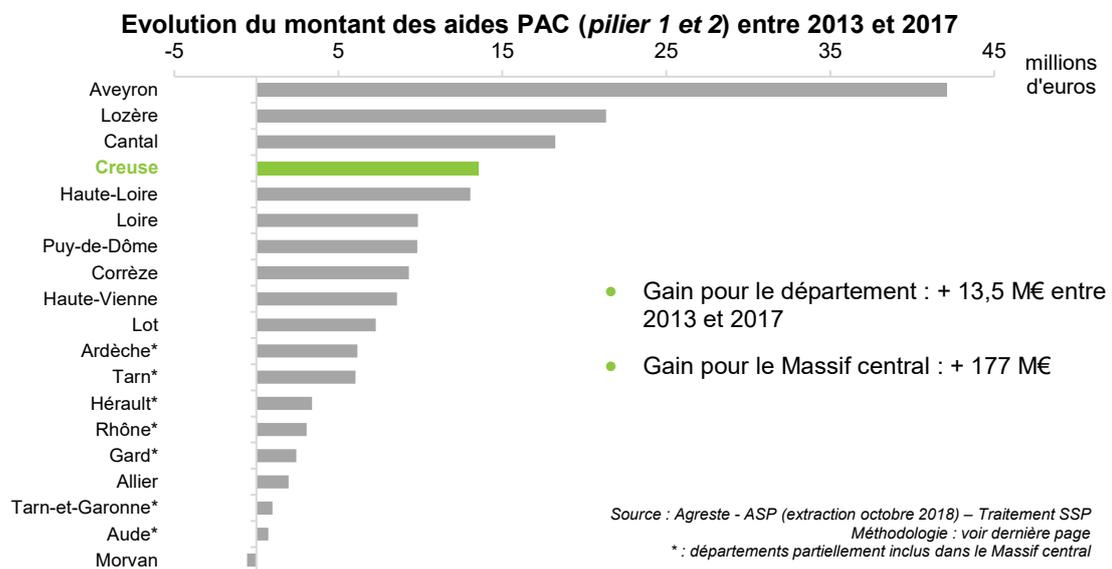
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



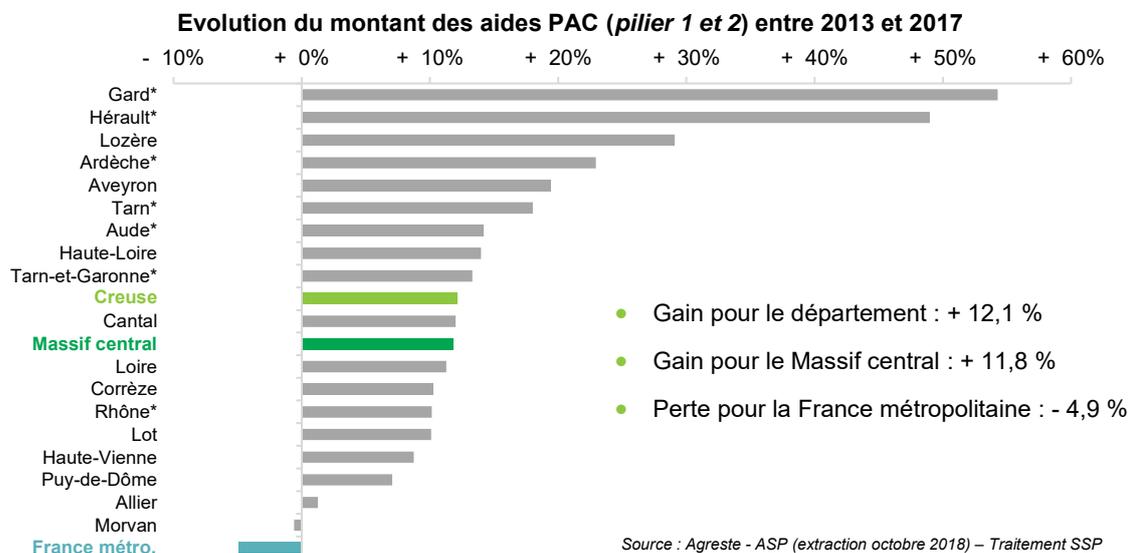
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central CREUSE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Creuse, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



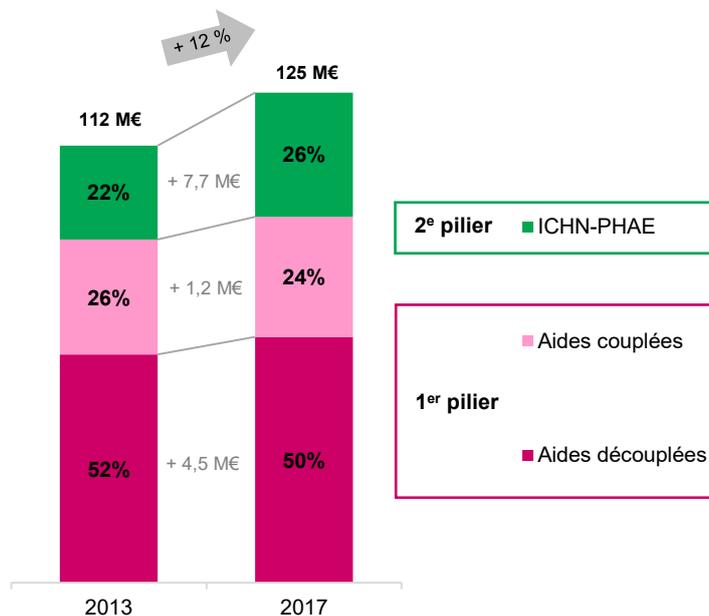
La Creuse, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

- Montant global des aides de 125 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 1,2 M€) et découplées (+ 4,5 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (74 % en 2017 contre 78 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation marquée des aides du 2^e pilier (+ 7,7 M€ et + 4 points)

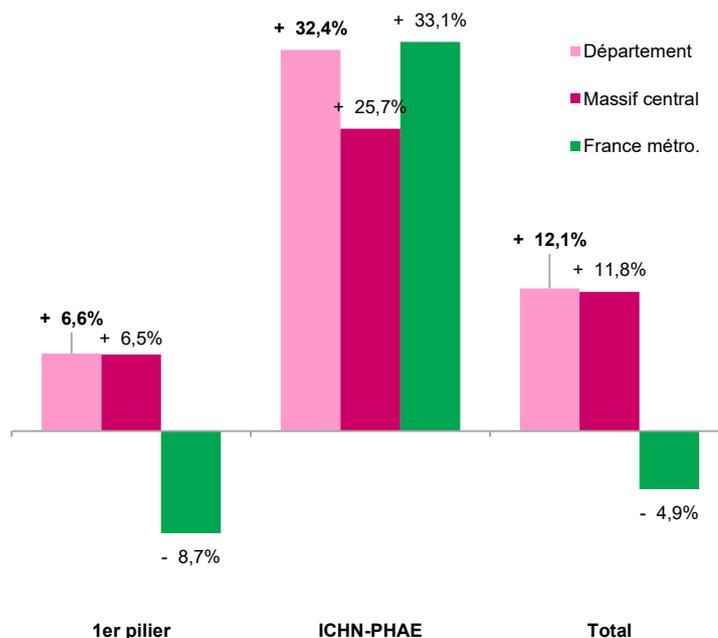
Comparaison des aides par catégorie



Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à celle du Massif central
- Augmentation du 1^{er} pilier comparable au Massif
- Augmentation du 2^e pilier plus forte que sur le Massif

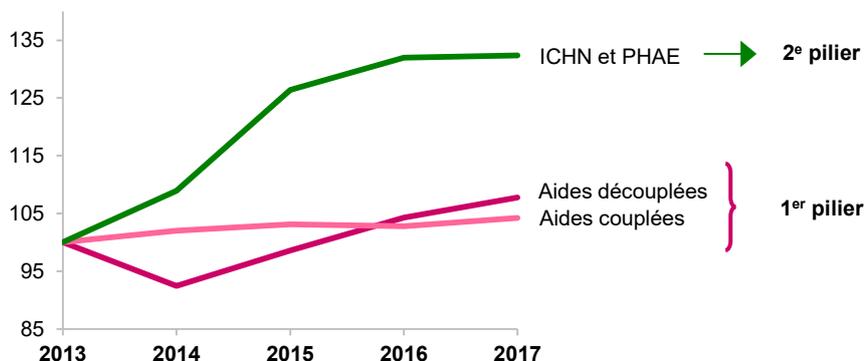
Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017



Augmentation globale du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Légère augmentation des aides couplées, excepté en 2016
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Une hausse comparable du montant par bénéficiaire en valeur absolue entre 1^{er} et 2^e pilier (environ + 3 660 €)
- Augmentation du montant de chaque catégorie d'aides plus forte que sur le Massif central
- Une forte hausse du montant du deuxième pilier (+ 41,2 %, soit + 3 669 € par bénéficiaire de l'ICHN)

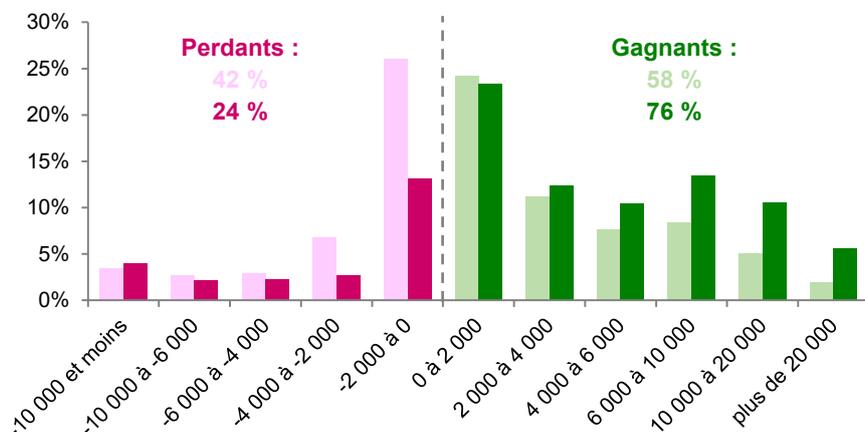
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	15 617	10 312	23 411	8 909	29 759
2015 (€)	15 951	11 459	24 274	11 575	32 629
2017 (€)	18 245	12 073	27 072	12 578	36 204
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 2 629	+ 1 762	+ 3 661	+ 3 669	+ 6 445
(%)	+ 16,8	+ 17,1	+ 15,6	+ 41,2	+ 21,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 76 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 58 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 76 % d'exploitations gagnantes (soit +18 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 30 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 11 % des exploitations

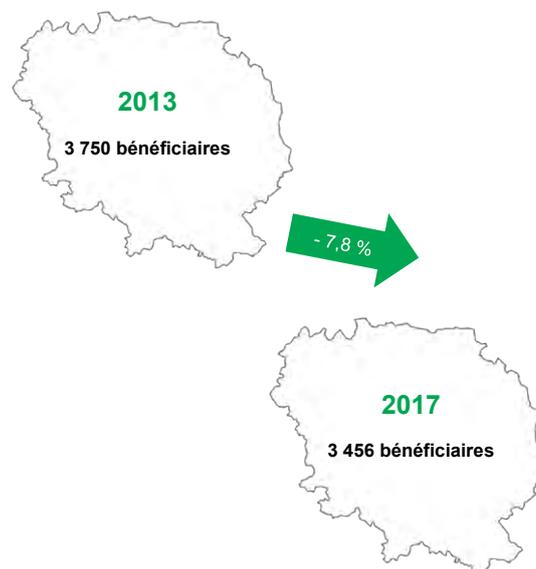
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	87,6	87,7	93,4	+5,8
DPU	58,3	-	-	-
DPB	-	32,4	31,3	-
Verdissement	-	19,8	21,6	-
Paiement redistributif *	-	4,7	9,2	-
Paiement additionnel JA	-	0,6	0,7	-
Total aides découplées	58,3	57,4	62,8	+4,5
Aide aux bovins allaitants	27,8	28,1	27,5	-0,3
Aides aux bovins laitiers	0,3	0,4	0,3	+0,1
Aides ovins/caprins	1,3	1,4	1,4	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,1	0,4	1,4	+1,4
Autres aides couplées végétales	s	0,0	0,0	-
Total aides couplées	29,4	30,3	30,6	+1,2
2^e pilier	23,9	30,3	31,7	+7,7
ICHN	15,1	30,3	31,7	+16,6
PHAE	8,8	-	0,0	-8,8
Agriculture biologique	0,9	1,2	0,0	-0,9
MAET/MAEC	1,3	1,5	0,0	-1,3
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,3	0,0	-
Assurance récolte	0,1	0,1	0,1	+0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	111,6	118,0	125,1	+13,5



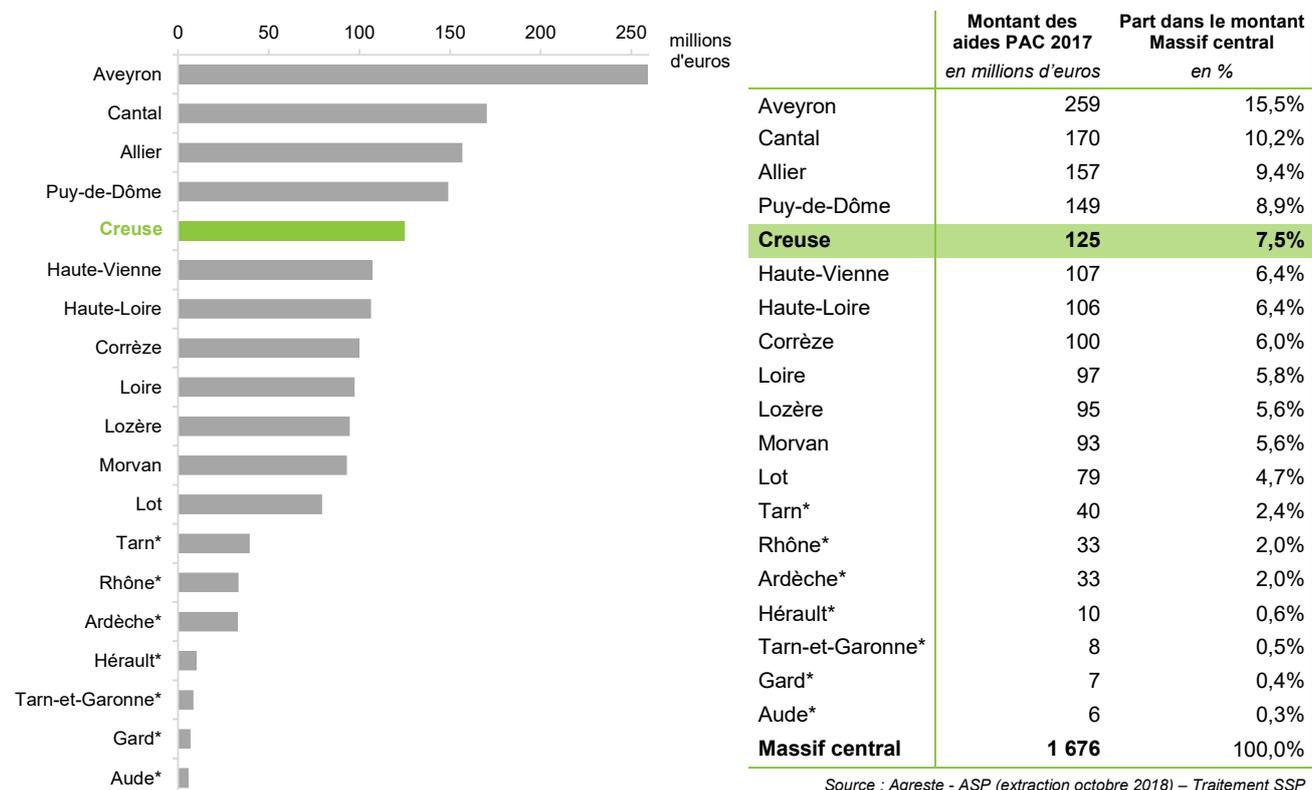
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

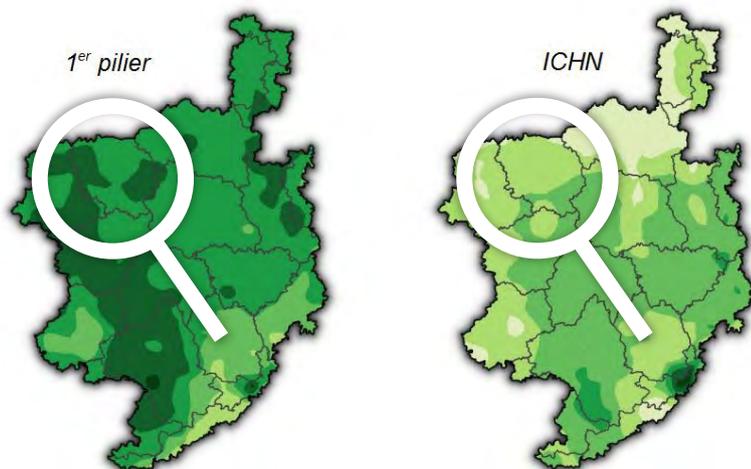
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

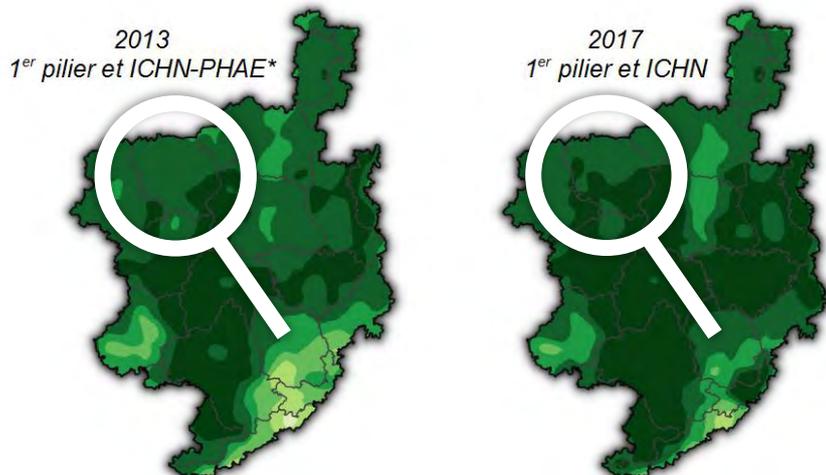
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 75 et 150 €/ha de SAU, plus élevée dans le sud-est du département (150 à 225 €/ha de SAU)

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

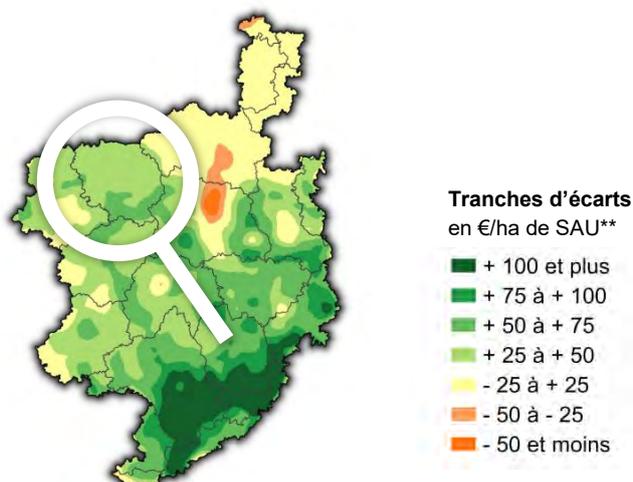
- Stabilité globale du niveau d'aides dans le département
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus dans le sud du département

Montant en €/ha de SAU*



* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département, principalement comprises entre + 25 et + 75 €/ha de SAU
- Une augmentation légèrement plus prononcée dans le sud du département (+ 50 à + 75 €/ha de SAU)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

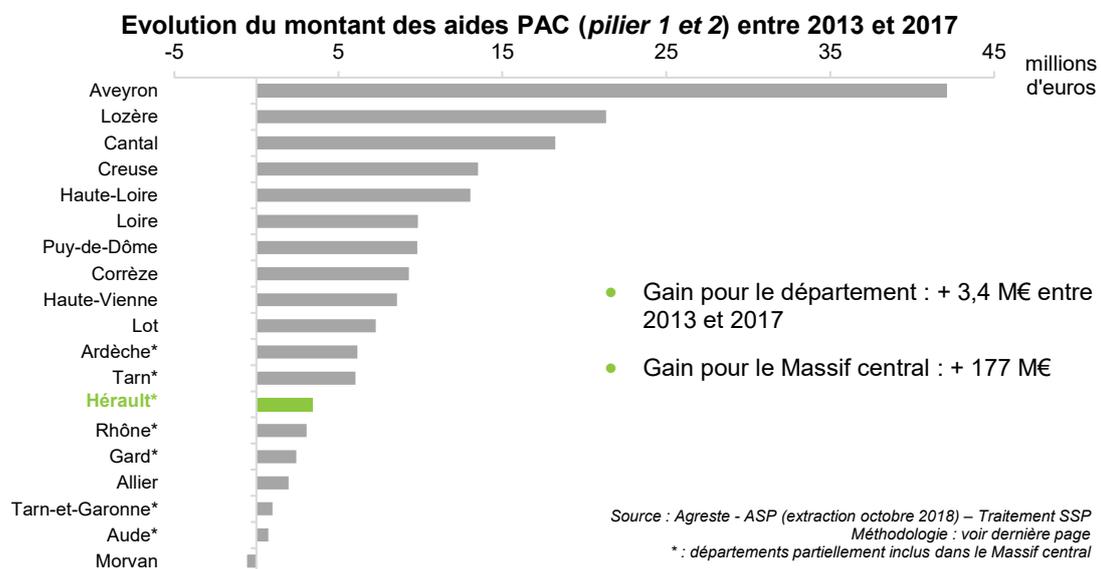


Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central HÉRAULT*

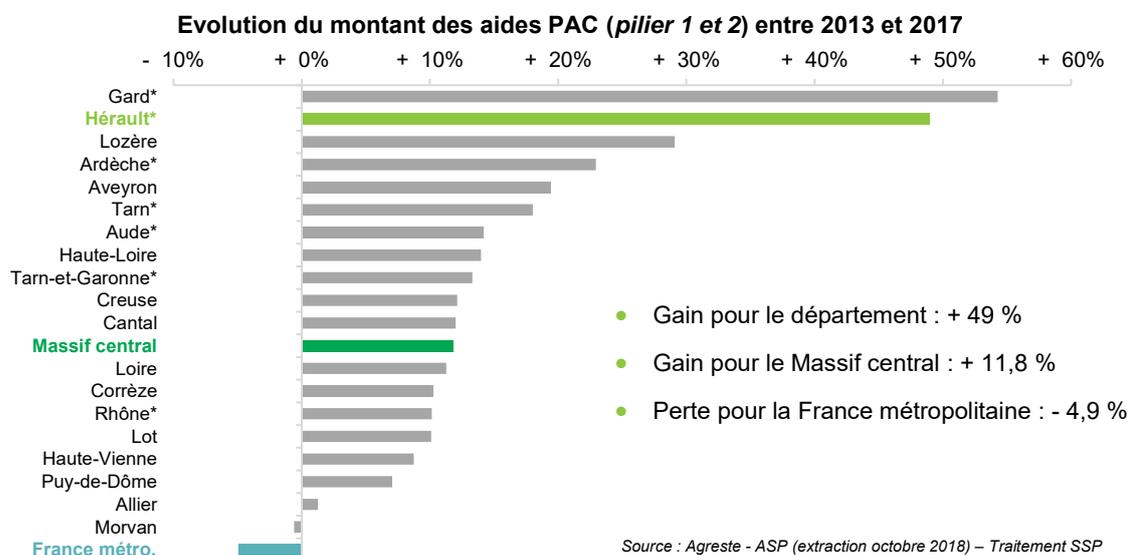
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

* département partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (cf. p. 4)

L'Hérault*, 13^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

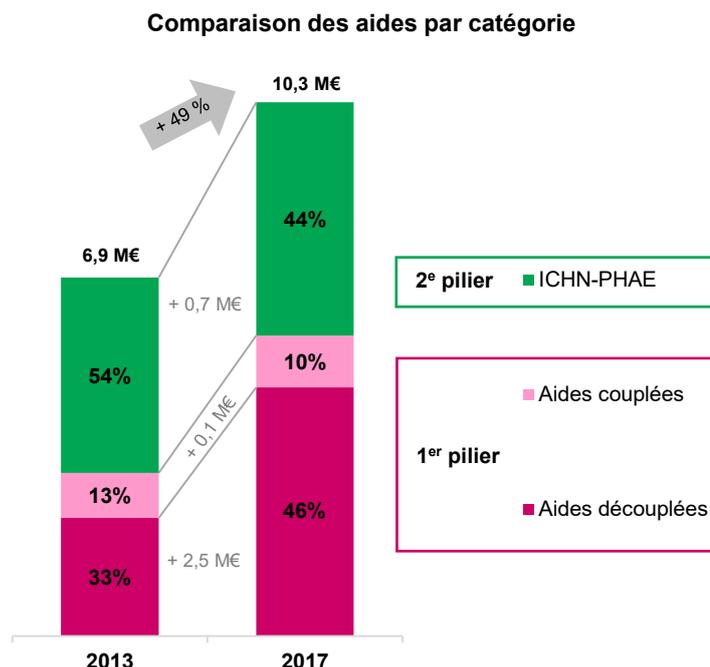


L'Hérault*, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



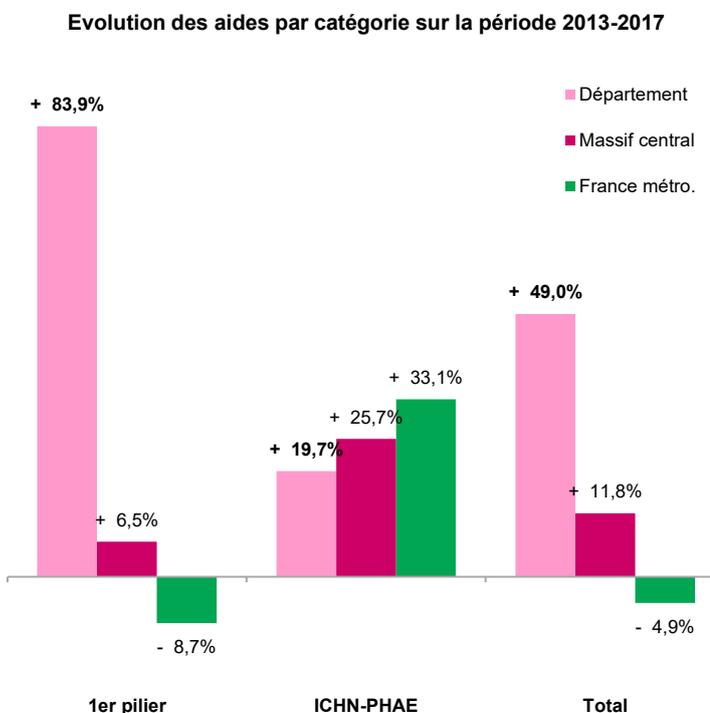
Augmentation de l'ensemble des aides, notamment des aides découplées

- Montant global des aides de 10,3 M€ en 2017
- Stabilité des aides couplées (+ 0,1 M€)
- Doublement des aides découplées (de 2,3 M€ en 2013 à 4,8 M€ en 2017)
- Augmentation du poids du 1^{er} pilier dans le montant total des aides (57 % en 2017 contre 46 % en 2013)
- Augmentation du montant des aides du 2^e pilier mais diminution de leur poids dans le montant total des aides (+ 0,7 M€, - 10 points)



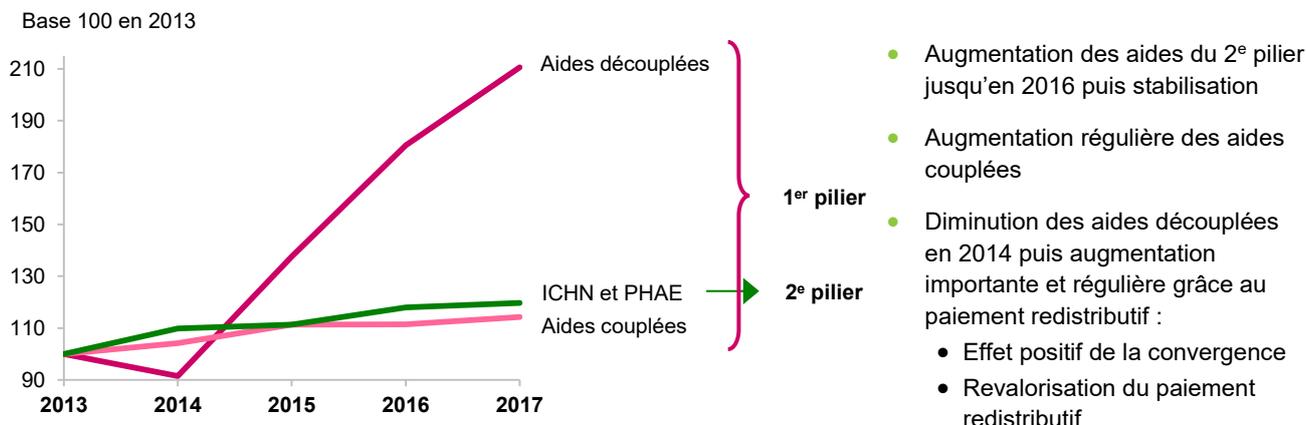
Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 1^{er} pilier

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à celle du Massif central
- Forte augmentation du 1^{er} pilier (+ 84 %)
- Augmentation du 2^e pilier moins importante que dans le Massif central



Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 1^{er} pilier (+ 104 % soit + 9 743 € par bénéficiaire) que pour le 2^e pilier
- Augmentation du montant total plus forte que sur le Massif central (+ 11 592 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible du 2^e pilier (+ 2 825 € par bénéficiaire de l'ICHN) que sur le Massif central (+ 3 275 €)

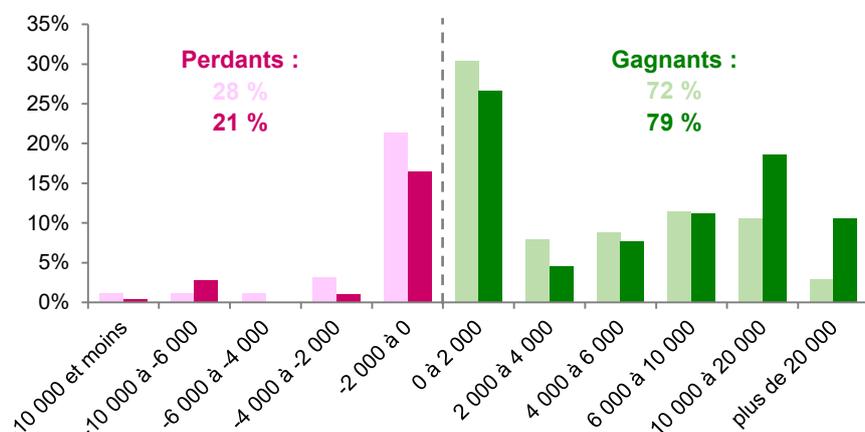
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	6 883	5 430	9 375	11 042	16 794
2015 (€)	9 794	6 122	12 827	12 183	21 390
2017 (€)	15 831	6 447	19 118	13 866	28 385
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 8 948	+ 1 016	+ 9 743	+ 2 825	+ 11 592
(%)	+ 130,0	+ 18,7	+ 103,9	+ 25,6	+ 69,0

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 72 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit +7 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 40 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 4 % des exploitations

Perdants / Gagnants

■ Evolution 2013-2015
■ Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	3,2	4,1	5,8	+2,7
DPU	2,3	-	-	-
DPB	-	1,7	2,4	-
Verdissement	-	1,1	1,7	-
Paielement redistributif *	-	0,3	0,7	-
Paielement additionnel JA	-	0,0	0,1	-
Total aides découplées	2,3	3,1	4,8	2,5
Aide aux bovins allaitants	0,3	0,4	0,4	0,0
Aides aux bovins laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0
Aides ovins/caprins	0,5	0,5	0,5	0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,1	0,1	0,1
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total aides couplées	0,9	1,0	1,0	0,1
2^e pilier	3,8	4,2	4,5	0,7
ICHN	3,0	4,2	4,5	1,6
PHAE	0,8	-	0,0	-0,8
Agriculture biologique	0,2	0,2	0,0	-0,2
MAET/MAEC	0,7	0,7	0,0	-0,7
dont MAEC SHP	-	0,1	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,5	0,0	-
Assurance récolte	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	6,9	8,3	10,3	3,4

- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes du département incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 37 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 23 %



2013

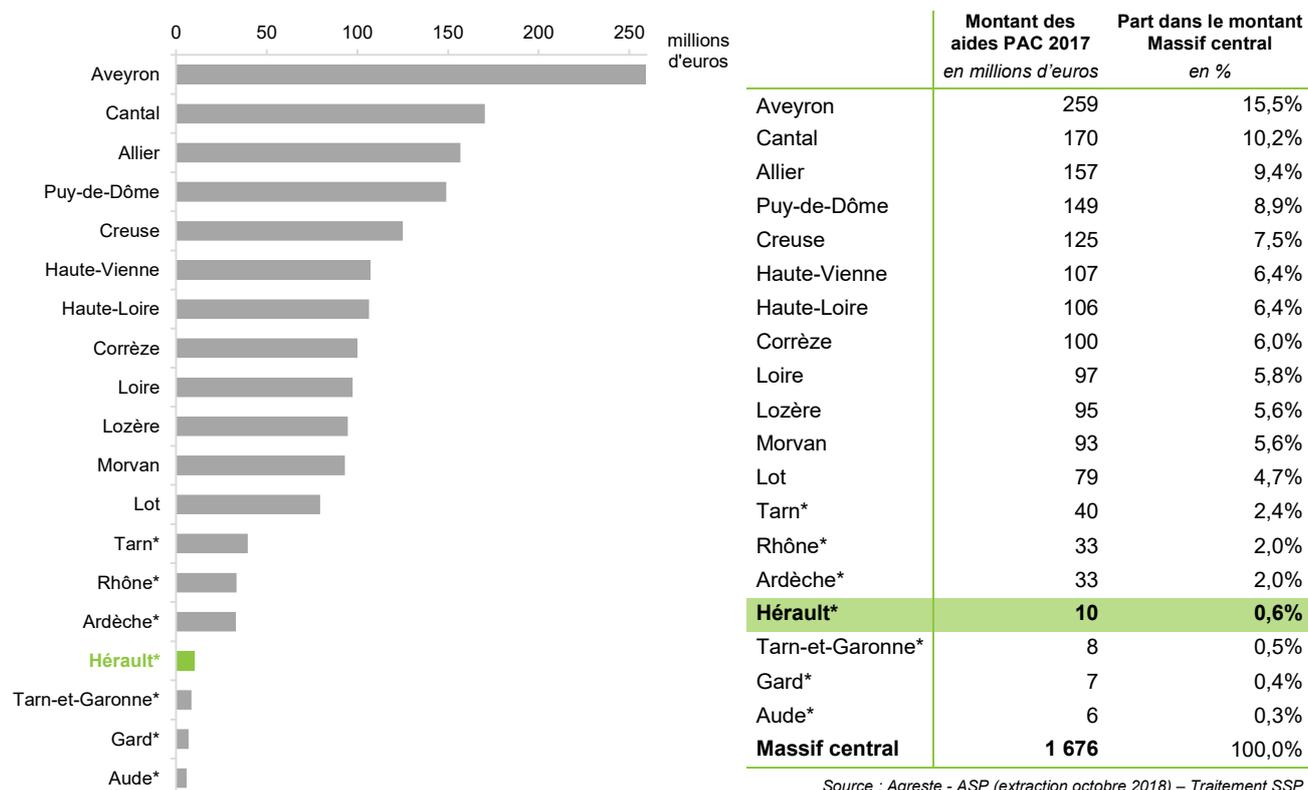
413 bénéficiaires



2017

364 bénéficiaires

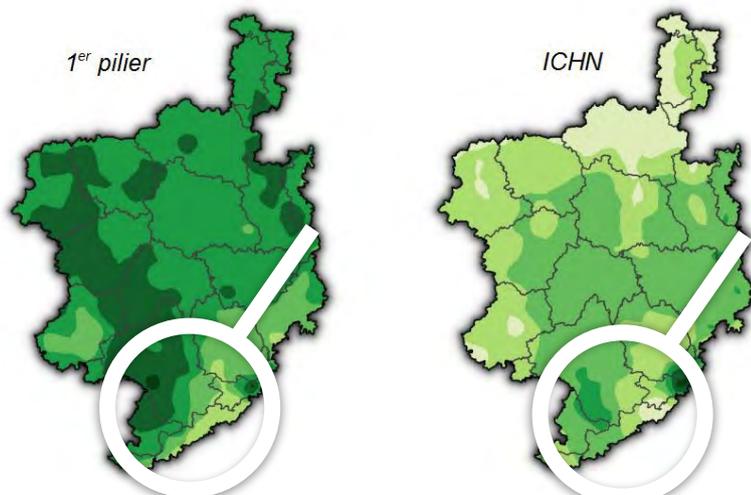
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

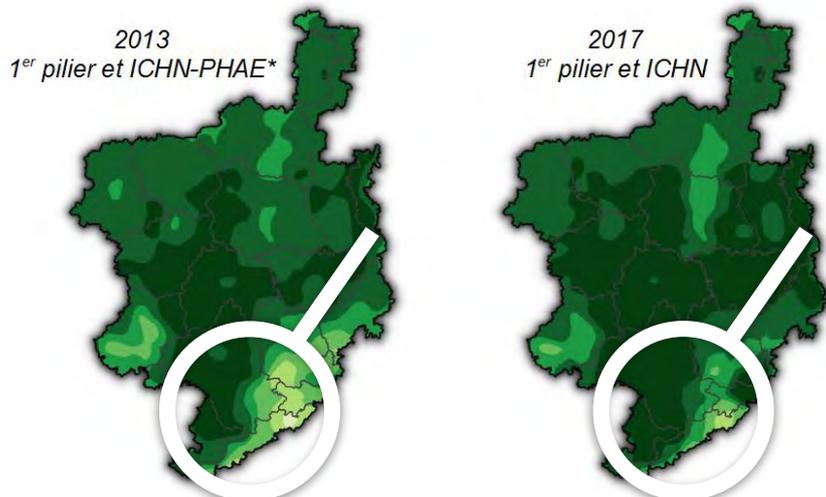
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 75 et 150 €/ha de SAU
- Montants de l'ICHN plus élevés dans le sud-ouest de la zone (150 à 225 €/ha de SAU contre 75€/ha et moins dans le nord-est)

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

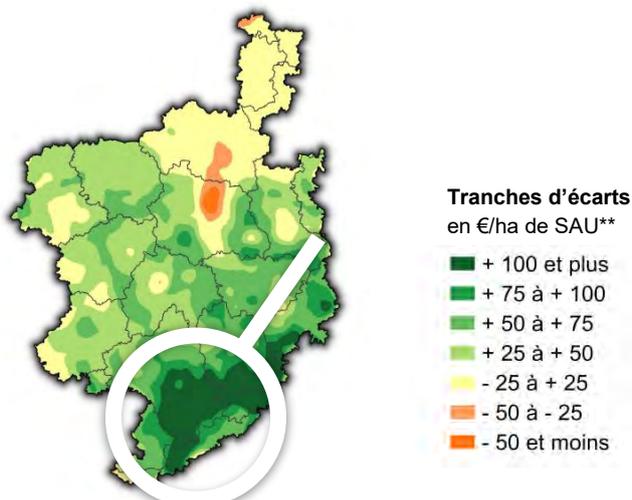
- Relèvement général du niveau d'aides sur le département
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus dans le sud-ouest de la zone

Montant en €/ha de SAU*

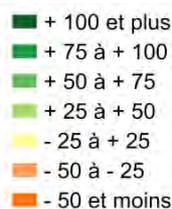


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la quasi-totalité du département
- La zone sud-ouest a connu les plus fortes augmentations, à +100 €/ha et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



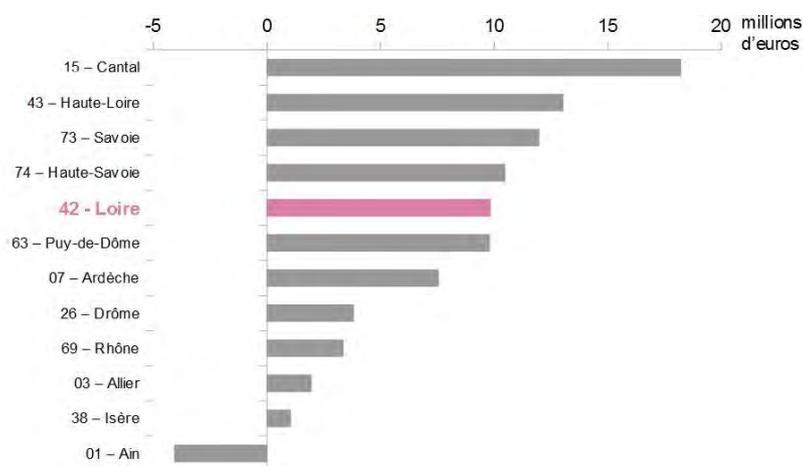
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Loire

La Loire, 5^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

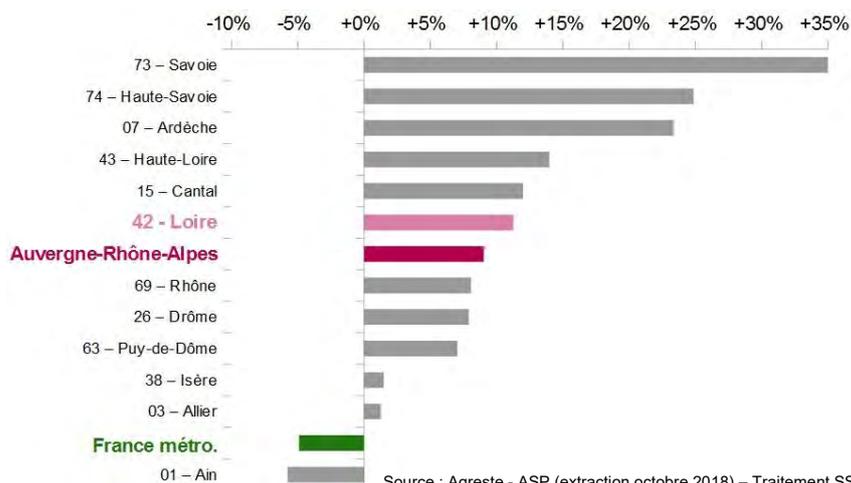


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 9,9 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

La Loire, 6^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

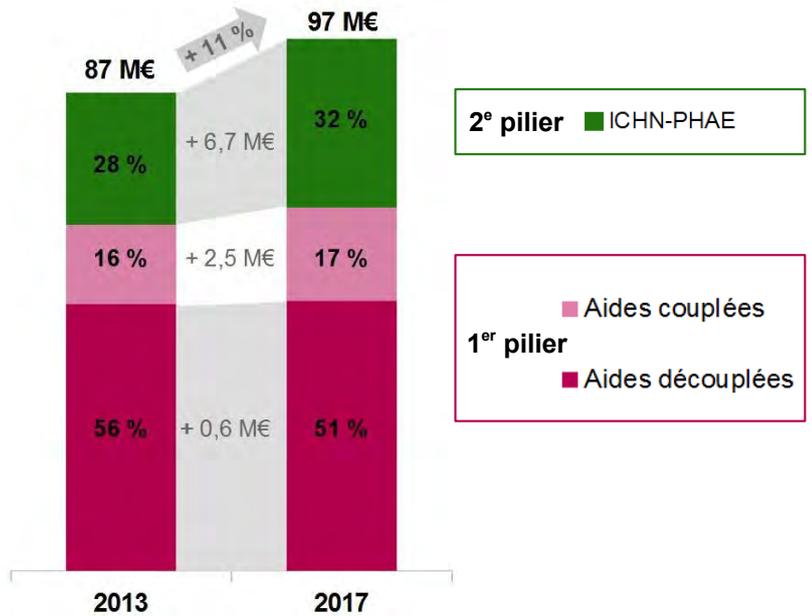


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

- Gain pour le département : + 11,3 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

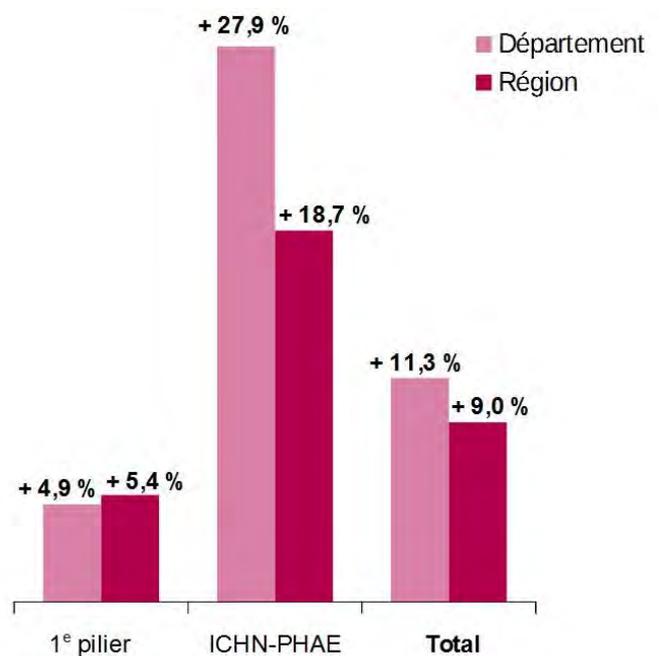


- Montant global des aides de 97 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 6,7 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Légère augmentation des aides découplées (+ 0,6 M€) mais diminution de sa part dans le total des aides (- 5 points)
- Augmentation des aides couplées (+ 2,5 M€)

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Forte augmentation du 2^e pilier dans la Loire

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

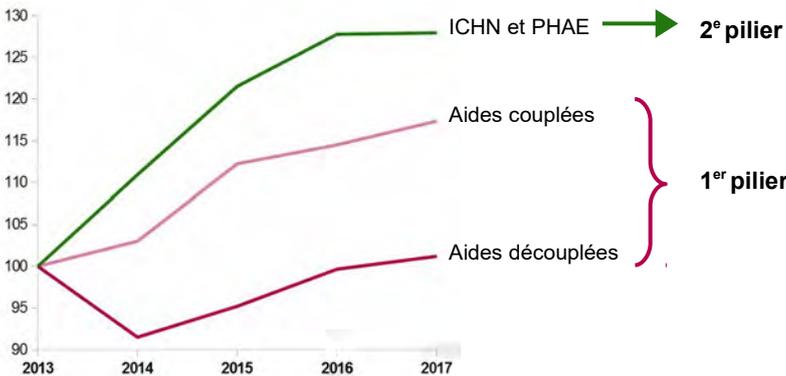


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Forte augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière sous l'effet de la convergence :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 28 % soit + 3 100 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire* plus élevé dans la Loire qu'au niveau régional (+ 4 600 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

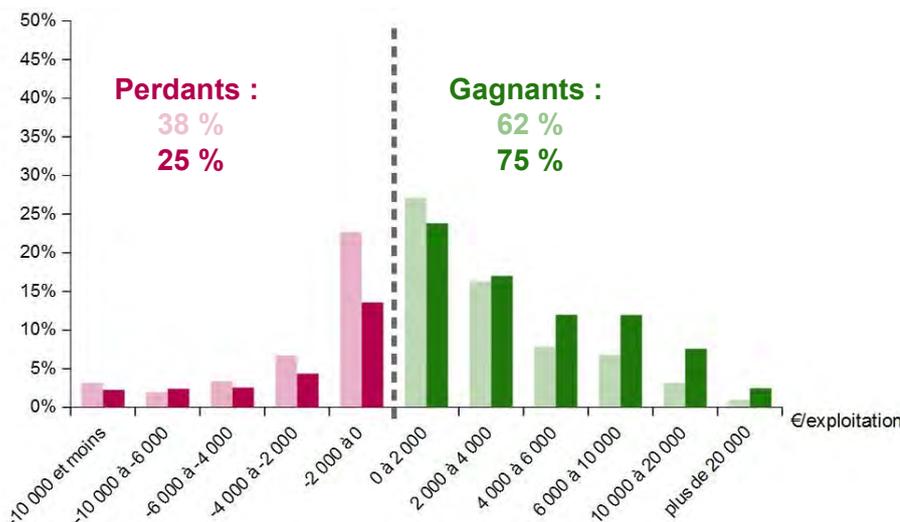
		1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
		Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013	(€)	12 132	5 311	15 663	7 996	21 506
2015	(€)	11 827	5 901	15 741	10 169	23 030
2017	(€)	13 426	6 295	17 915	11 138	26 146
Gain / perte entre 2013 et 2017	(€)	+1 294	+984	+2 253	+3 142	+4 640
	(%)	+10,7	+15,6	+12,6	+28,2	+17,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour trois quarts des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 069 exploitations



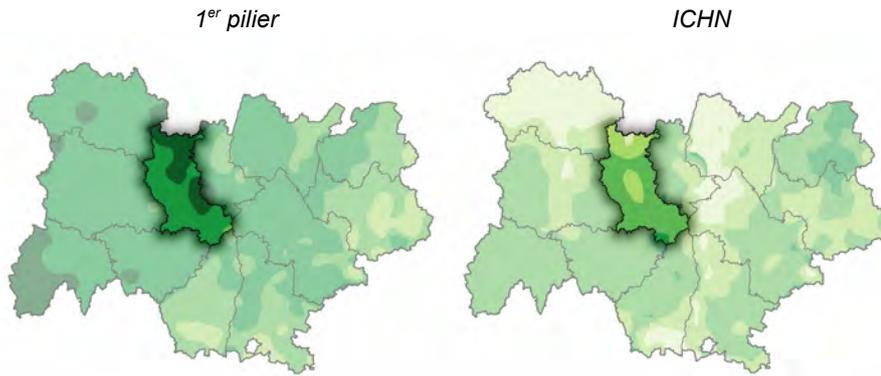
- 2015 : 62 % d'exploitations gagnantes
2017 : 75 % d'exploitations gagnantes (soit + 13 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 30 % des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 54 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU et montants plus élevés au nord (300 à 400 €/ha)
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha en zone de montagne

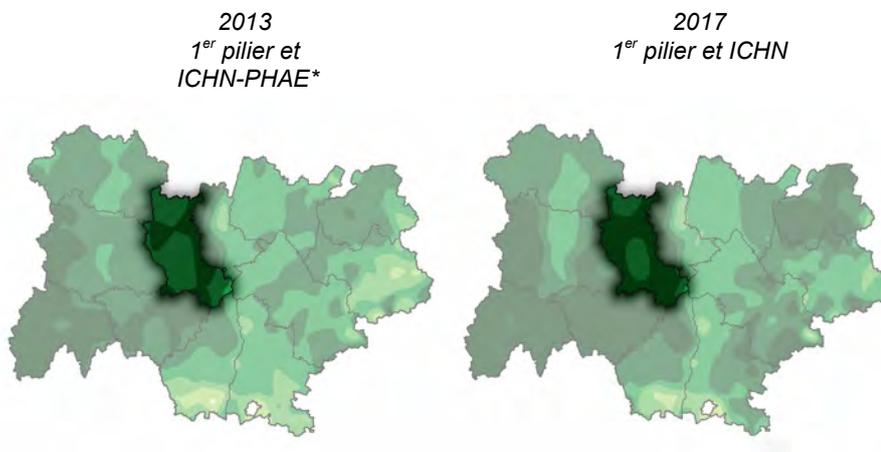
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (300 à 400 €/ha), et en montagne d'autre part (400 €/ha et plus)

Montants en €/ha de SAU **

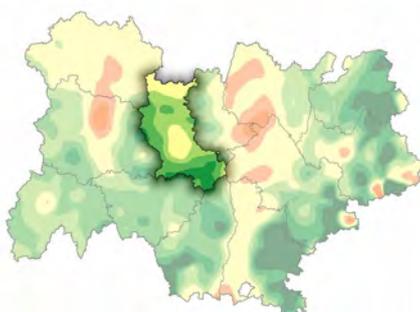


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 100 €/ha de SAU)

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

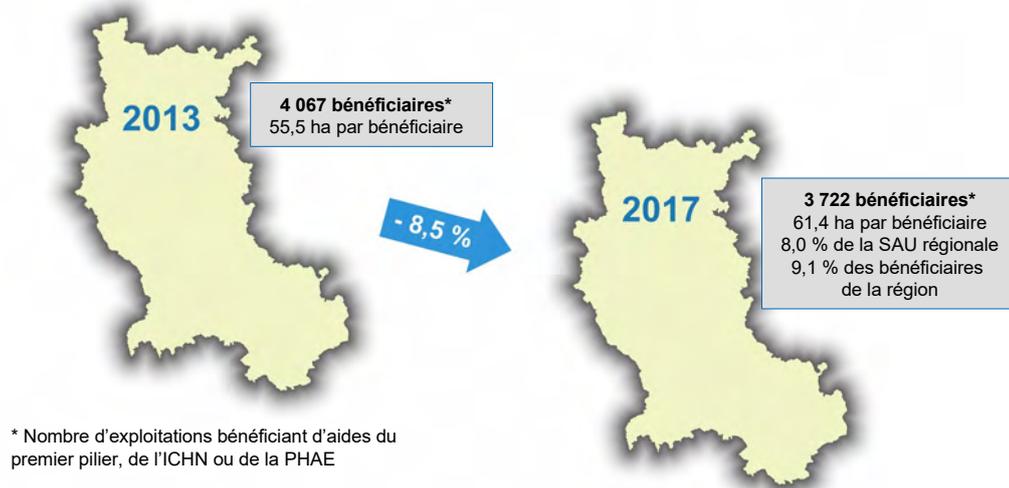
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

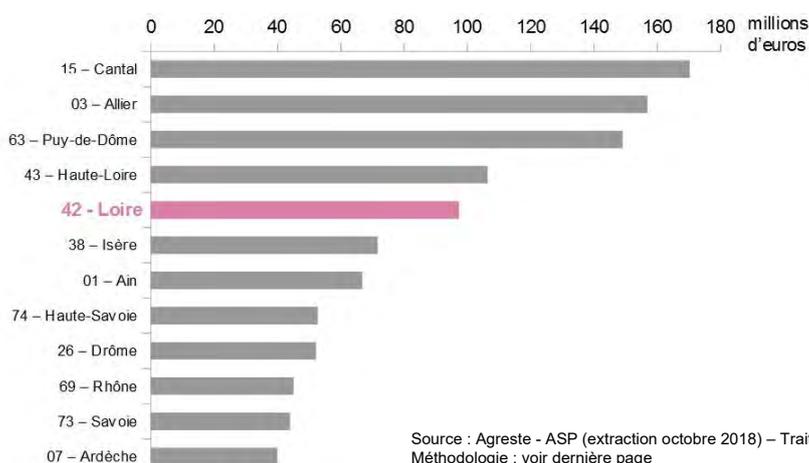
	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	63,3	62,8	66,4	+3,1
DPU	48,8	-	-	-
DPB	-	25,8	23,8	-
Verdissement	-	15,7	16,4	-
Paiement redistributif *	-	4,3	8,5	-
Paiement additionnel JA	-	0,7	0,7	-
Total aides découplées	48,8	46,5	49,4	+0,6
Aide aux bovins allaitants	10,8	11,6	11,9	+1,1
Aides aux bovins laitiers	2,9	3,4	3,4	+0,6
Aides ovins/caprins	0,8	0,9	0,9	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,3	0,8	+0,8
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	-0,0
Total aides couplées	14,5	16,3	17,0	+2,5
2^e pilier	24,1	29,3	30,9	+6,7
ICHN	19,3	29,3	30,9	+11,6
PHAE	4,9	-	-	-4,9
Agriculture biologique	0,9	1,1	ND	-
MAET/MAEC	2,1	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	87,5	92,1	97,3	+9,9

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple
** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

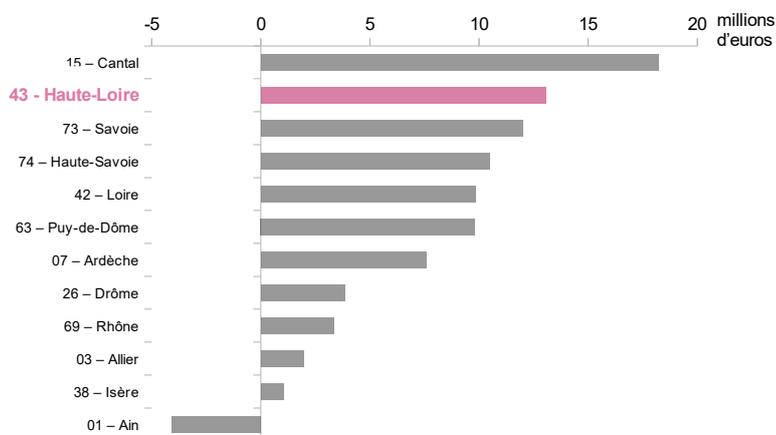
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 de la Haute-Loire

La Haute-Loire, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

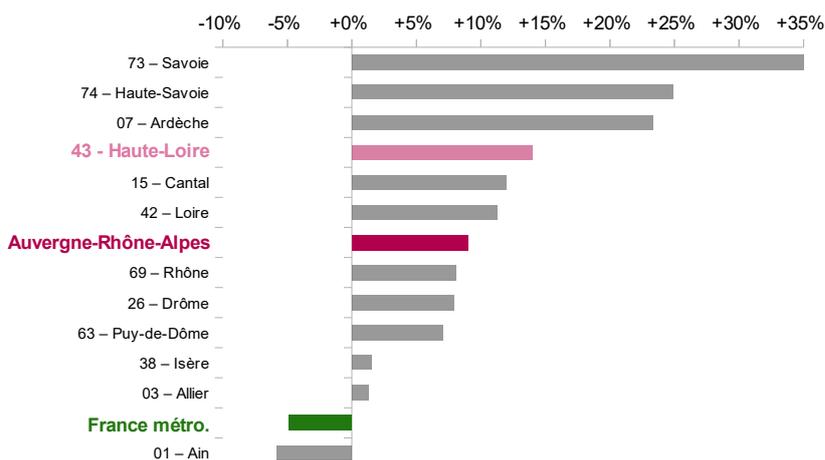


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Gain pour le département : + 13 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

La Haute-Loire, 4^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



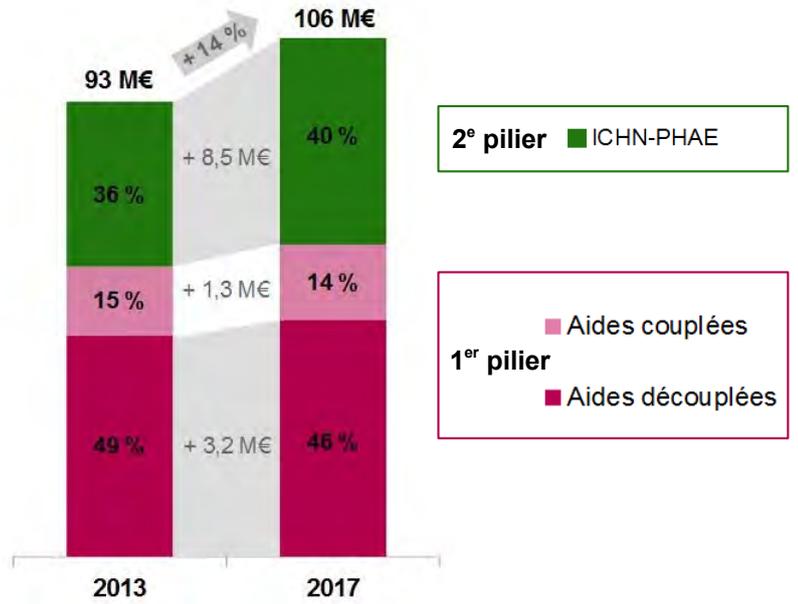
- Gain pour le département : + 14,0 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

Augmentation de la part du 2^e pilier dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 106 M€ en 2017
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 8,5 M€ et + 4 points dans le montant total des aides)
- Poids des aides découplées plus faible qu'en région (46 % contre 55 % en 2017)

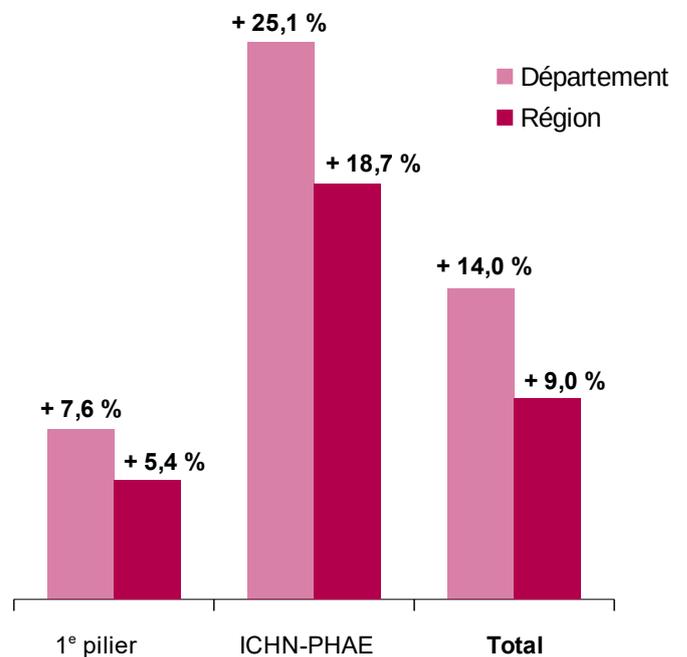


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

Plus forte augmentation des aides en Haute-Loire qu'au plan régional dans toutes les catégories

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

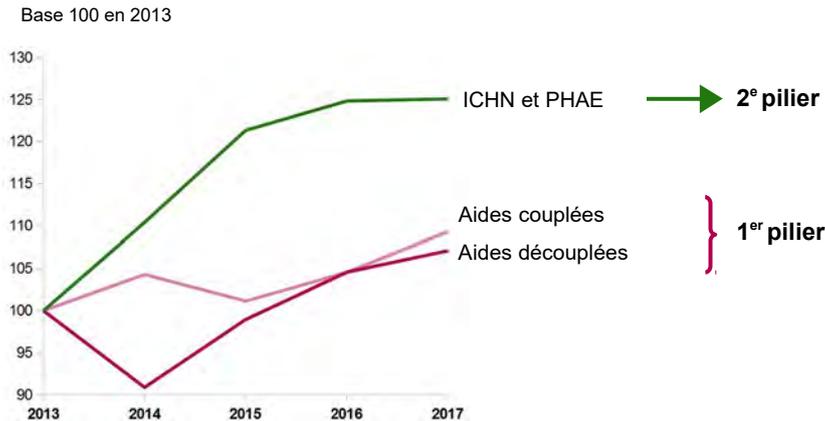
- Plus forte augmentation du montant total des aides en Haute-Loire qu'au plan régional entre 2013 et 2017 (+ 5 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* pour le 2^e pilier (+ 21 % soit + 2 700 € par bénéficiaire de l'ICHN)
- Gain par bénéficiaire* plus élevé dans la Haute-Loire qu'au niveau régional (+ 5 100 € contre + 3 900 €)

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

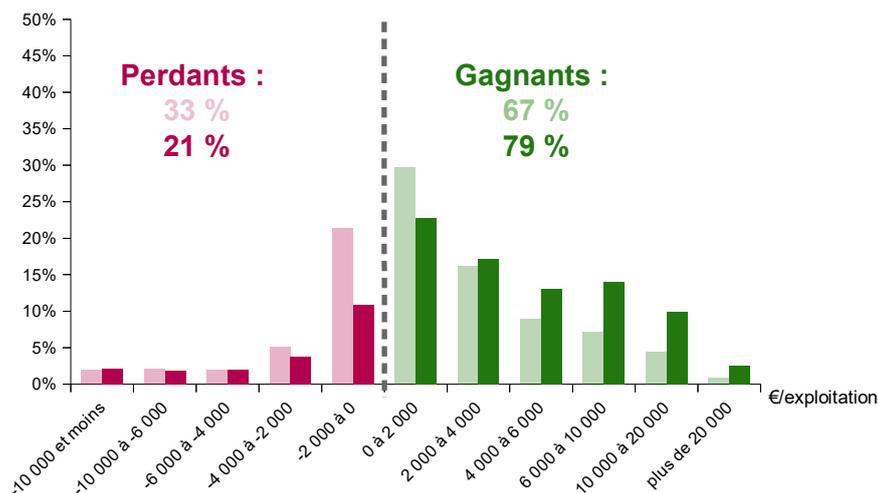
	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	11 056	4 733	14 462	10 070	22 609
2015 (€)	11 135	5 070	14 645	11 901	24 795
2017 (€)	12 723	5 509	16 713	12 793	27 708
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+1 667	+776	+2 251	+2 724	+5 099
(%)	+15,1	+14,1	+13,5	+21,3	+18,4

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Impact positif de la réforme pour 79 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 3 317 exploitations



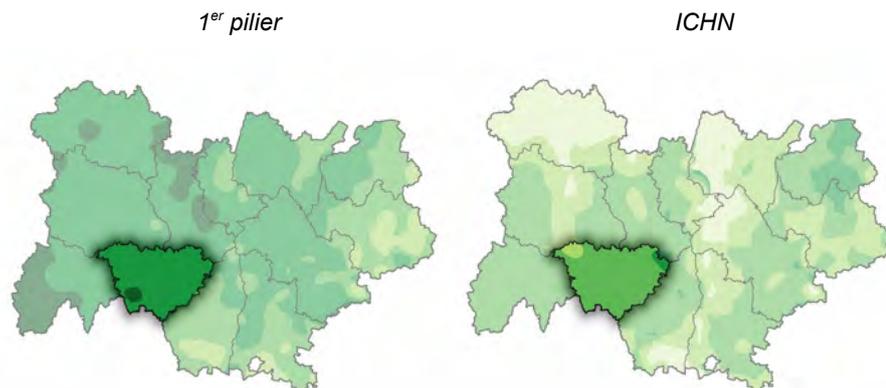
- 2015 : 67 % d'exploitations gagnantes
2017 : 79 % d'exploitations gagnantes (soit + 12 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour le tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 53 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 150 et 225 €/ha de SAU

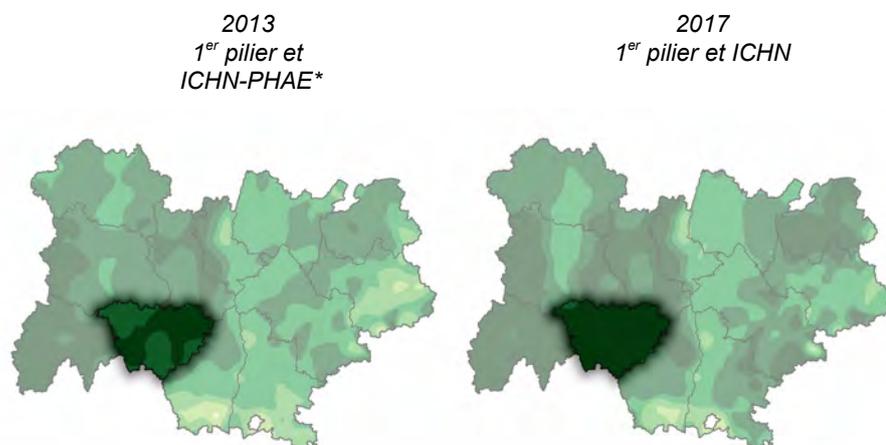
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides homogènes sur la quasi-totalité du département en 2017 avec un montant de 400€/ha et plus

Montants en €/ha de SAU **

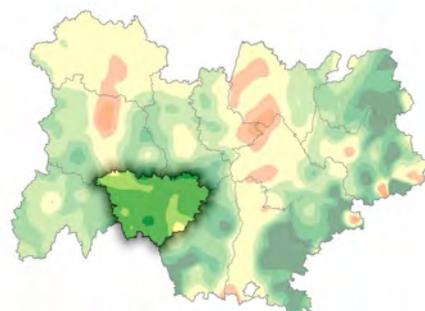


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

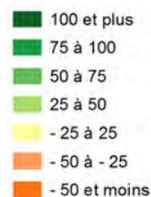
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides dans tout le département le plus souvent de 50 à 75 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

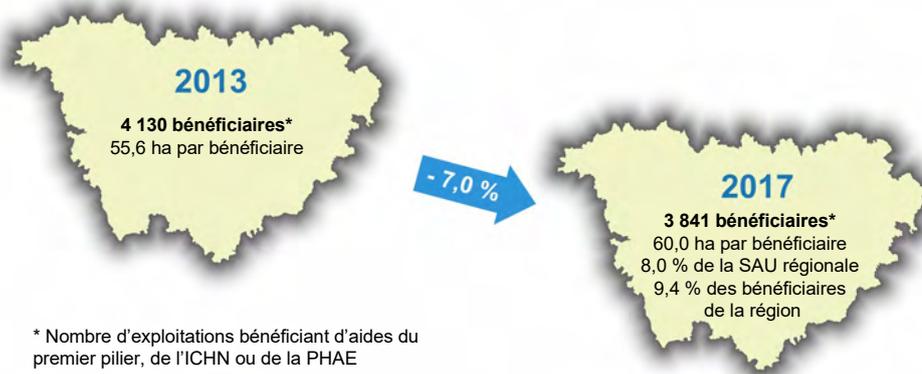
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurut

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	59,5	59,2	64,0	+4,5
DPU	45,4	-	-	-
DPB	-	24,5	23,1	-
Verdissement	-	15,0	15,9	-
Paielement redistributif *	-	4,6	9,0	-
Paielement additionnel JA	-	0,7	0,6	-
Total aides découplées	45,4	44,9	48,6	+3,2
Aide aux bovins allaitants	7,0	6,1	6,5	-0,5
Aides aux bovins laitiers	4,6	4,8	4,6	+0,0
Aides ovins/caprins	2,5	2,7	2,7	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,7	1,7	+1,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	+0,0
Total aides couplées	14,1	14,3	15,5	+1,3
2^e pilier	33,9	41,1	42,4	+8,5
ICHN	27,8	41,1	42,4	+14,6
PHAE	6,1	-	-	-6,1
Agriculture biologique	1,1	1,4	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,5	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,1	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,2	ND	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	93,4	100,3	106,4	+13,0

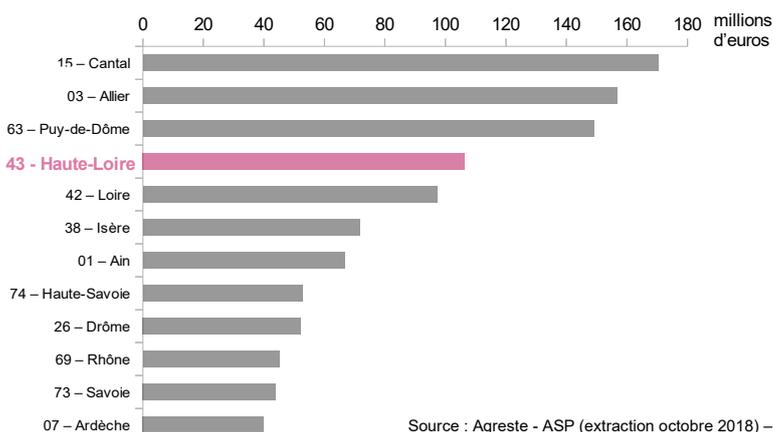
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
	Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

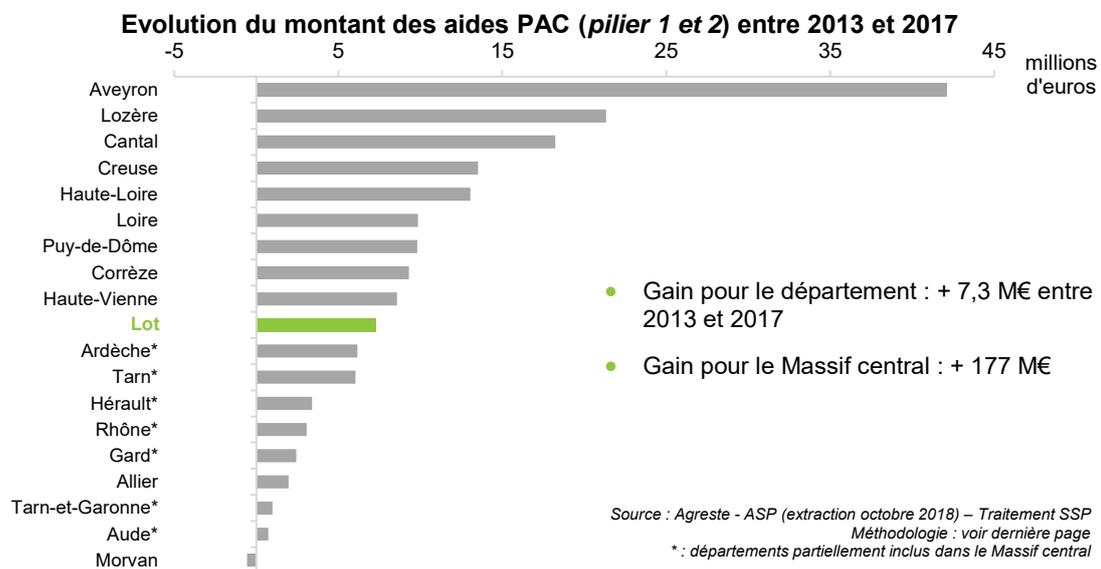
Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

©AGRESTE 2019

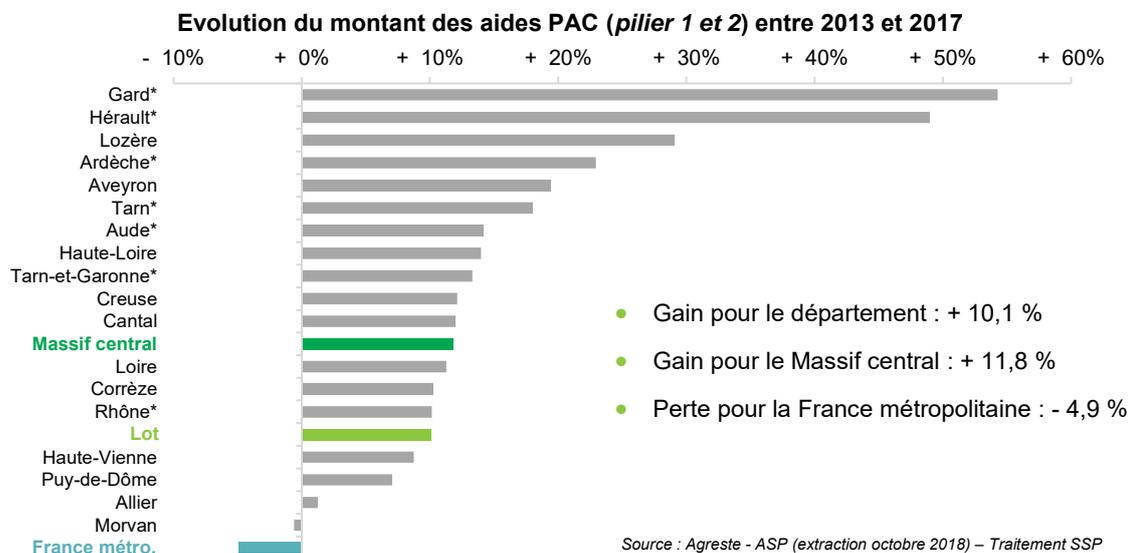
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central LOT

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

Le Lot, 10^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

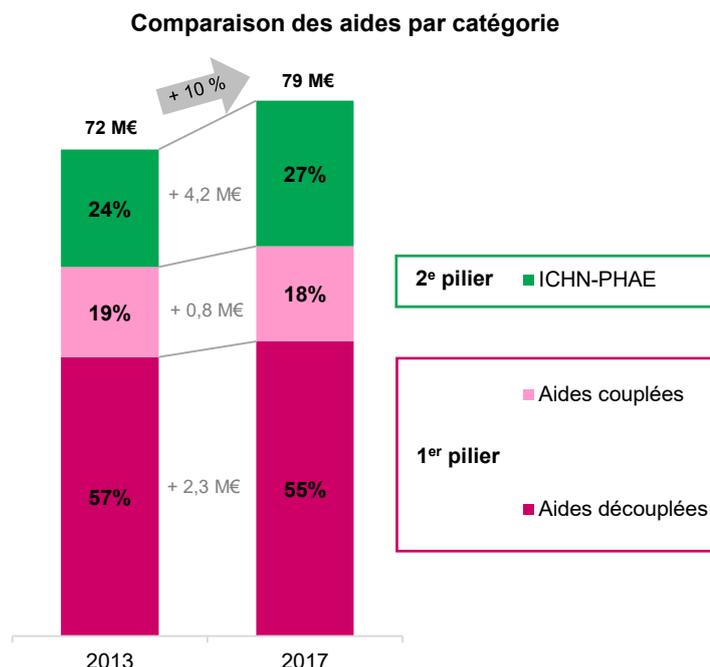


Le Lot, 15^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

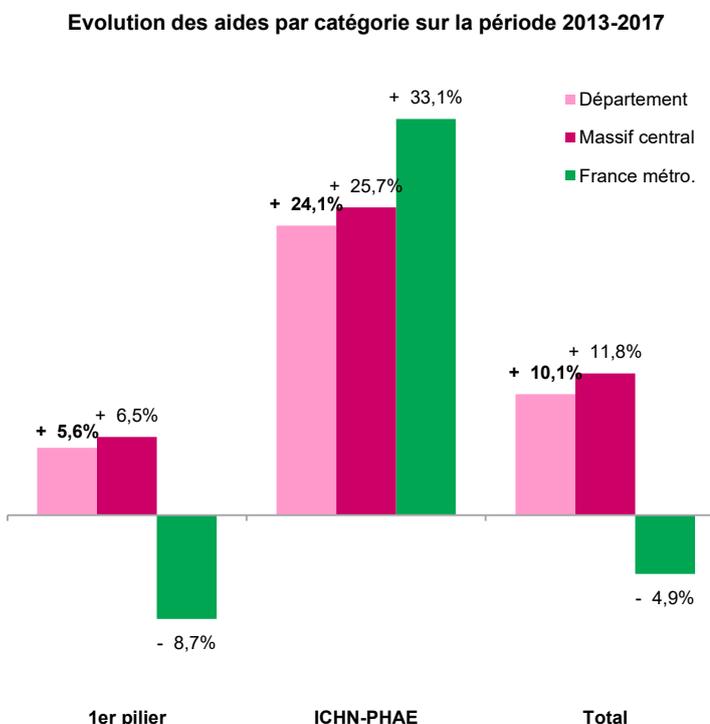
- Montant global des aides de 79 M€ en 2017, en augmentation de 10 % par rapport à 2013
- Augmentation des aides couplées (+ 0,8 M€) et découplées (+ 2,3 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (73 % en 2017 contre 76 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation marquée des aides du 2^e pilier (+ 4,2 M€ et + 3 points)



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme à des niveaux comparables au Massif central

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 comparable à l'évolution au niveau du Massif central

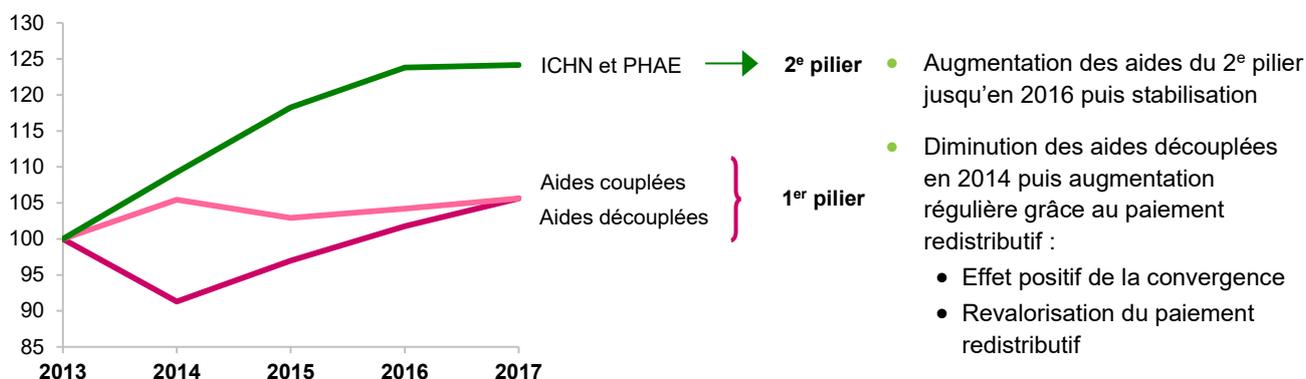


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation globale du montant des aides pour toutes les catégories entre 2013 et 2017

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 37 % soit + 3 195 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation du montant total plus faible que sur le Massif central (+ 2 901 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible des aides du 1^{er} pilier dans le Lot (+ 1 501 €) que sur le Massif central (+ 2 632 €)

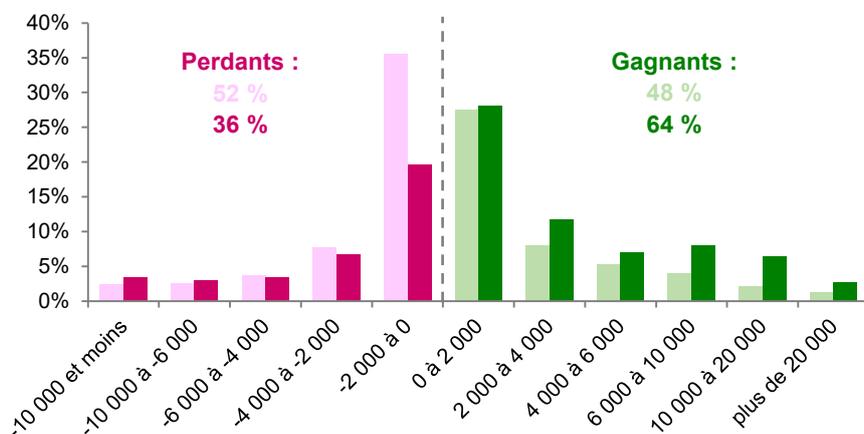
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	11 252	6 386	14 828	8 549	19 505
2015 (€)	11 175	7 003	14 929	11 014	20 610
2017 (€)	12 376	7 090	16 329	11 744	22 406
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 1 124	+ 704	+ 1 501	+ 3 195	+ 2 901
(%)	+ 10,0	+ 11,0	+ 10,1	+ 37,4	+ 14,9

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 64 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

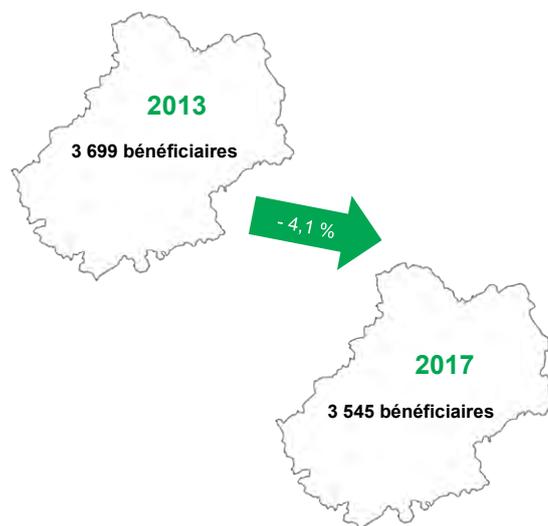


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

- En 2015 : 48 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 64 % d'exploitations gagnantes (soit +16 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 24 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 17 % des exploitations

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	54,7	53,9	57,8	+3,1
DPU	41,4	-	-	-
DPB	-	22,4	21,6	-
Verdissement	-	13,8	14,9	-
Paiement redistributif *	-	3,4	6,8	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,5	-
Total aides découplées	41,4	40,1	43,7	+2,3
Aide aux bovins allaitants	7,1	6,7	6,7	-0,4
Aides aux bovins laitiers	0,9	0,9	0,9	-0,0
Aides ovins/caprins	5,0	5,4	5,1	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,6	1,3	+1,3
Autres aides couplées végétales	0,3	0,2	0,2	-0,1
Total aides couplées	13,4	13,8	14,1	+0,8
2^e pilier	17,4	20,6	21,6	+4,2
ICHN	12,7	20,6	21,6	+9,0
PHAE	4,8	-	0,0	-4,8
Agriculture biologique	0,9	1,0	0,0	-0,9
MAET/MAEC	0,8	0,5	0,0	-0,8
dont MAEC SHP	-	0,1	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,3	0,0	-
Assurance récolte	0,2	0,3	0,3	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	72,2	74,5	79,4	+7,3



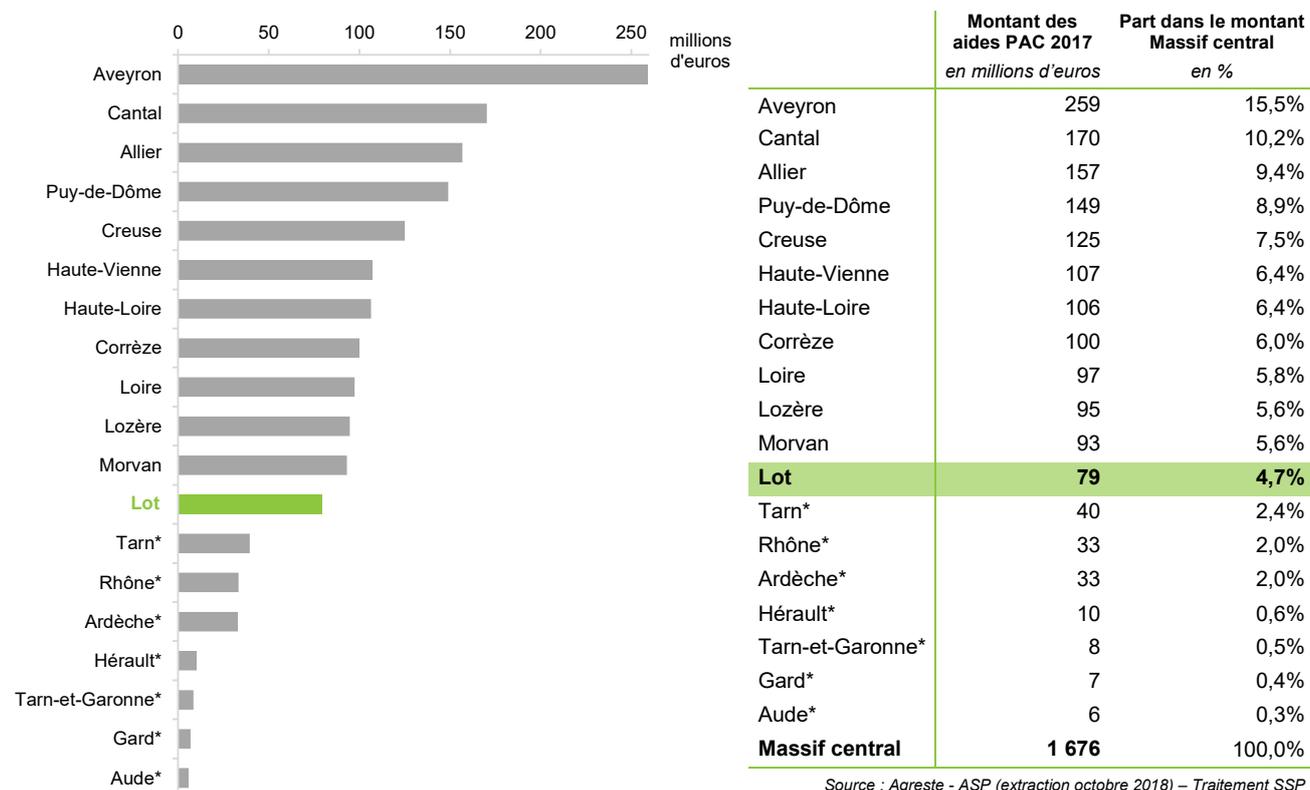
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

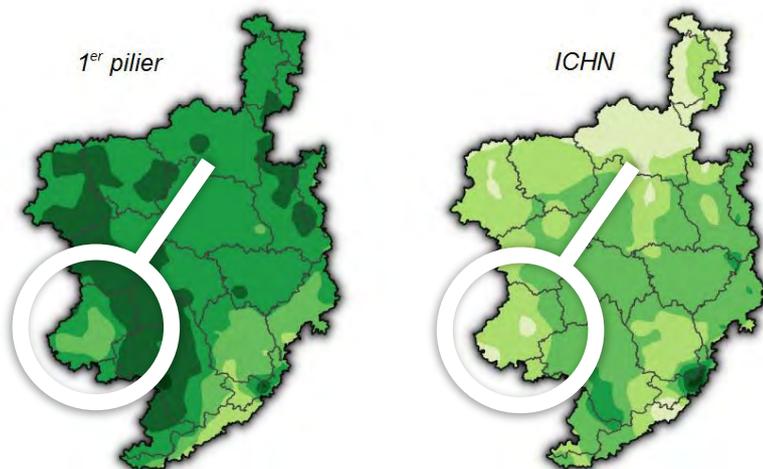
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

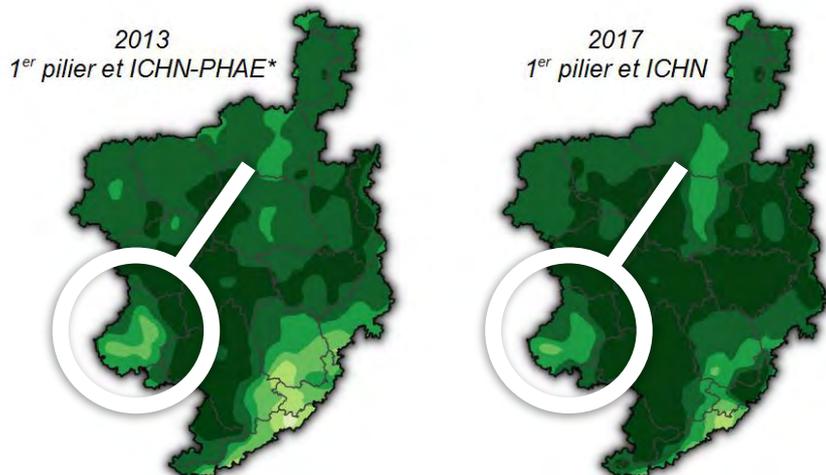
- Aides du 1^{er} pilier comprises entre 150 et 225 €/ha de SAU au cœur du département, et jusqu'à 400 €/ha de SAU et plus dans le nord-est
- ICHN comprise entre 75 et 150 €/ha dans la majeure partie du département

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

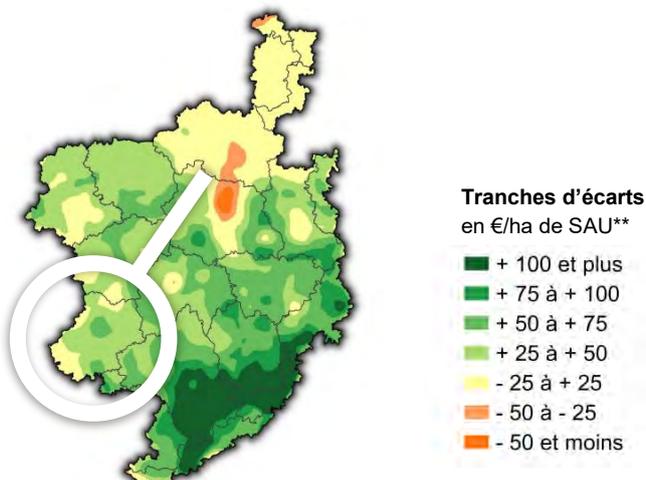
- Relèvement général du niveau d'aides, notamment dans le centre du département

Montant en €/ha de SAU*



* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation comprise entre + 25 et + 50 €/ha de SAU sur la majeure partie du département

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



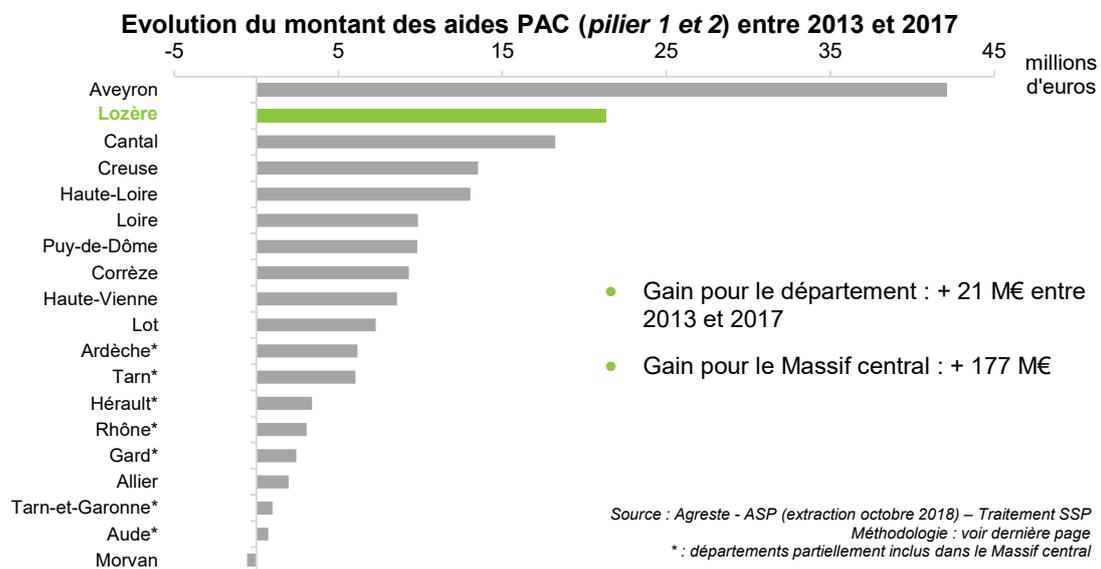
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



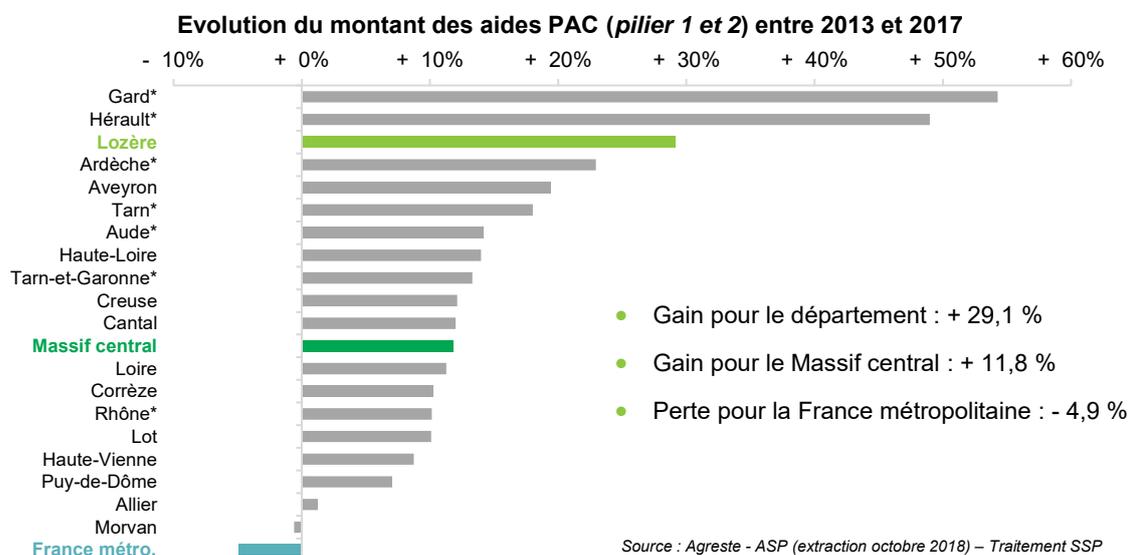
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central LOZÈRE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET
de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Lozère, 2^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



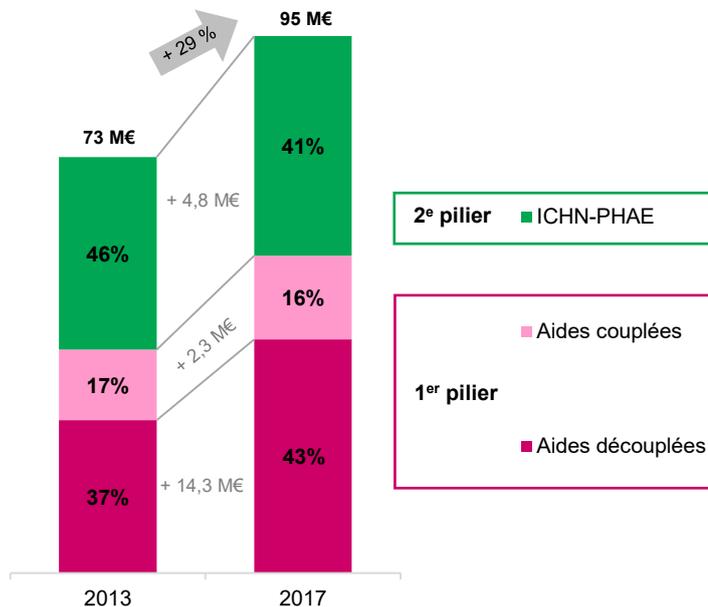
La Lozère, 3^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 1^{er} pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Augmentation du montant global des aides de 30 % pour atteindre 95 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 2,3 M€) et découplées (+ 14,3 M€)
- Augmentation du poids du 1^{er} pilier (60 % en 2017 contre 54 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 4,8 M€) mais baisse du poids dans le montant total (- 5 points)

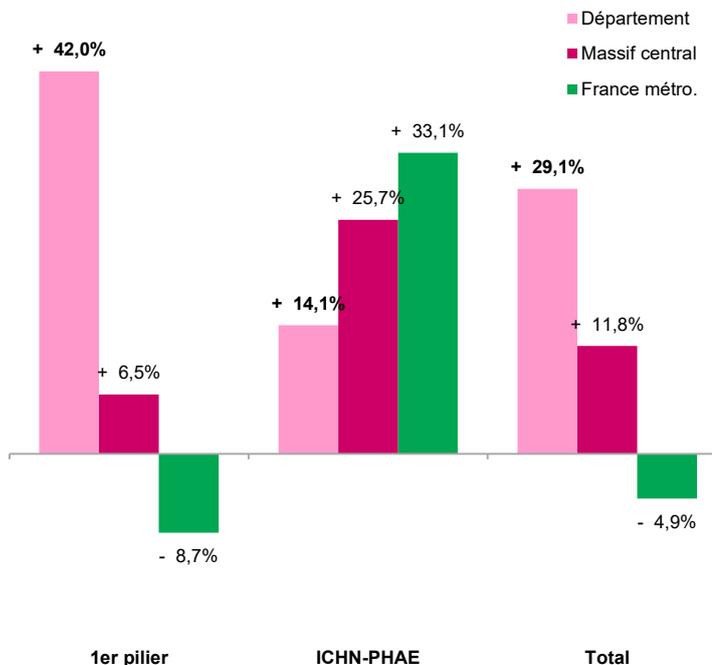


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 1^{er} pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Forte augmentation du 1^{er} pilier (+ 42 %)
- Hausse du 2^e pilier deux fois plus faible que dans le Massif central (+ 14% contre + 26 %)

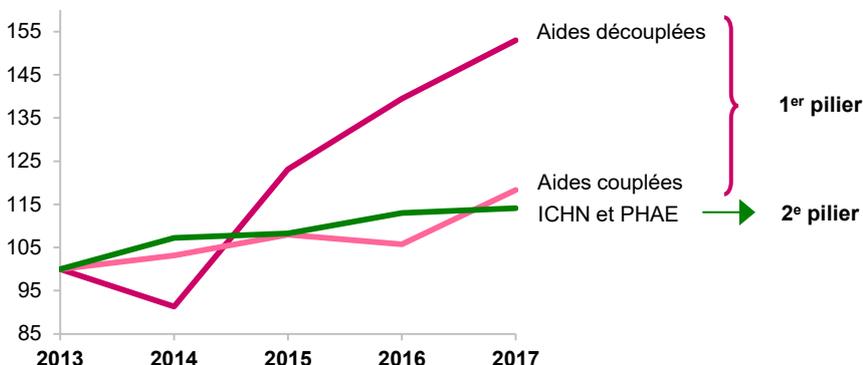


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation globale du montant des aides pour toutes les catégories entre 2013 et 2017

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées jusqu'en 2015 avant régression puis rebond en 2016
- Diminution des aides découplées en 2014 puis forte augmentation grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 1^{er} pilier (+ 46 % soit + 8 133 € par bénéficiaire) que pour le 2^e pilier
- Augmentation du montant total plus forte que sur le Massif central (+ 11 192 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible du 2^e pilier en Lozère (+ 19 % soit + 2 934€) que sur le Massif central (+ 25 % soit + 3 275 €)

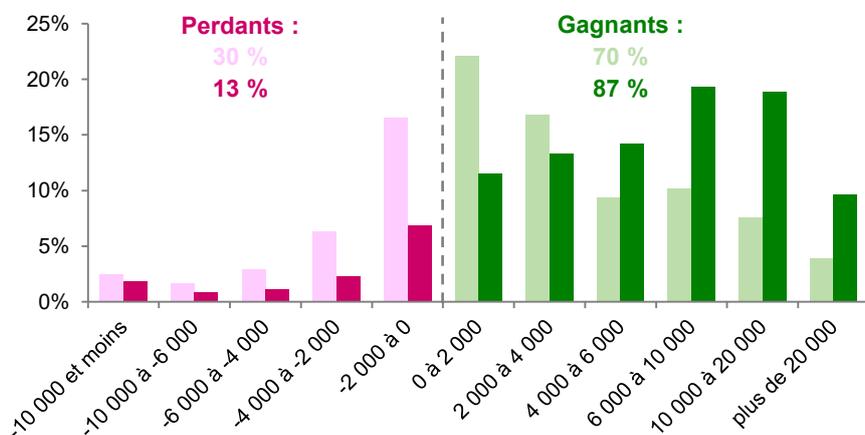
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 161	6 477	17 661	15 383	31 906
2015 (€)	15 037	7 521	21 110	17 127	37 165
2017 (€)	19 093	8 092	25 794	18 317	43 098
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 6 932	+ 1 615	+ 8 133	+ 2 934	+ 11 192
(%)	+ 57,0	+ 24,9	+ 46,0	+ 19,1	+ 35,1

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 87 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 70 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 87 % d'exploitations gagnantes (soit +17 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 48 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 6 % des exploitations

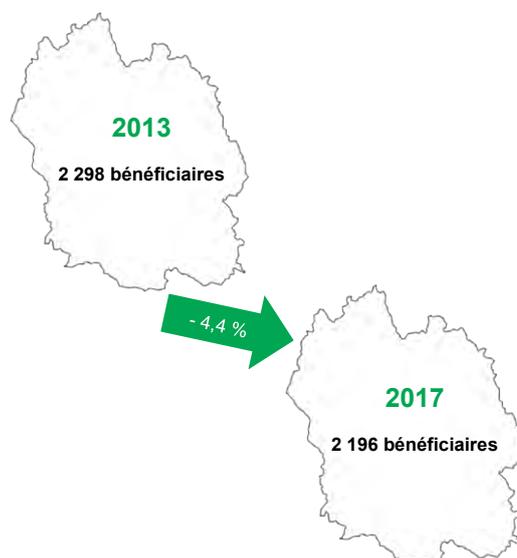
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	39,4	47,0	55,9	+16,5
DPU	26,9	-	-	-
DPB	-	18,2	20,3	-
Verdissement	-	11,2	13,9	-
Paiement redistributif *	-	3,2	6,5	-
Paiement additionnel JA	-	0,5	0,5	-
Total aides découplées	26,9	33,2	41,2	+14,3
Aide aux bovins allaitants	8,3	9,1	9,3	+0,9
Aides aux bovins laitiers	1,0	1,0	0,9	-0,1
Aides ovins/caprins	3,1	3,4	3,2	+0,1
Aides aux protéines végétales s	s	s	1,3	-
Autres aides couplées végétales s	s	s	0,0	-
Total aides couplées	12,4	13,9	14,7	+2,3
2^e pilier	33,9	36,7	38,7	+4,8
ICHN	23,4	36,7	38,7	+15,3
PHAE	10,5	-	0,0	-10,5
Agriculture biologique	0,7	1,0	0,0	-0,7
MAET/MAEC	2,4	1,9	0,0	-2,4
dont MAEC SHP	-	0,3	0,0	-
dont MAEC LOC	-	1,4	0,0	-
Assurance récolte	0,0	0,0	0,1	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	73,3	83,8	94,6	+21,3



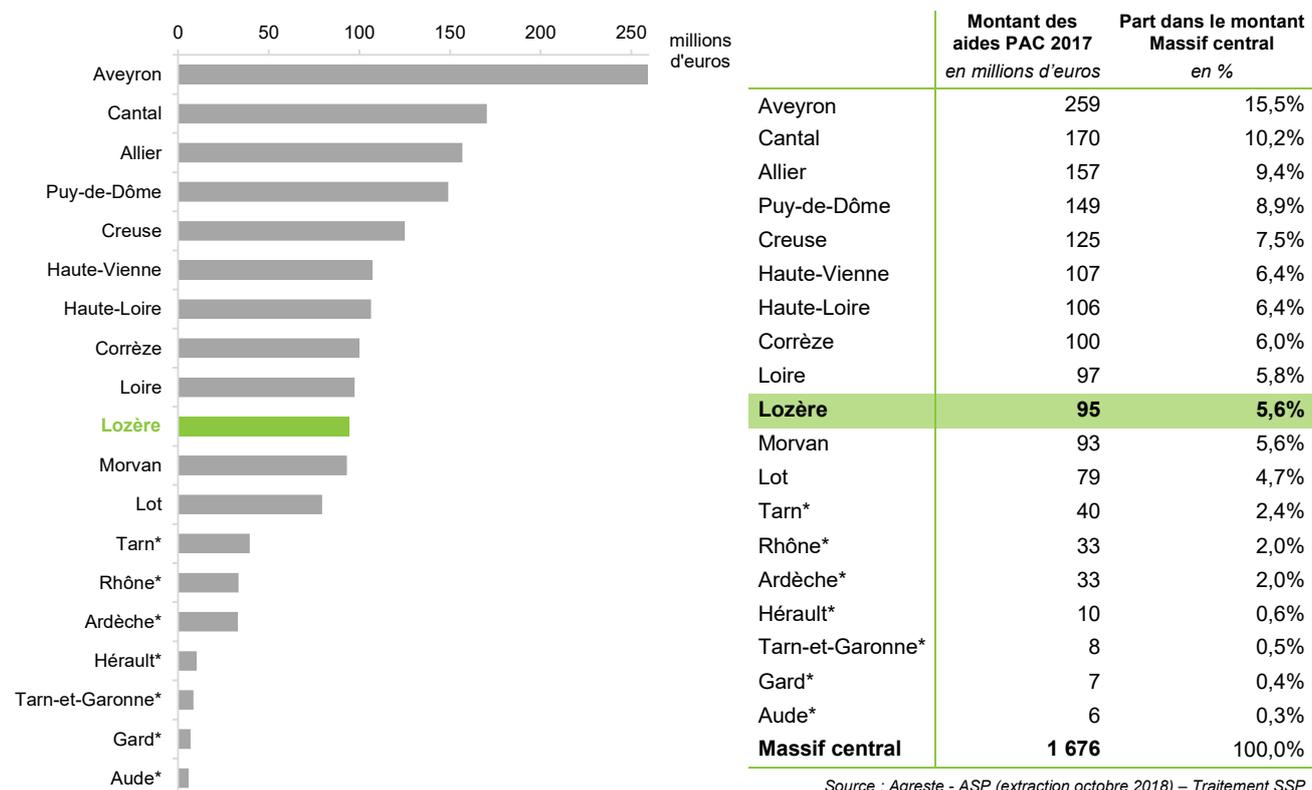
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

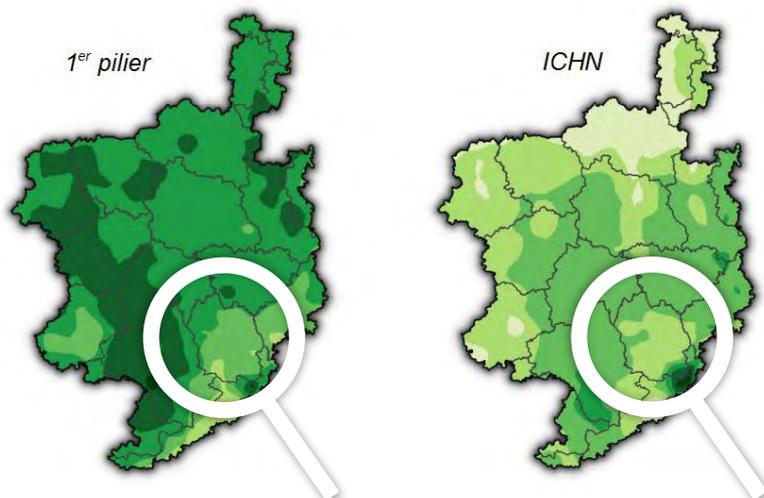
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

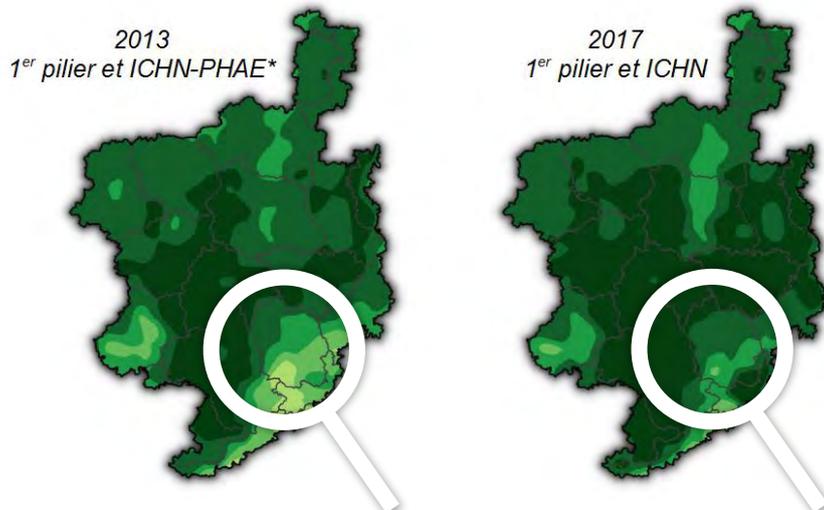
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 150 et 225 €/ha de SAU
- ICHN majoritairement comprise entre 75 et 150 €/ha de SAU

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

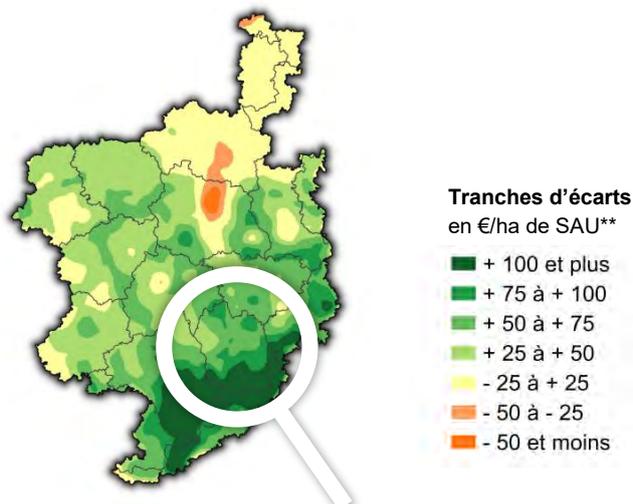
- Relèvement général du niveau d'aides sur le département
- Extension de la zone entre 300 et 400 €/ha de SAU sur la moitié nord du département

Montant en €/ha de SAU*

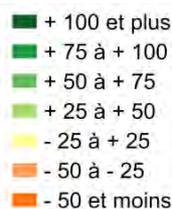


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département
- Le sud du département a connu la plus forte augmentation, à +100 €/ha et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



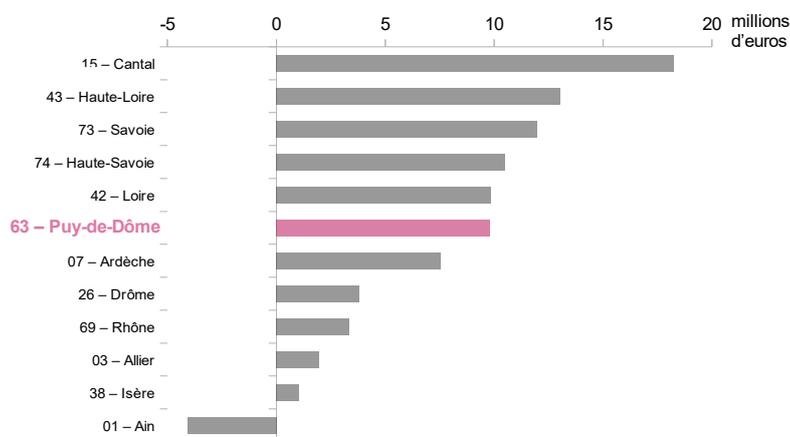
N° 6 – mars 2019

Économie agricole

Bilan PAC 2013 - 2017 du Puy-de-Dôme

Le Puy-de-Dôme, 6° département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017

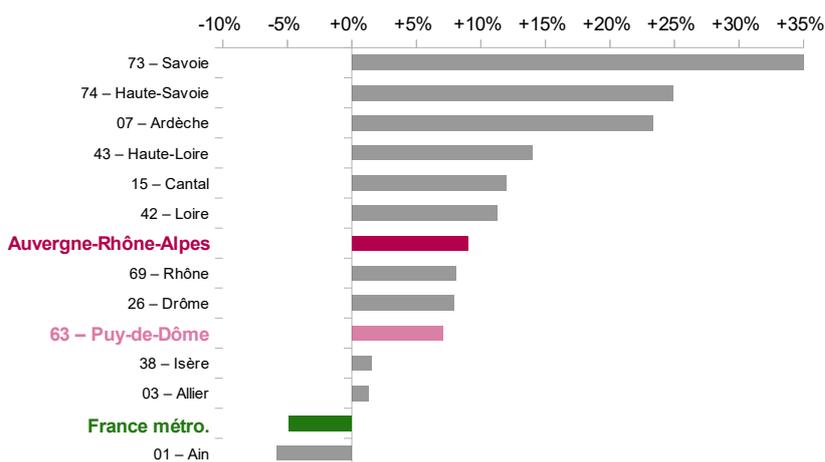


- Gain pour le département : + 9,8 M€ en 2017 par rapport à 2013
- Gain pour la région : + 87 M€

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Le Puy-de-Dôme, 9° département bénéficiaire de la réforme en évolution relative

Evolution du montant des aides PAC entre 2013 et 2017



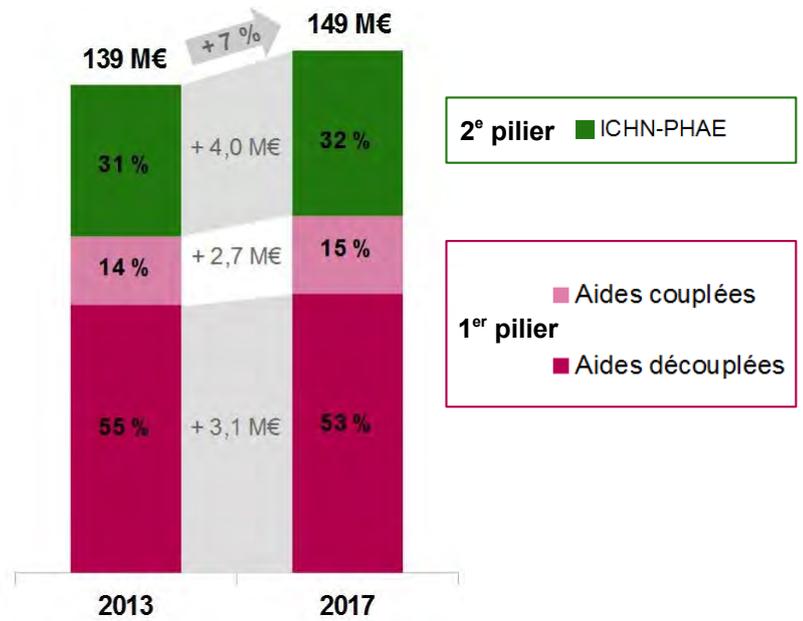
- Gain pour le département : + 7,1 %
- Gain pour la région : + 9,0 %
- Perte pour la France métro. : - 4,9 %

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page
Voir annexe pour le montant total des aides par région en 2017

.....

Légère diminution de la part des aides découplées dans le montant global des aides

Comparaison des aides par catégorie



- Montant global des aides de 149 M€ en 2017
- Augmentation des aides dans toutes les catégories :
 - + 4,0 M€ pour le 2^e pilier
 - + 3,1 M€ pour les aides découplées
 - + 2,7 M€ pour les aides couplées
- Faible évolution de la part des différentes aides dans le montant global

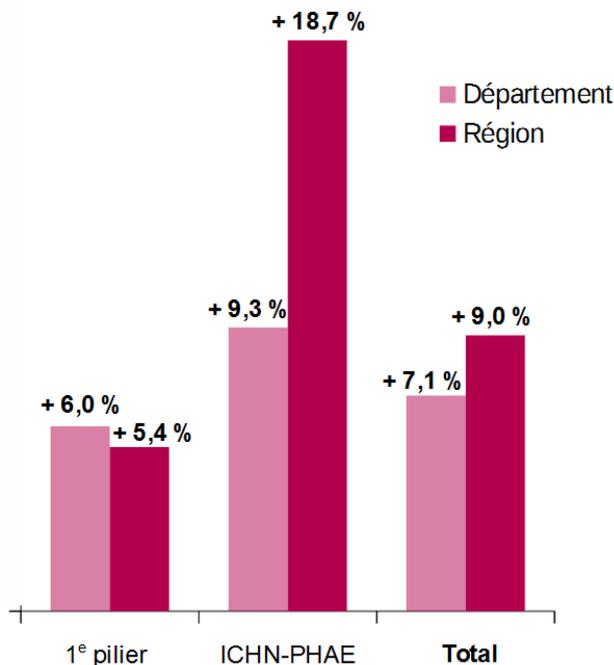
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page
 Voir annexe pour les montants détaillés par catégorie d'aides

.....

Augmentation du 2^e pilier deux fois moins forte qu'au plan régional

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

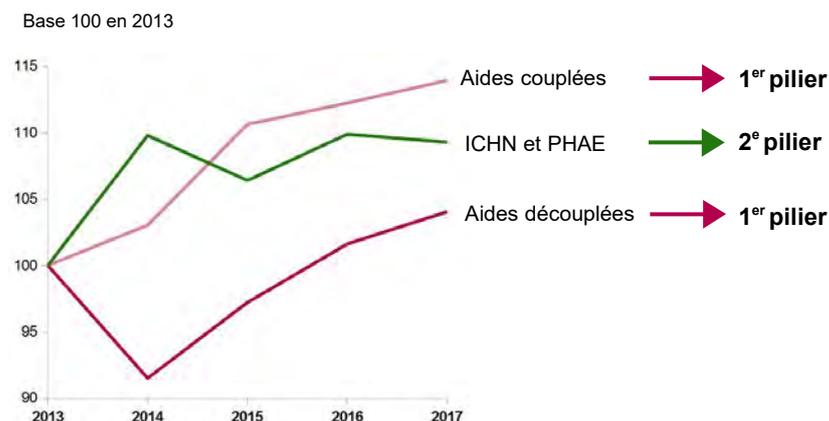
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 plus faible qu'en région
- Augmentation des aides du 1^{er} pilier équivalente au niveau régional
- Augmentation des aides du 2^e pilier bien plus faible qu'au plan régional



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
 Méthodologie : voir dernière page

Augmentation des aides pour toutes les catégories depuis 2015

Evolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides couplées sur toute la période
- Augmentation des aides du 2^e pilier sur toute la période à l'exception de 2015
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Gain par bénéficiaire* proche du niveau régional (+ 3 900 €)
- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire* :
 - pour le 1^{er} pilier en valeur absolue (+ 2 400 € par bénéficiaire)
 - pour le 2^e pilier en valeur relative (+ 14 % par bénéficiaire)

Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 831	5 681	16 055	11 743	23 092
2015 (€)	12 714	6 488	16 340	12 938	24 145
2017 (€)	14 455	6 714	18 445	13 680	26 946
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+1 624	+1 032	+2 390	+1 937	+3 854
(%)	+12,7	+15,4	+13,0	+14,2	+14,3

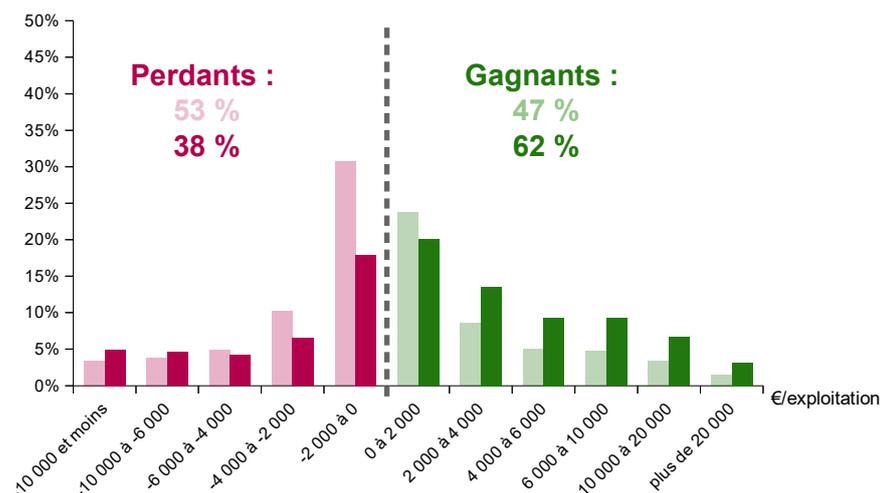
Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

* Voir annexe pour l'évolution du nombre de bénéficiaires

Impact positif de la réforme pour 62 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017

Calcul à champ constant sur 4 691 exploitations



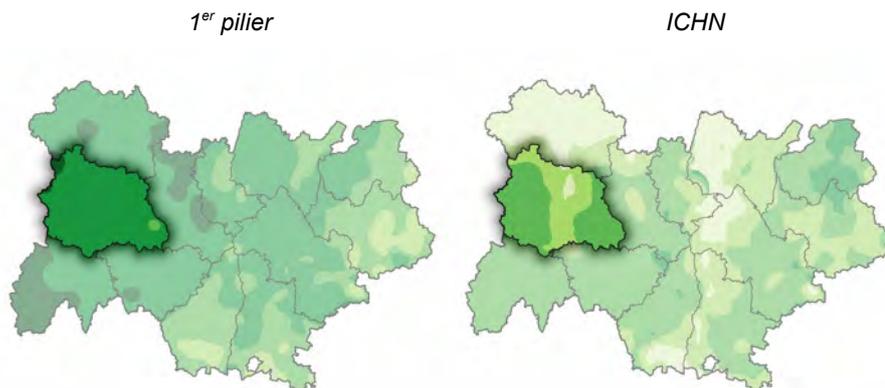
- 2015 : moins de gagnants que de perdants
- 2017 : plus de gagnants que de perdants (soit + 15 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour près du tiers des exploitations gagnantes
- Diminution inférieure à 2 000 € pour 47 % des exploitations perdantes

Perdants Gagnants
Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha en montagne (à l'est et l'ouest)

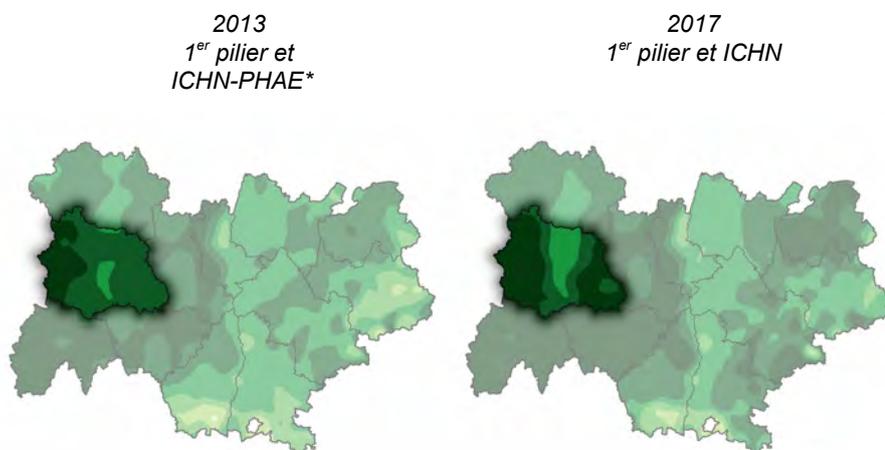
Montants en €/ha de SAU *



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

* SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution des aides 2013-2017 par hectare



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Aides plus homogènes en 2017 en plaine d'une part (partie centrale avec 225 à 300 €/ha), et en montagne d'autre part (400 €/ha et plus)

Montants en €/ha de SAU **

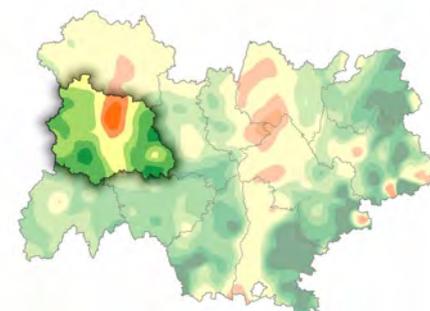


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Evolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart
en €/ha de SAU **



Sources : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN – BDCARTO®
Méthodologie : voir dernière page

- Augmentation des aides en montagne (+ 25 à + 100 €/ha de SAU)
- Diminution des aides en zone de plaine avec une perte pouvant dépasser 50 €/ha

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

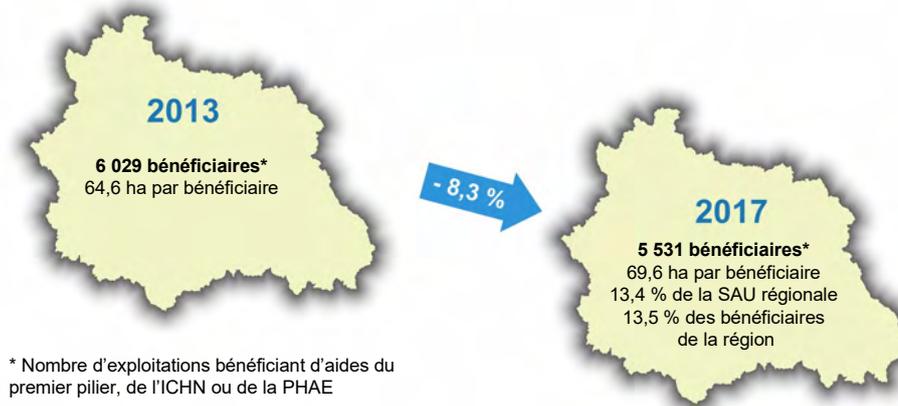
** Montant des aides et surfaces localisés au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Émeline Brulurur

Annexe

Evolution du nombre de bénéficiaires et des surfaces concernées entre 2013 et 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP -
Méthodologie : voir dernière page

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	96,0	95,9	101,8	+5,8
DPU	76,5	-	-	-
DPB	-	41,6	39,2	-
Verdissement	-	25,4	27,0	-
Paiement redistributif *	-	6,5	12,6	-
Paiement additionnel JA	-	0,8	0,8	-
Total aides découplées	76,5	74,4	79,6	+3,1
Aide aux bovins allaitants	14,2	15,3	15,6	+1,4
Aides aux bovins laitiers	3,4	3,8	3,7	+0,3
Aides ovins/caprins	1,8	1,9	1,9	+0,1
Aides aux protéines végétales	0,1	0,5	1,1	+1,0
Autres aides couplées végétales	0,1	0,0	0,0	-0,1
Total aides couplées	19,5	21,6	22,2	+2,7
2^e pilier	43,2	46,0	47,2	+4,0
ICHN	30,6	46,0	47,2	+16,7
PHAE	12,6	-	-	-12,6
Agriculture biologique	0,7	1,0	ND	-
MAET/MAEC	0,8	0,3	ND	-
dont MAEC SHP	-	0,0	0,1	-
dont MAEC LOC	-	0,1	ND	-
Assurance récolte	0,5	0,5	0,5	-0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	139,2	141,9	149,0	+9,8

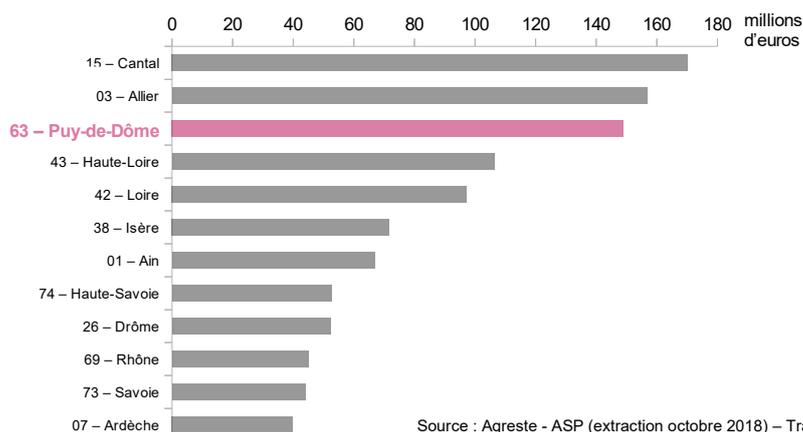
* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple

** Hors agriculture biologique, MAE, assurance récolte

- : sans objet / ND : Non disponible

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant régional en %
15 – Cantal	170	16,2%
03 – Allier	157	14,9%
63 – Puy-de-Dôme	149	14,2%
43 – Haute-Loire	106	10,1%
42 – Loire	97	9,2%
38 – Isère	72	6,8%
01 – Ain	67	6,3%
74 – Haute-Savoie	53	5,0%
26 – Drôme	52	5,0%
69 – Rhône	45	4,3%
73 – Savoie	44	4,2%
07 – Ardèche	40	3,8%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP
Méthodologie : voir dernière page

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Aides prises en comptes pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paiement unique (DPU)	Paiement de base (DPB) Paiement vert Paiement redistributif Paiement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)	
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Réalisation des cartes lissées :

Le lissage statistique réalisé est basé sur une estimation de la densité par la méthode du noyau (KDE : kernel density estimation), permettant de faire apparaître des continuités de tendance dans l'espace. Il permet de corriger des valeurs « extrêmes » sur une carte en les relativisant par rapport aux données des territoires qui leur sont proches (remplissage des vides et élimination des épiphénomènes conduisant à couvrir tout le territoire, y compris les communes sans exploitations agricoles, qui sont estimées à partir des valeurs des communes voisines). Cela permet ainsi de minimiser les disparités sur une carte pour mieux mettre en évidence les grandes tendances des phénomènes représentés (montant des aides PAC en €/ha de SAU) et les rendant plus simples à lire.

Le rayon de lissage retenu pour l'ensemble des cartes est de 15 000 mètres. Ce lissage important permet d'améliorer la représentation des grandes tendances spatiales plutôt que de mettre en valeur des phénomènes locaux en utilisant un faible rayon de lissage.

Le lissage est réalisé à l'échelle nationale afin de prendre en compte les données extérieures au périmètre d'étude. Pour certains départements, un biais peut néanmoins persister en limite frontalière en raison de l'absence de données disponibles au-delà du territoire national. Les valeurs sont alors « moins lissées » et le montant d'aides en €/ha de SAU est artificiellement augmenté.

Pour en savoir plus, consultez sur le site de la DRAAF :

- le Flash Info « Bilan de la PAC 2013-2017 » de la région et chacun des 12 départements
- les données chiffrées et les graphiques du Flash Info au format tableur

<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel - BP45 - 63370 Lempdes
Tél : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
www.draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directeur régional : Michel Sinoir
Directeur de publication : Seán Healy
Rédactrice en chef : Marie-Laure Rongère
Composition : Sylvie Vasson et Émeline Brulurud
Prix : 2,50€
Dépôt légal : mars 2019
ISSN : 2552-4151 (En ligne)

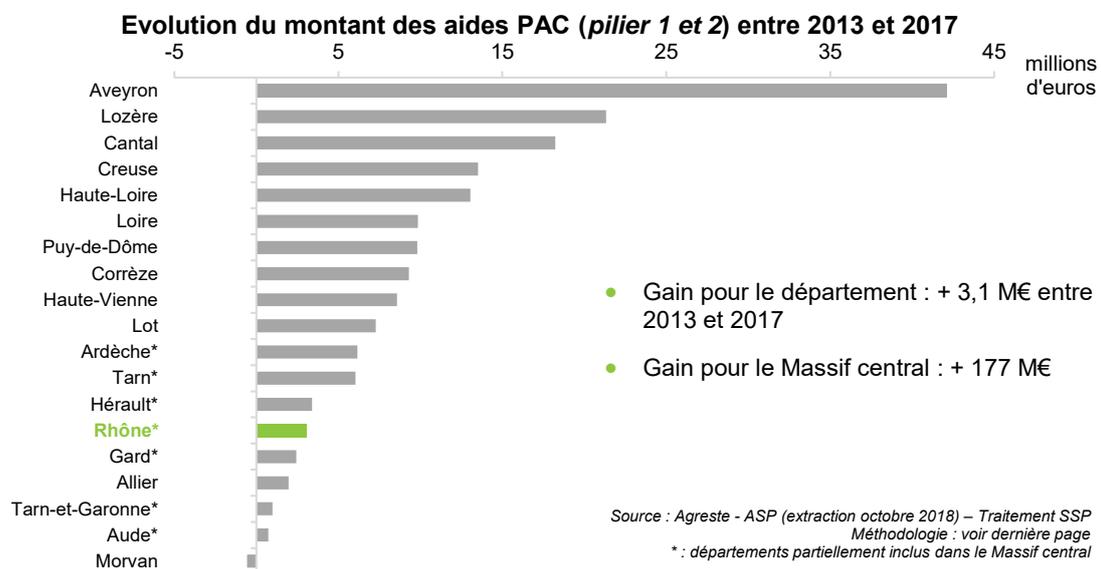
©AGRESTE 2019

Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central RHÔNE*

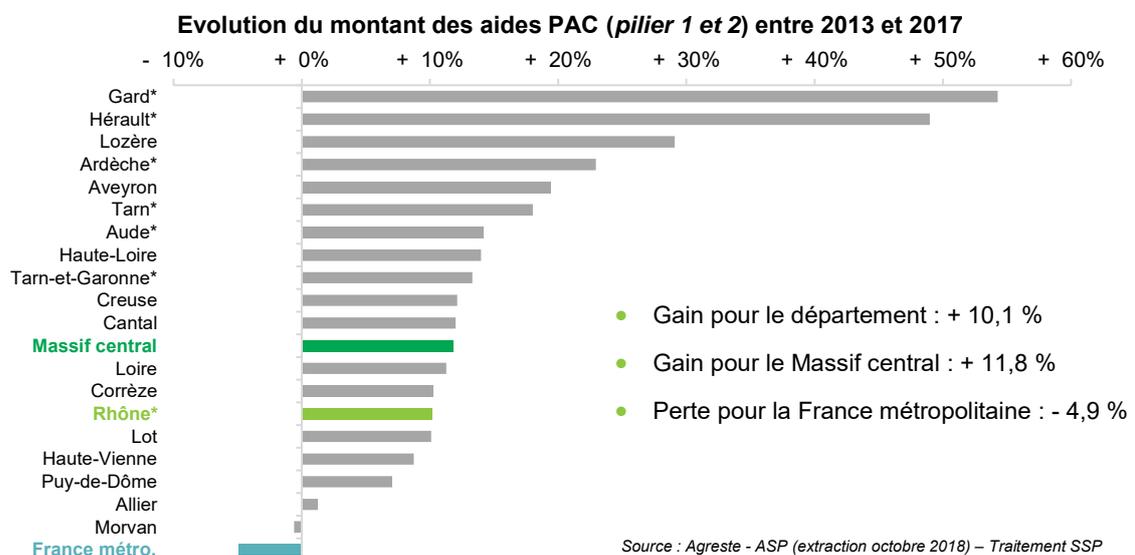
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

* département partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (cf. p. 4)

Le Rhône*, 14^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



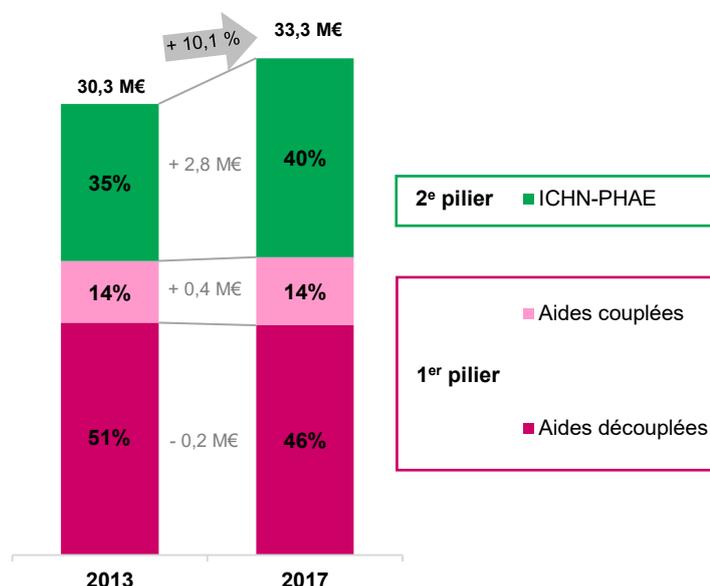
Le Rhône*, 14^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 33,3 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 0,4 M€) mais diminution des aides découplées (- 0,2 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (60 % en 2017 contre 66 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation plus importante des aides du 2^e pilier (+ 2,8 M€ et + 5 points dans le montant total des aides)

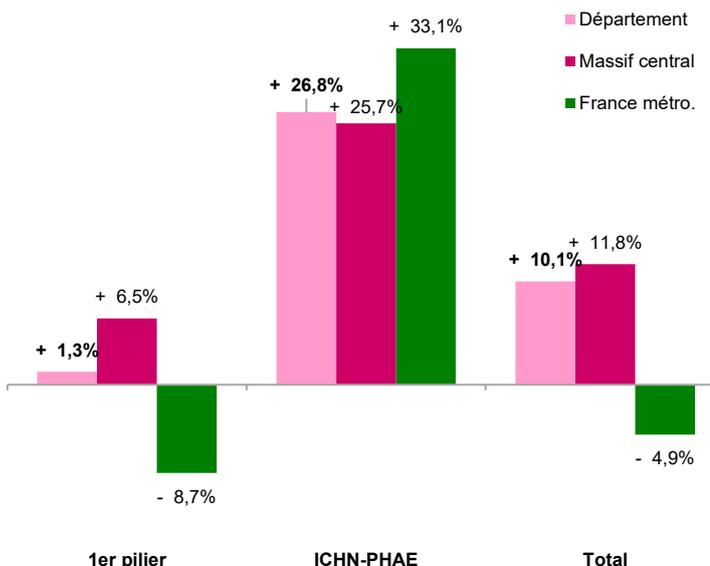


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

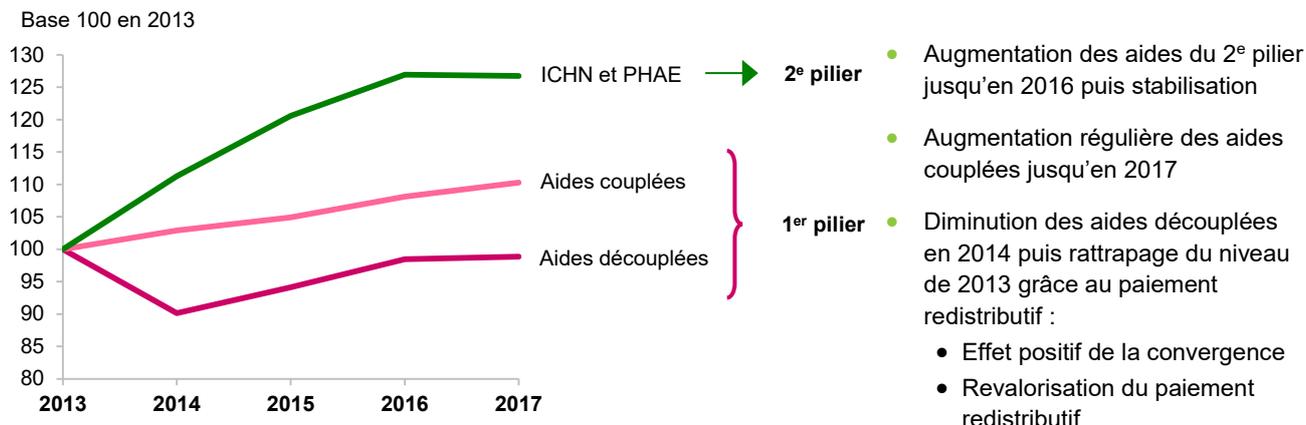
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 (+ 10,1 %) comparable à l'évolution au niveau du Massif central (+ 11,8 %)
- Augmentation du 1^{er} pilier inférieure au Massif central
- Augmentation du 2^e pilier légèrement plus forte que dans le Massif central



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories depuis 2014

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 30,5 % soit + 2 478 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation plus faible des aides du 1^{er} pilier par bénéficiaire dans le Rhône* (+ 1 255 €) que dans le Massif central (+ 2 632 €)
- Augmentation du montant total plus faible que dans le Massif central (+ 3 468 € contre + 5 220 €)

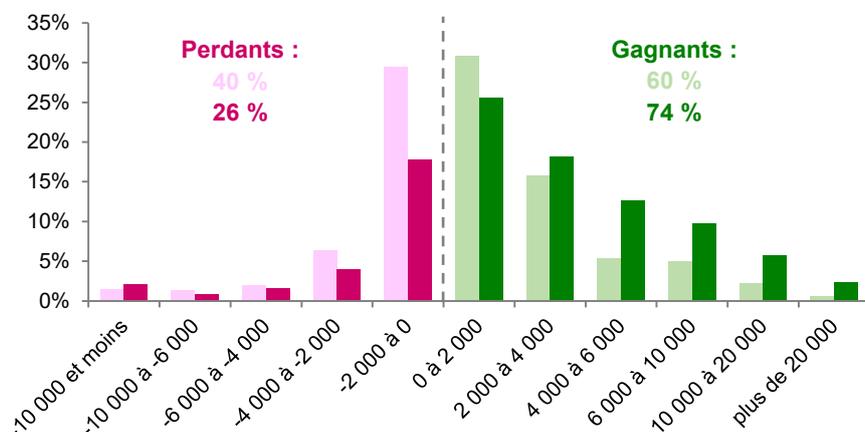
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	9 831	3 591	12 392	8 127	18 956
2015 (€)	9 325	4 059	12 090	10 194	20 147
2017 (€)	10 545	4 353	13 646	10 606	22 424
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 714	+ 762	+ 1 255	+ 2 478	+ 3 468
(%)	+ 7,3	+ 21,2	+ 10,1	+ 30,5	+ 18,3

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 74 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 60 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 74 % d'exploitations gagnantes (soit +14 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 30 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 8 % des exploitations

Perdants / Gagnants
 Evolution 2013-2015
 Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	19,7	19,0	20,0	+0,3
DPU	15,6	-	-	-
DPB	-	8,0	7,2	-
Verdissement	-	4,8	5,0	-
Paielement redistributif *	-	1,5	2,9	-
Paielement additionnel JA	-	0,3	0,3	-
Total aides découplées	15,6	14,7	15,4	-0,2
Aide aux bovins allaitants	1,9	1,9	2,0	0,1
Aides aux bovins laitiers	1,8	1,9	1,9	0,0
Aides ovins/caprins	0,4	0,4	0,4	0,0
Aides aux protéines végétales	s	0,1	0,3	-
Autres aides couplées végétales	s	0,0	0,0	-
Total aides couplées	4,1	4,4	4,6	0,4
2^e pilier	10,5	12,7	13,4	2,8
ICHN	9,5	12,7	13,4	3,9
PHAE	1,1	-	0,0	-1,1
Agriculture biologique	0,3	0,4	0,0	-0,3
MAET/MAEC	0,2	0,1	0,0	-0,2
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,0	0,0	-
Assurance récolte	0,2	0,2	0,2	0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	30,3	31,7	33,3	3,1

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes du département incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 58 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 60 %



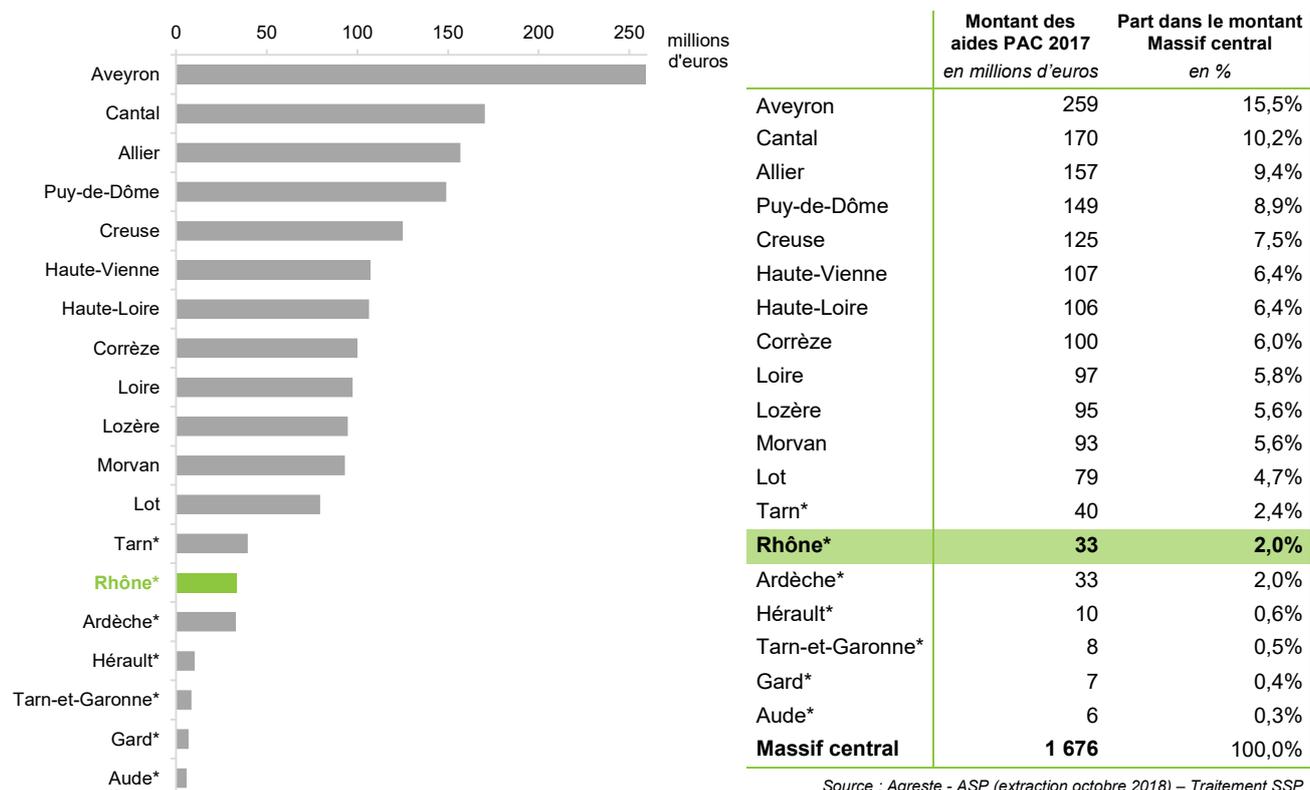
- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



1^{er} pilier



ICHN

- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

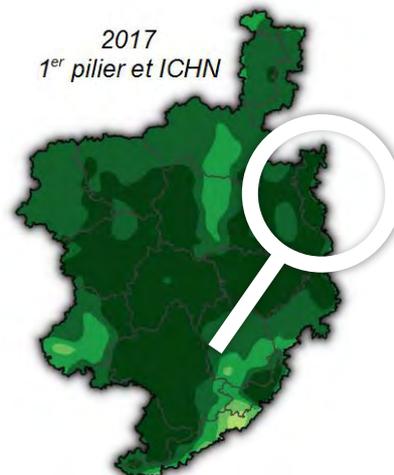
Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



2013

1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



2017

1^{er} pilier et ICHN

- Relèvement général du niveau d'aides sur le département pour atteindre partout 400 €/ha et plus

Montant en €/ha de SAU*



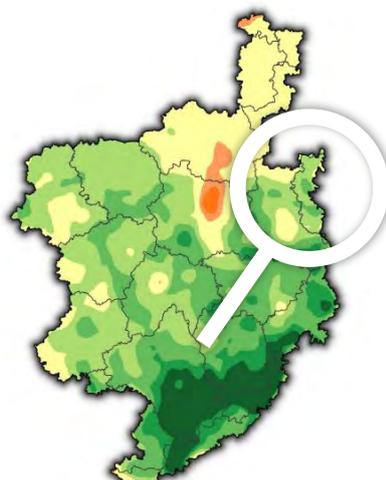
* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

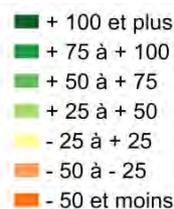
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la totalité du département, de + 25 à + 75 €/ha de SAU

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives

** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation

** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs	
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

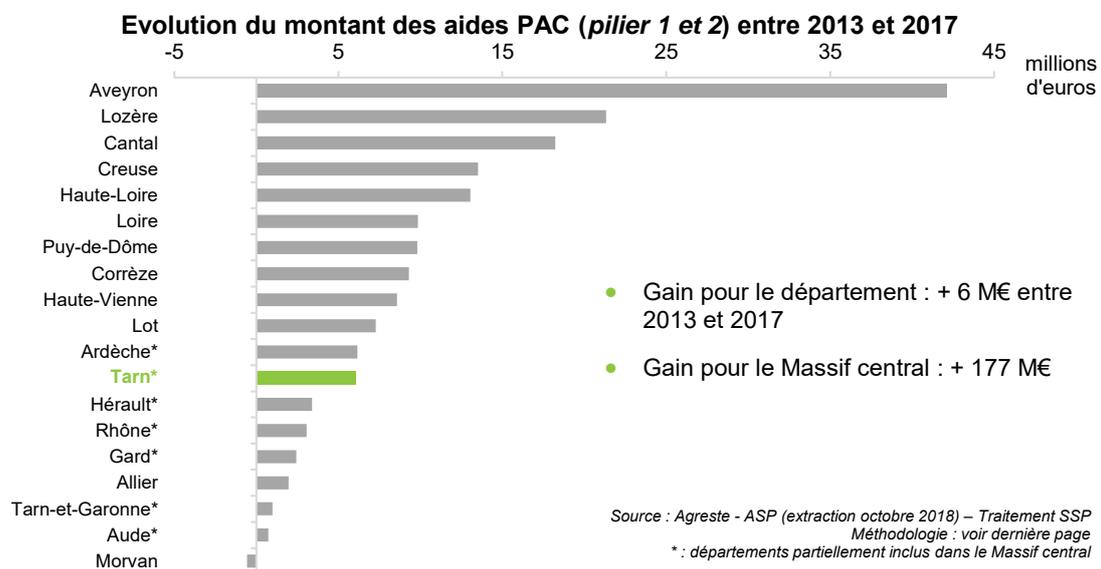


Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central TARN*

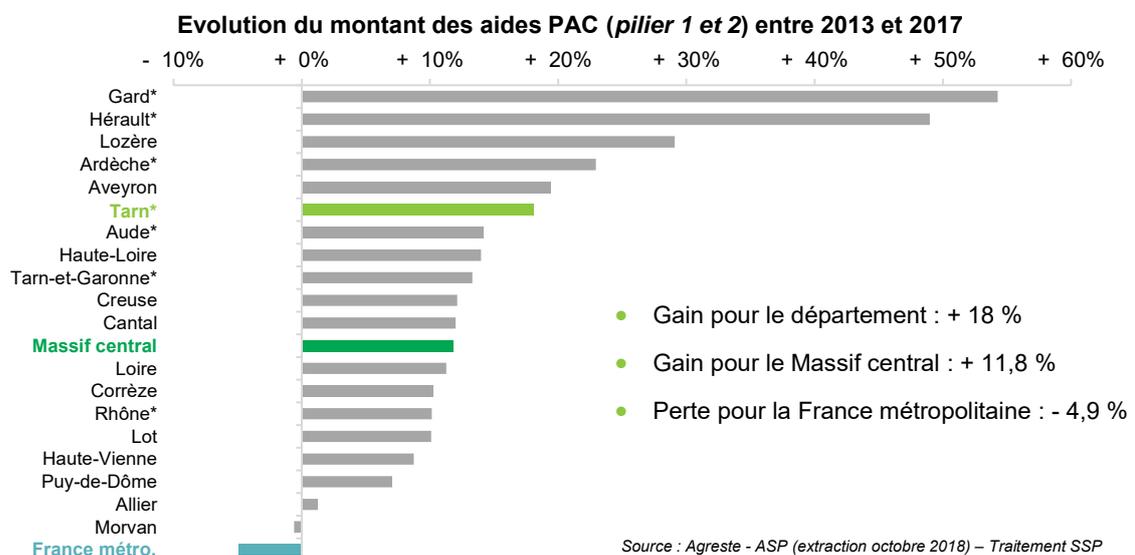
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

* département partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (cf. p. 4)

Le Tarn*, 12^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue



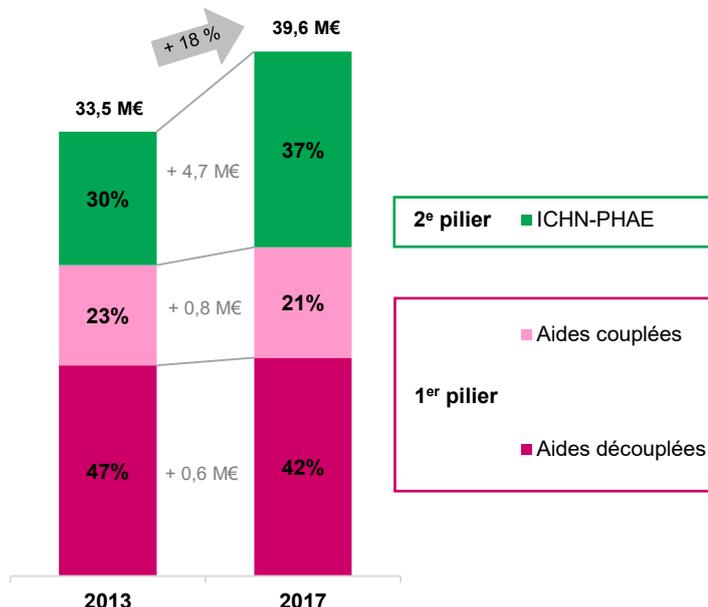
Le Tarn*, 6^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

- Augmentation du montant global des aides de 18 % pour atteindre 39,6 M€ en 2017
- Augmentation des aides couplées (+ 0,8 M€) et découplées (+ 0,6 M€)
- Diminution du poids du 1^{er} pilier (63 % en 2017 contre 70 % en 2013) dans le montant total des aides
- Augmentation marquée des aides du 2^e pilier (+ 4,7 M€ et + 7 points)

Comparaison des aides par catégorie

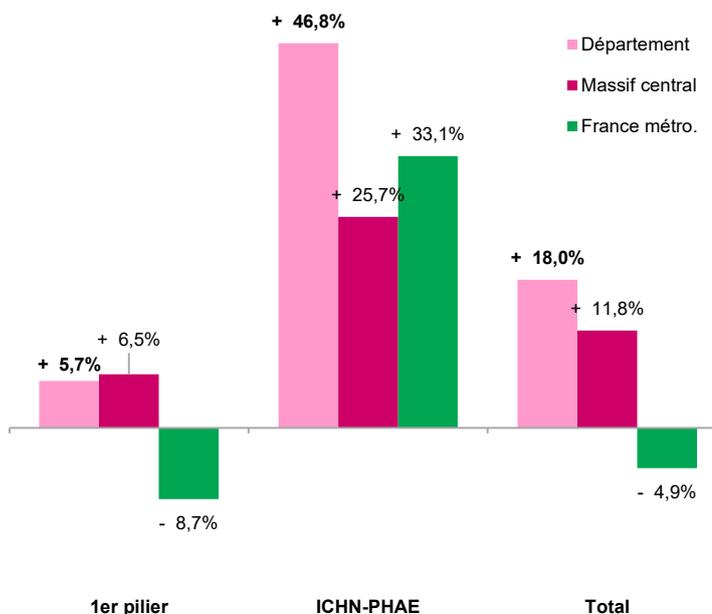


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 supérieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Augmentation du 1^{er} pilier comparable au Massif central
- Augmentation du 2^e pilier plus forte que dans le Massif central

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

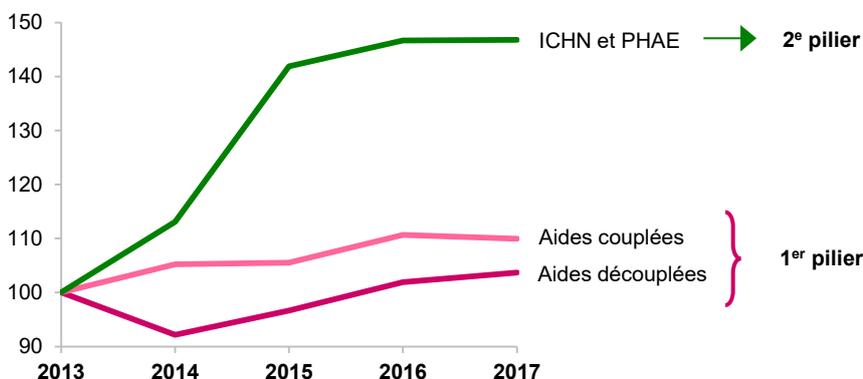


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant des aides pour toutes les catégories entre 2013 et 2017

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Augmentation des aides couplées jusqu'en 2016
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 50,6 % soit + 5 324 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation du montant total plus forte que sur le Massif central (+ 7 770 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus faible des aides découplées dans le Tarn* (+ 1 592 €) que sur le Massif central (+ 1 798 €)

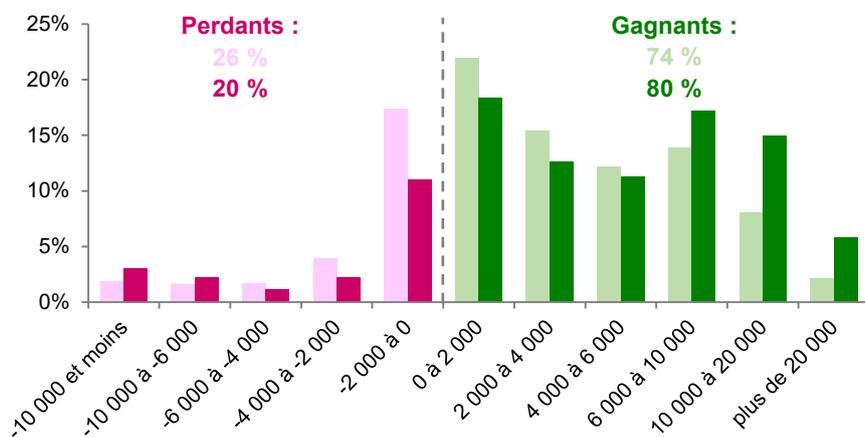
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	12 909	8 188	18 949	10 526	27 049
2015 (€)	12 713	9 073	19 325	14 692	31 085
2017 (€)	14 501	9 562	21 826	15 850	34 819
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 1 592	+ 1 375	+ 2 877	+ 5 324	+ 7 770
(%)	+ 12,3	+ 16,8	+ 15,2	+ 50,6	+ 28,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 80 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 74 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 80 % d'exploitations gagnantes (soit +6 points)
- Augmentation de 6 000 € ou plus pour 38 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 9 % des exploitations

Perdants / Gagnants

■ Evolution 2013-2015
■ Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

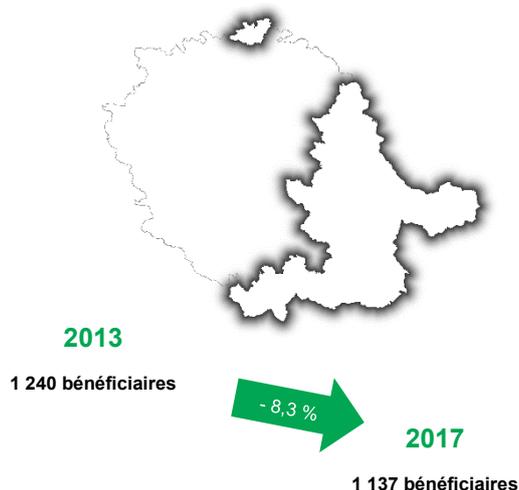
Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	23,5	23,4	24,8	+1,3
DPU	15,9	-	-	-
DPB	-	8,5	7,9	-
Verdissement	-	5,2	5,5	-
Paielement redistributif *	-	1,5	2,9	-
Paielement additionnel JA	-	0,2	0,2	-
Total aides découplées	15,9	15,4	16,5	0,6
Aide aux bovins allaitants	3,9	3,9	3,8	-0,2
Aides aux bovins laitiers	0,4	0,4	0,3	0,0
Aides ovins/caprins	3,3	3,4	3,4	0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,3	0,8	0,8
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total aides couplées	7,6	8,0	8,3	0,8
2^e pilier	10,1	14,3	14,8	4,7
ICHN	9,1	14,3	14,8	5,7
PHAE	1,0	-	0,0	-1,0
Agriculture biologique	0,2	0,3	0,0	-0,2
MAET/MAEC	0,2	0,1	0,0	-0,2
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,1	0,0	-
Assurance récolte	0,0	0,1	0,1	0,0
TOTAL GÉNÉRAL**	33,5	37,6	39,6	6,0

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes du département incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 26 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 23 %



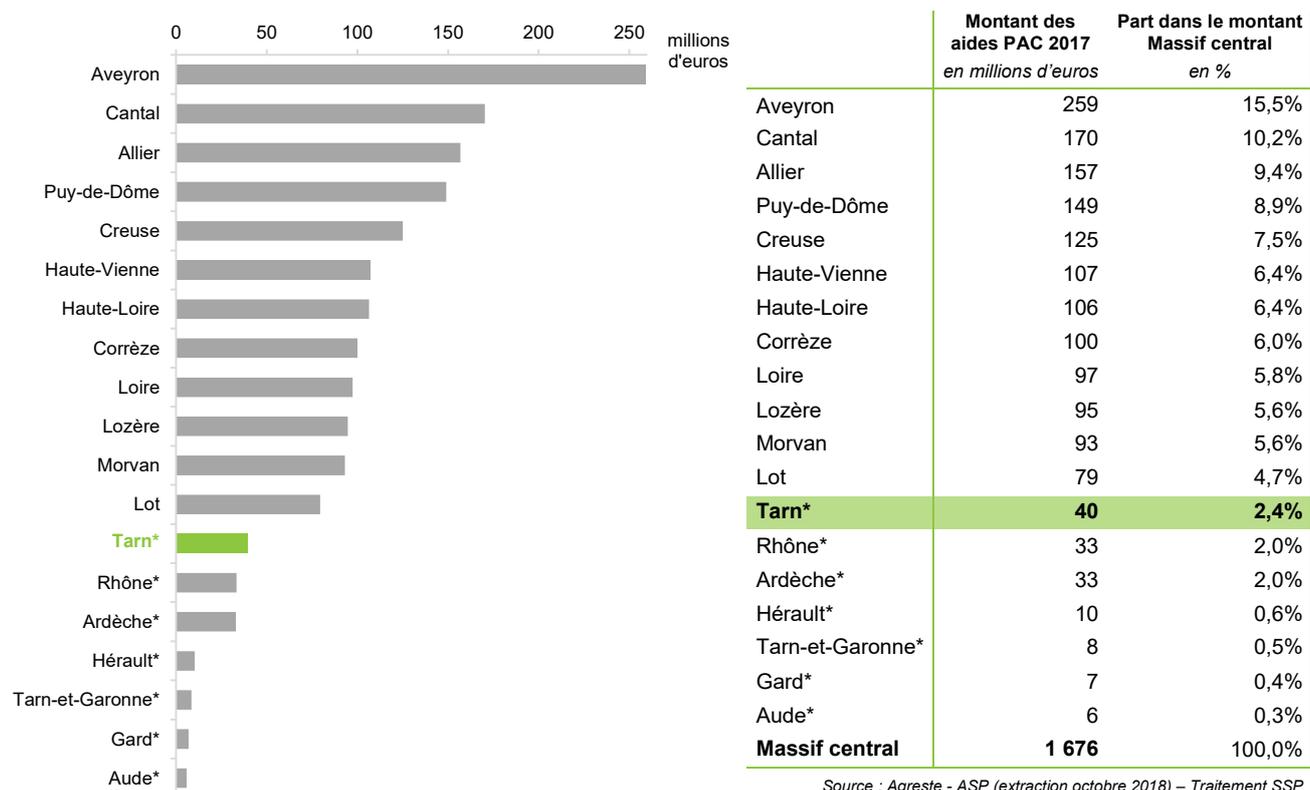
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

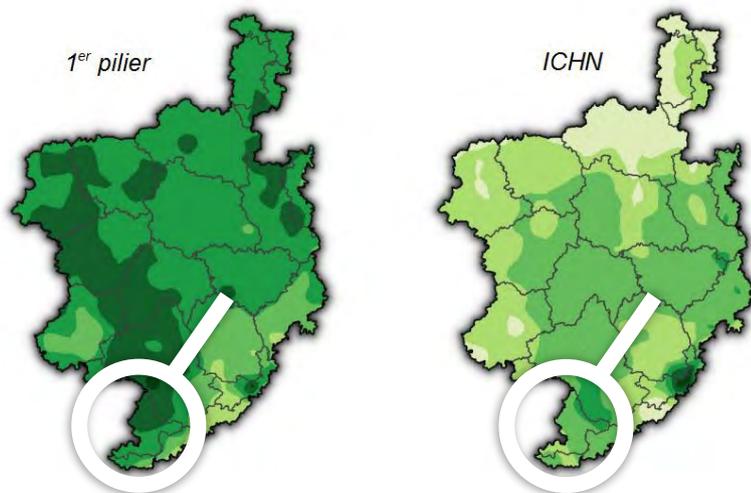
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

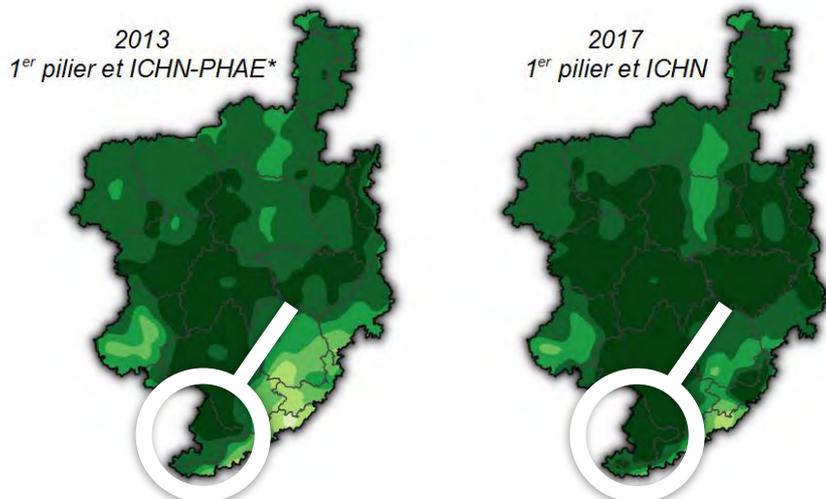
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 400 €/ha de SAU
- ICHN comprise entre 150 et 225 €/ha dans la majeure partie de la zone

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

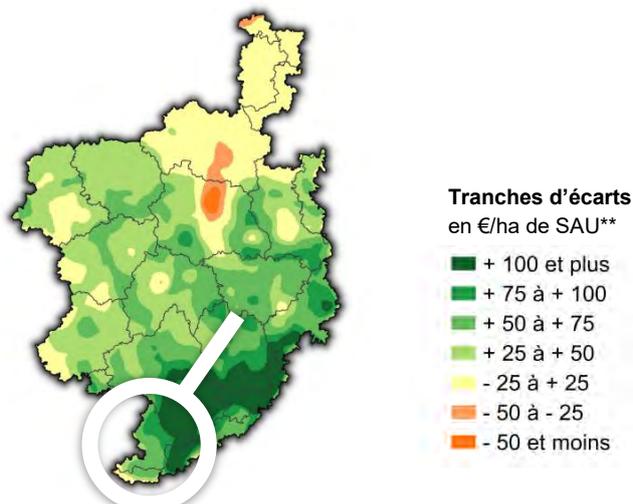
- Relèvement général du niveau d'aides pour atteindre 400 €/ha et plus sur presque l'ensemble de la zone

Montant en €/ha de SAU*

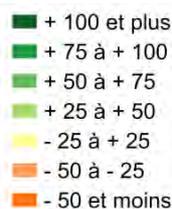


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides sur la quasi-totalité du département
- Le nord-est de la zone a connu les plus fortes augmentations, à + 75 €/ha de SAU et plus

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



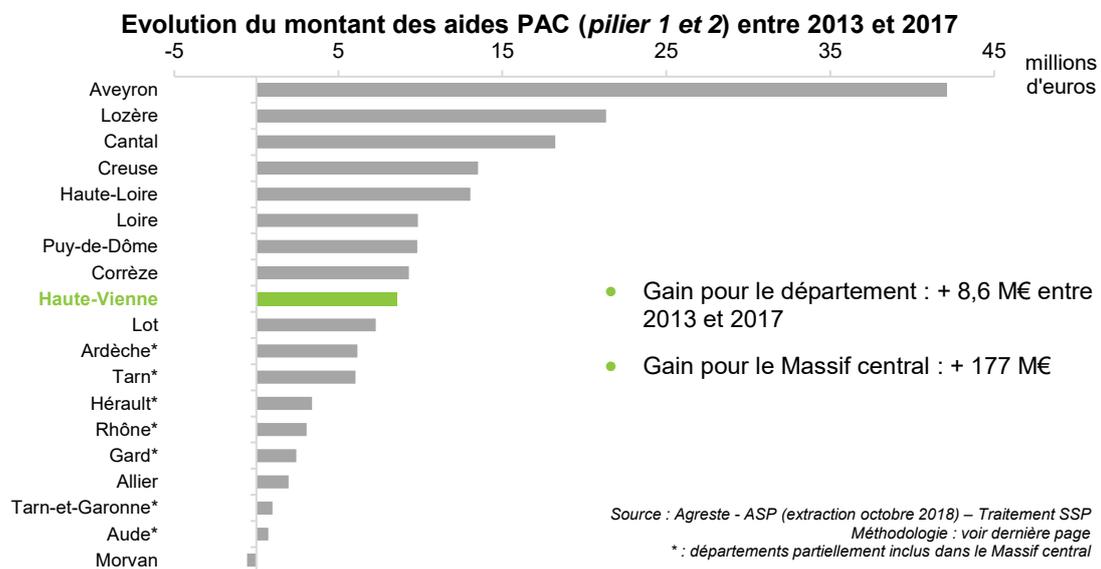
Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr



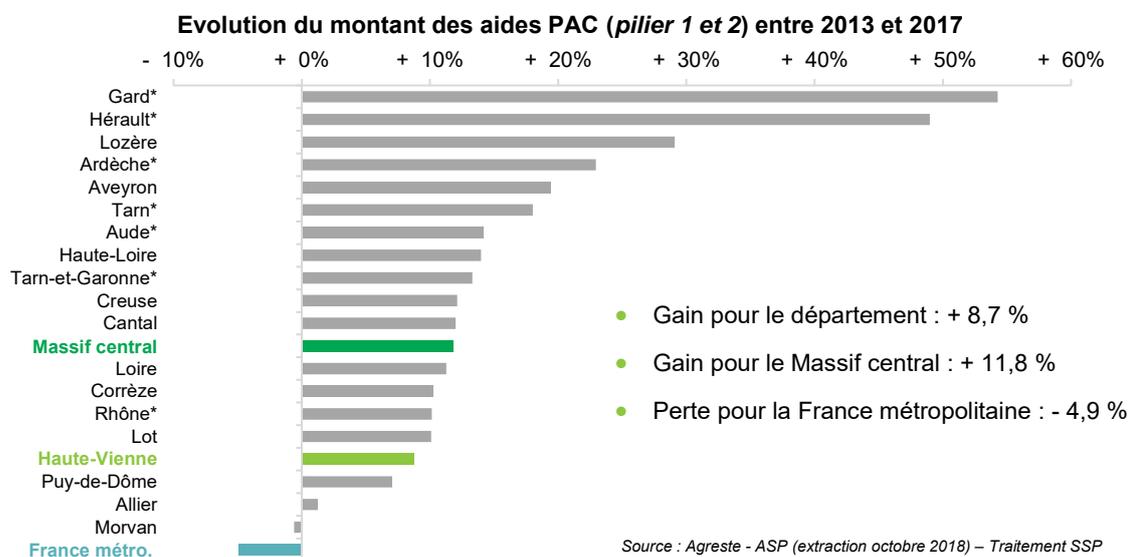
Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central HAUTE-VIENNE

Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

La Haute-Vienne, 9^e département bénéficiaire de la réforme en évolution absolue dans le Massif central



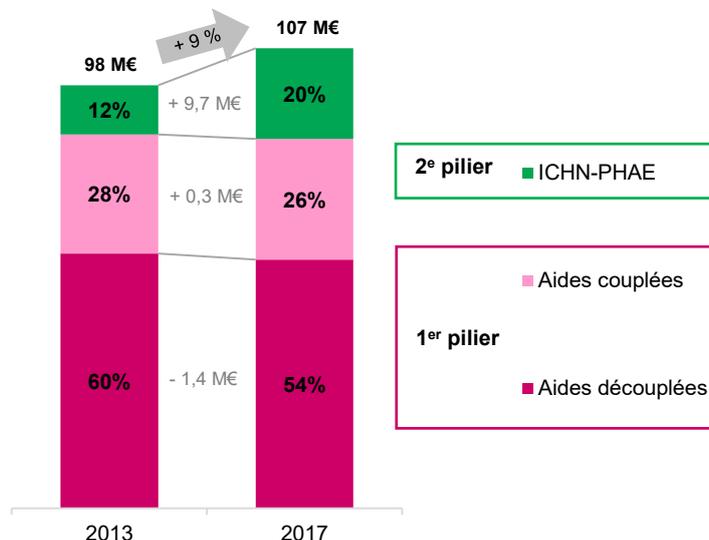
La Haute-Vienne, 16^e département bénéficiaire de la réforme en évolution relative



Augmentation de l'ensemble des aides, notamment du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

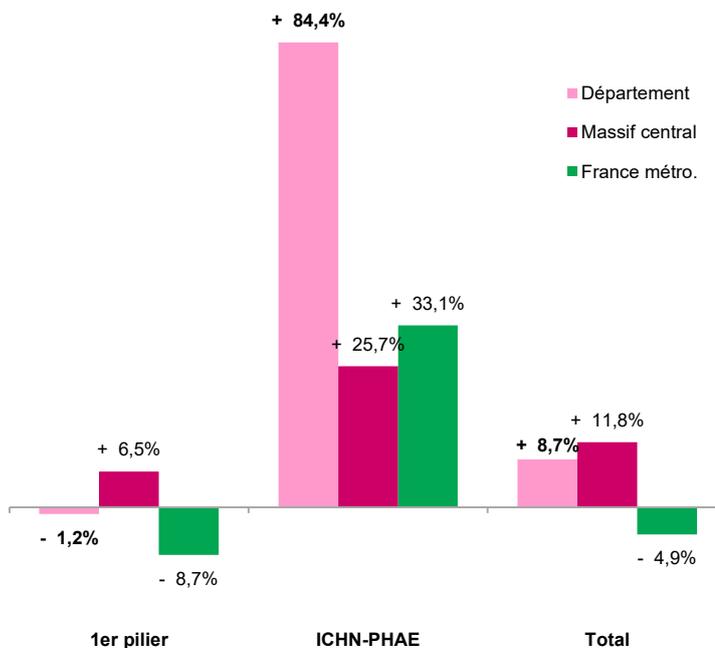
- Augmentation du montant global des aides de 9 % pour atteindre 107 M€ en 2017
- Une augmentation surtout réalisée par les aides du 2^e pilier (+ 9,7 M€ et + 8 points)
- Diminution du montant des aides du 1^{er} pilier (- 1,1 M€) et de leur poids dans le montant total des aides (80 % en 2017 contre 88 % en 2013)
- Stabilité globale des aides couplées (+ 0,3 M€) et diminution des aides découplées (- 1,4 M€)



Un département bénéficiaire de la réforme, notamment sur le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie entre 2013 et 2017

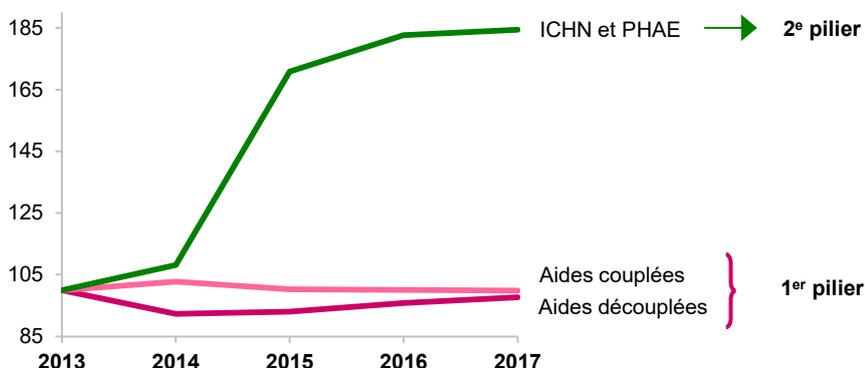
- Augmentation du montant total des aides entre 2013 et 2017 inférieure à l'évolution au niveau du Massif central
- Diminution du 1^{er} pilier (- 1,2 %) en regard d'une augmentation de + 6,5 % sur le Massif central
- Augmentation du 2^e pilier plus forte (+ 84,4 %) que dans le Massif central (+ 25,7 %)



Légère baisse du montant des aides du 1^{er} pilier au profit d'une montée en puissance du 2^e pilier

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation des aides du 2^e pilier jusqu'en 2016 puis stabilisation
- Stabilité globale des aides couplées
- Diminution des aides découplées en 2014 puis légère augmentation grâce à la convergence :
 - Baisse due au paiement redistributif
 - Effet partiellement compensateur de la convergence

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Plus forte hausse du montant moyen des aides par bénéficiaire pour le 2^e pilier (+ 97 % soit + 4 809 € par bénéficiaire de l'ICHN) que pour le 1^{er} pilier
- Augmentation plus faible des aides du 1^{er} pilier en Haute-Vienne (+ 975 €) que sur le Massif central (+ 2 632 €)
- Augmentation du montant total inférieure au Massif central (+ 3 938 € contre + 5 220 €)

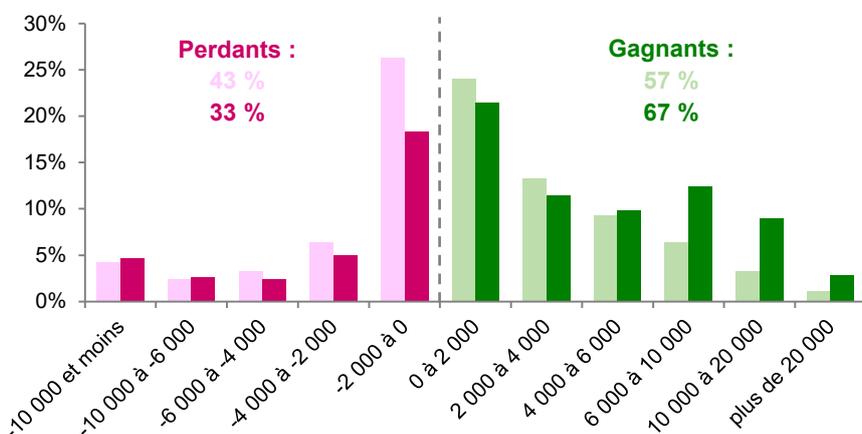
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	16 207	10 233	23 633	4 941	26 704
2015 (€)	15 200	10 740	22 528	8 740	27 826
2017 (€)	16 702	11 249	24 608	9 749	30 642
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 496	+ 1 016	+ 975	+ 4 809	+ 3 938
(%)	+ 3,1	+ 9,9	+ 4,1	+ 97,3	+ 14,7

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour 67 % des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 57 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 67 % d'exploitations gagnantes (soit +10 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 34 % des exploitations
- Perte supérieure à 2 000 € pour 18 % des exploitations

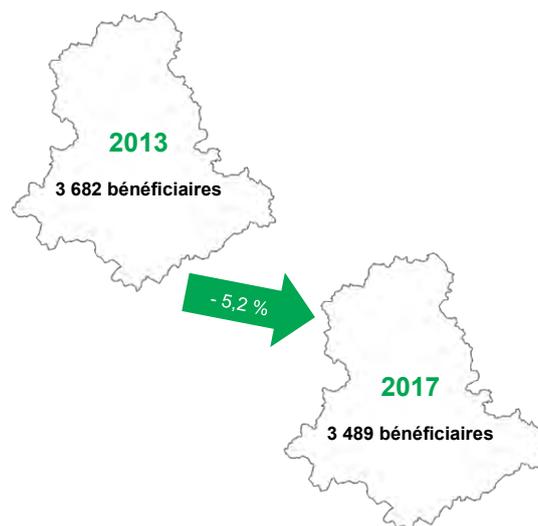
Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	86,9	82,9	85,8	-1,1
DPU	59,2	-	-	-
DPB	-	31,4	29,2	-
Verdissement	-	19,2	20,0	-
Paiement redistributif *	-	4,1	8,0	-
Paiement additionnel JA	-	0,4	0,5	-
Total aides découplées	59,2	55,1	57,8	-1,4
Aide aux bovins allaitants	22,4	21,4	20,9	-1,5
Aides aux bovins laitiers	0,1	0,3	s	-
Aides ovins/caprins	5,2	5,5	5,2	+0,0
Aides aux protéines végétales	0,0	0,6	1,5	+1,5
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	s	-
Total aides couplées	27,7	27,8	28,0	+0,3
2^e pilier	11,4	19,5	21,1	+9,7
ICHN	8,7	19,5	21,1	+12,4
PHAE	2,8	-	0,0	-2,8
Agriculture biologique	1,6	2,2	0,0	-1,6
MAET/MAEC	0,6	1,9	0,0	-0,6
dont MAEC SHP	-	0,0	0,0	-
dont MAEC LOC	-	0,1	0,0	-
Assurance récolte	0,1	0,2	0,2	+0,1
TOTAL GÉNÉRAL**	98,3	102,4	106,9	+8,6



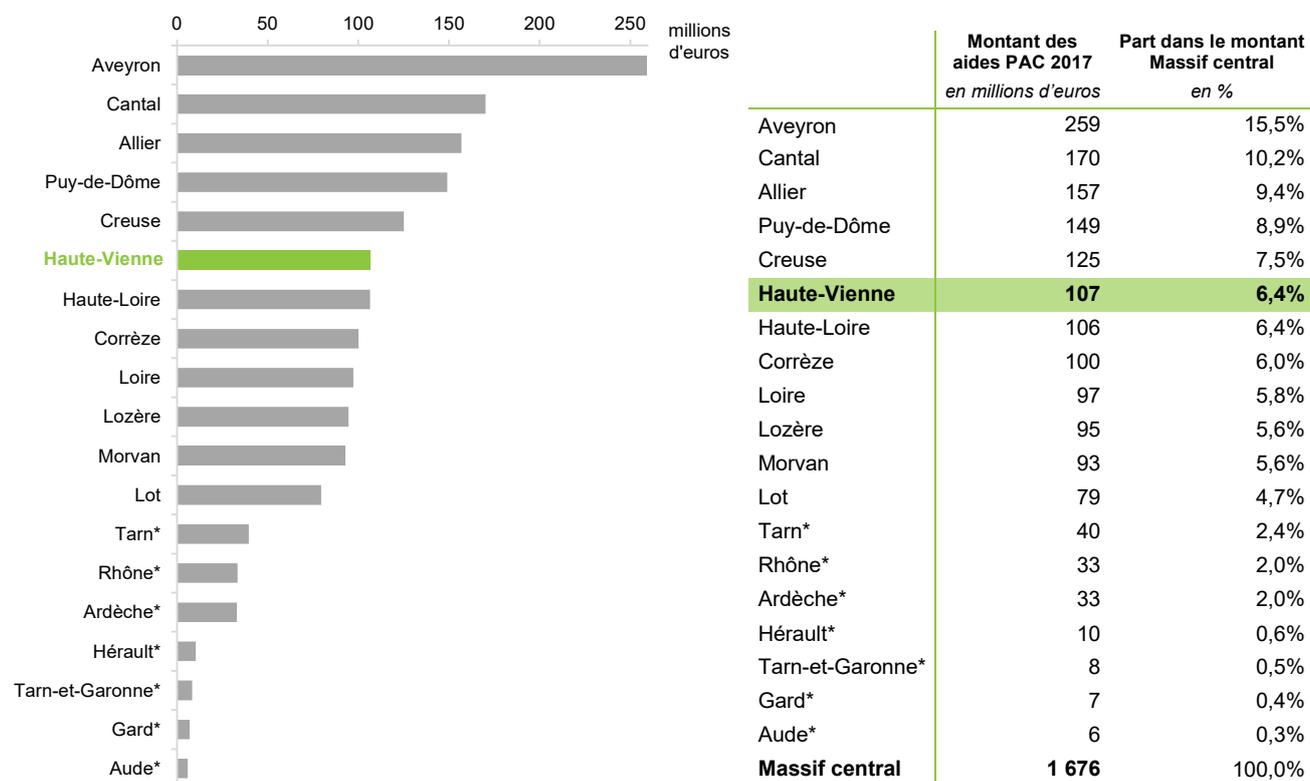
-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

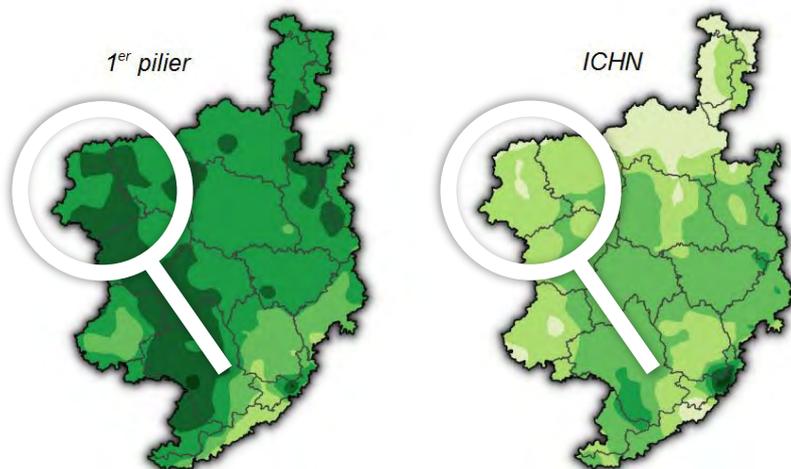
Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017



Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

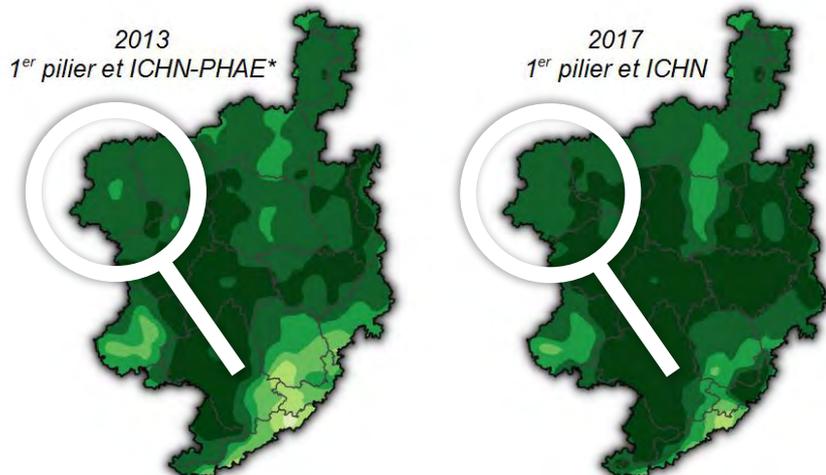
- Aides du 1^{er} pilier comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU sur l'ouest et le centre du département, et entre 300 et 400 €/ha de SAU ailleurs
- ICHN majoritairement comprise entre 75 et 150 €/ha de SAU

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

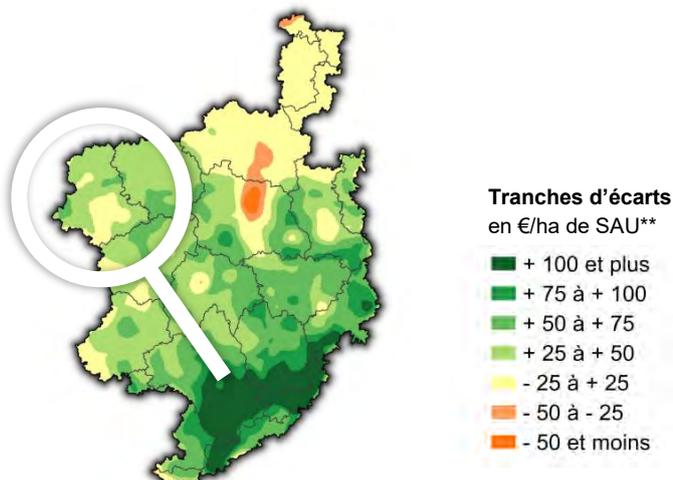
- Stabilité globale du niveau d'aide sur le département
- Extension de la zone à 400 €/ha et plus sur les marges est et sud-est du département

Montant en €/ha de SAU*



* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Augmentation des aides entre +25 et +50 €/ha de SAU sur le nord, l'ouest, et le pourtour sud-est du département
- Stabilité des montants sur la partie centrale et sud du département

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017	
1 ^{er} pilier	Aides découplées		Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Prime de maintien du troupeau de vaches allaitantes (PMTVA) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide au lait de montagne Aide aux ovins Aide aux caprins	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac	Aide aux légumineuses fourragères destinées à la déshydratation Aide aux protéagineux Aide aux légumineuses fourragères Aide aux semences de légumineuses fourragères Aide aux semences de graminées Aide au soja Aide au blé dur Aide aux pommes de terre féculières Aide au chanvre Aide au houblon Aide aux cerises transformées Aide aux pêches transformées Aide aux poires transformées Aide aux prunes transformées Aide aux tomates transformées
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)	Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte	

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

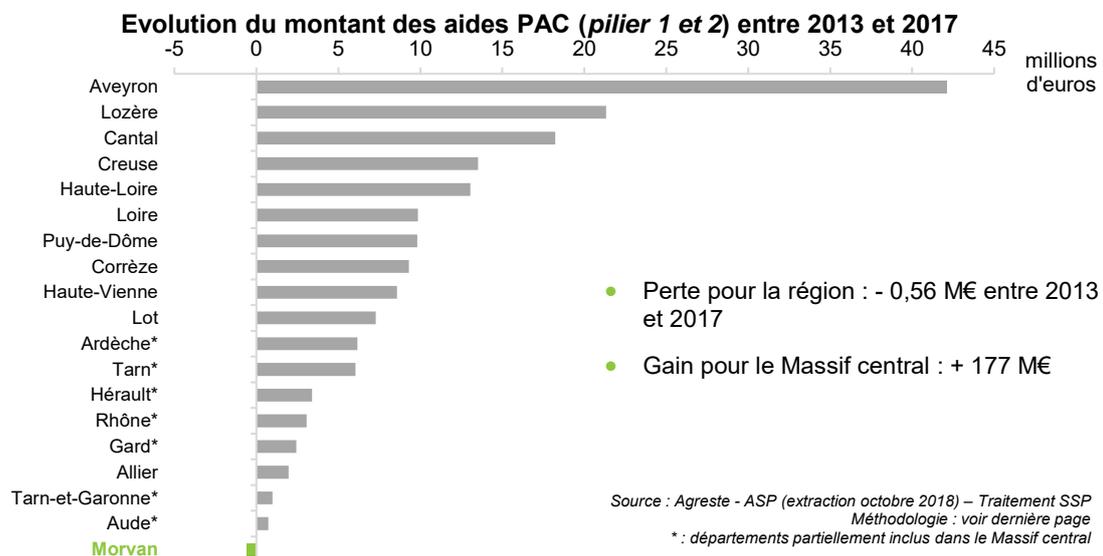


Bilan PAC 2013-2017 dans le Massif central MORVAN

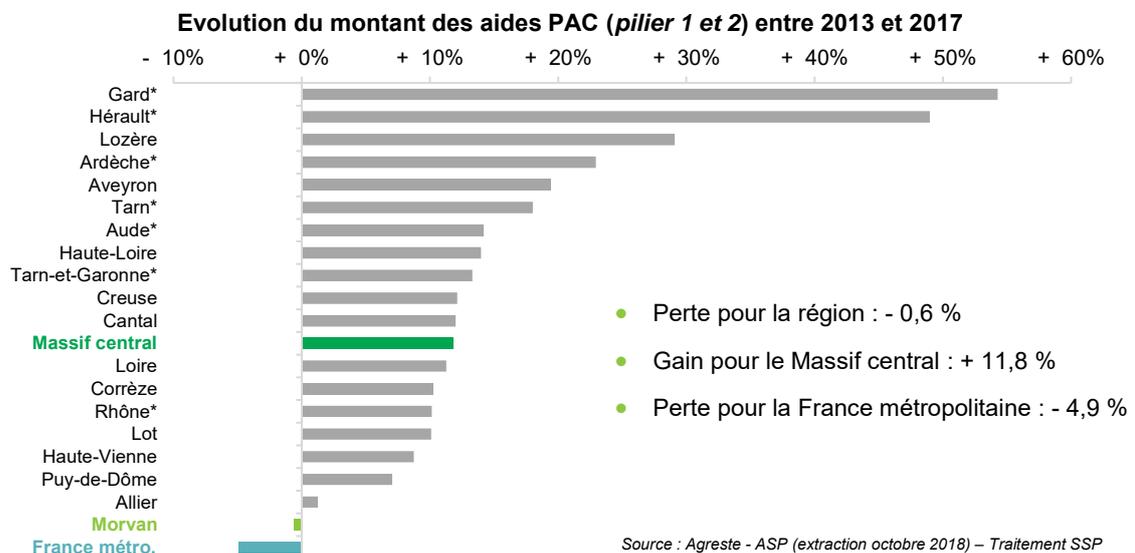
Fiches départementales à l'échelle du Massif central réalisées avec le concours du SRISET de la DRAAF Auvergne Rhône-Alpes et complémentaires de la publication Agreste FlashInfo n°6 Bilan PAC

NB : La zone « Morvan » regroupe les départements de Bourgogne-Franche-Comté partiellement inclus dans le périmètre du Massif central (Côte-d'Or, Yonne, Nièvre, Saône-et-Loire).

Le Morvan, région déficitaire de la réforme sur le Massif central en évolution absolue



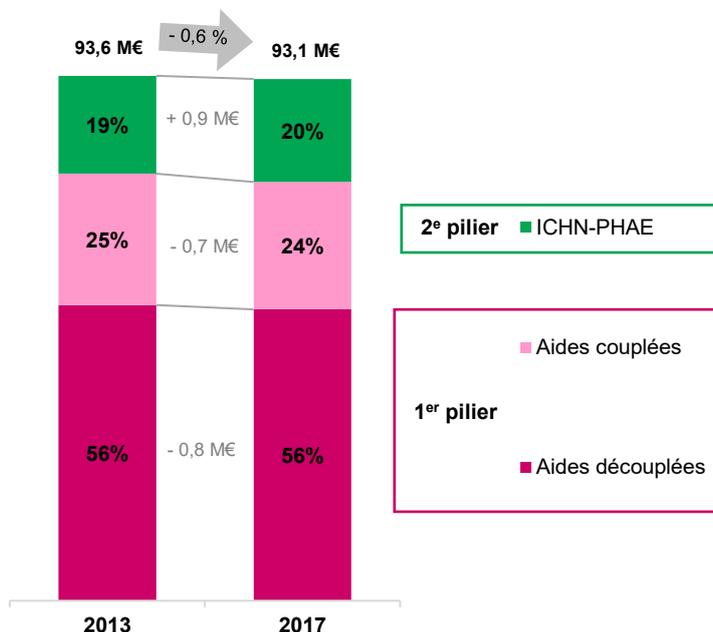
Le Morvan, région du Massif central déficitaire de la réforme en évolution relative



Une baisse des aides du 1^{er} pilier, non totalement compensée par une augmentation du 2^e pilier

Comparaison des aides par catégorie

- Montant global des aides de 93,1 M€ en 2017
- Baisse des aides couplées (- 0,7 M€) et découplées (- 0,8 M€)
- Diminution légère du poids du 1^{er} pilier dans le montant total des aides (- 1 point entre 2013 et 2017)
- Augmentation des aides du 2^e pilier (+ 0,9 M€ et + 1 points)

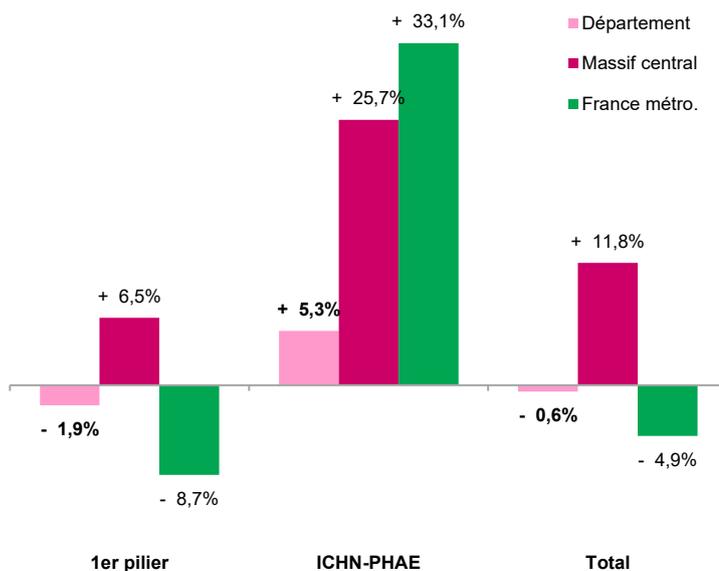


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Un territoire déficitaire de la réforme pour le 1^{er} pilier mais bénéficiaire pour le 2^e pilier

Evolution des aides par catégorie sur la période 2013-2017

- Diminution du montant total des aides entre 2013 et 2017 contrairement à l'évolution positive au niveau du Massif central
- Une diminution des aides du 1^{er} pilier de 1,9 %, à l'inverse de la tendance globale du Massif central
- Augmentation du 2^e pilier, bien moins importante que dans le Massif central

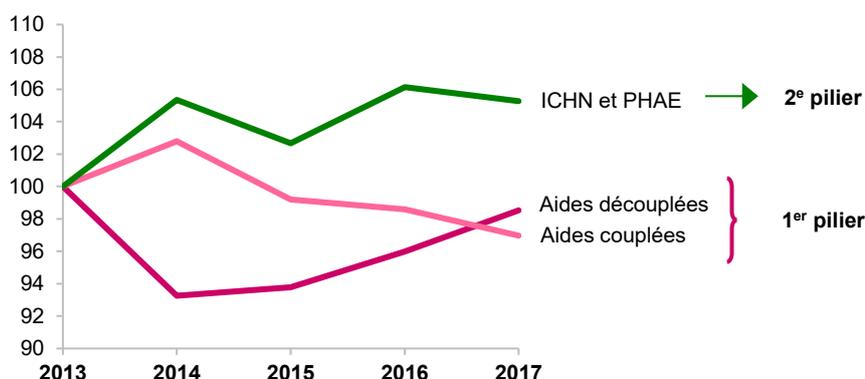


Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation des aides du 2^e pilier mais diminution globale des aides du 1^{er} pilier

Évolution des montants d'aide de 2013 à 2017 par catégorie

Base 100 en 2013



- Augmentation globale des aides du 2^e pilier de 2013 à 2017
- Baisse des aides couplées depuis 2014
- Diminution des aides découplées en 2014 puis augmentation régulière grâce au paiement redistributif :
 - Effet positif de la convergence
 - Revalorisation du paiement redistributif

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Augmentation du montant moyen d'aides par bénéficiaire entre 2013 et 2017

- Augmentation du montant total moins forte que sur le Massif central (+ 4 261 € contre + 5 220 €)
- Augmentation plus forte des aides découplées sur le Morvan (+ 2 099 €) que sur le Massif central (+ 1 798 €)
- Un montant moyen total sur le Morvan 40 % supérieur au montant moyen sur le Massif central (45 005 € contre 31 601 € en 2017)

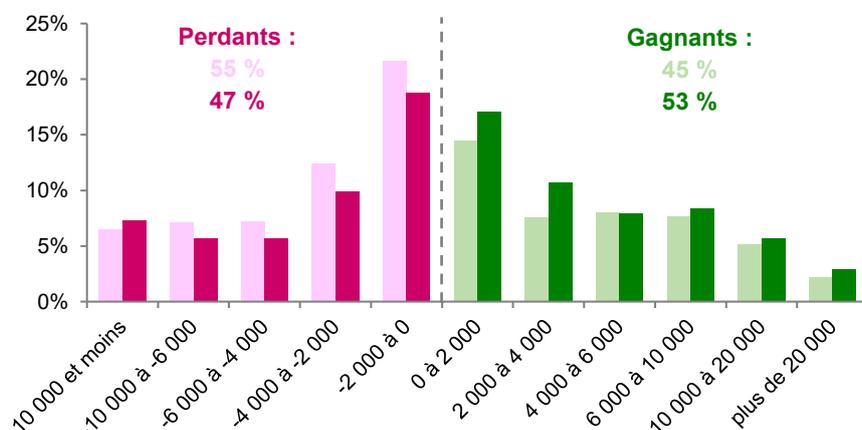
Montant moyen des aides par exploitation bénéficiaire

	1 ^{er} pilier			2 ^e pilier	Toutes aides PAC
	Aides découplées	Aides couplées	Toutes aides	ICHN-PHAE	
2013 (€)	23 105	12 094	33 206	9 514	40 745
2015 (€)	22 493	12 964	33 060	10 464	41 200
2017 (€)	25 204	13 105	36 136	11 234	45 005
Gain / perte entre 2013 et 2017 (€)	+ 2 099	+ 1 011	+ 2 930	+ 1 720	+ 4 261
(%)	+ 9,1	+ 8,4	+ 8,8	+ 18,1	+ 10,5

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Impact positif de la réforme pour plus de la moitié des exploitations en 2017

Part des exploitations par tranche de gain/perte entre 2013 et 2017



- En 2015 : 45 % d'exploitations gagnantes
En 2017 : 53 % d'exploitations gagnantes (soit +8 points)
- Augmentation de 4 000 € ou plus pour 25 % des exploitations
- Perte supérieure à 4 000 € pour 19 % des exploitations

Perdants / Gagnants

Evolution 2013-2015
Evolution 2013-2017

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Montant total des aides par catégorie sur la période 2013-2017

	Montant total des aides			Evolution 2013-2017 (millions d'€)
	2013 (millions d'€)	2015 (millions d'€)	2017 (millions d'€)	
1^{er} pilier	76,2	72,8	74,7	-1,5
DPU	52,7	0,0	0,0	-52,7
DPB	0,0	28,6	27,2	27,2
Verdissement	0,0	17,5	18,7	18,7
Paiement redistributif *	0,0	2,9	5,7	5,7
Paiement additionnel JA	0,0	0,4	0,4	0,4
Total aides découplées	52,7	49,5	52,0	-0,8
Aide aux bovins allaitants	22,3	21,8	20,9	-1,4
Aides aux bovins laitiers	0,0	0,0	0,0	0,0
Aides ovins/caprins	1,0	1,0	1,0	-0,1
Aides aux protéines végétales	0,0	0,4	0,8	0,7
Autres aides couplées végétales	0,0	0,0	0,0	0,0
Total aides couplées	23,4	23,3	22,7	-0,7
2^e pilier	17,5	17,9	18,4	0,9
ICHN	8,5	17,9	18,4	9,9
PHAE	9,0	0,0	0,0	-9,0
Agriculture biologique	0,5	0,9	0,0	-0,5
MAET/MAEC	2,0	4,1	0,0	-2,0
dont MAEC SHP	0,0	2,8	0,0	0,0
dont MAEC LOC	0,0	1,1	0,0	0,0
Assurance récolte	0,1	0,2	0,4	0,2
TOTAL GÉNÉRAL**	93,6	90,7	93,1	-0,6

-- : sans objet / ND : non disponible

* Aide valorisant les productions à forte valeur ajoutée ou génératrice d'emploi, qui se font sur des exploitations de taille inférieure à la moyenne, l'élevage laitier par exemple.

** Hors agriculture biologique, MAE, Assurance récolte.

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Attention, ne sont prises en compte que les données des communes des départements incluses dans le périmètre du Massif central.

Part de la SAU du département située dans le Massif central en 2017 : 15 %

Part des bénéficiaires du département situés dans le Massif central en 2017 : 16 %



2013

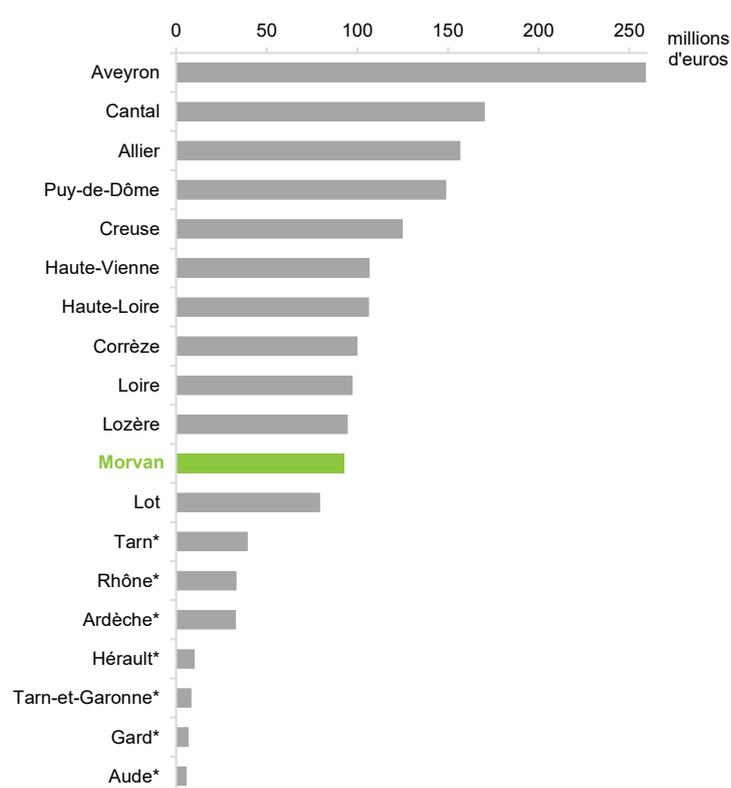
2 298 bénéficiaires



2017

2 068 bénéficiaires

Montant des aides PAC (1^{er} pilier et ICHN) par département en 2017

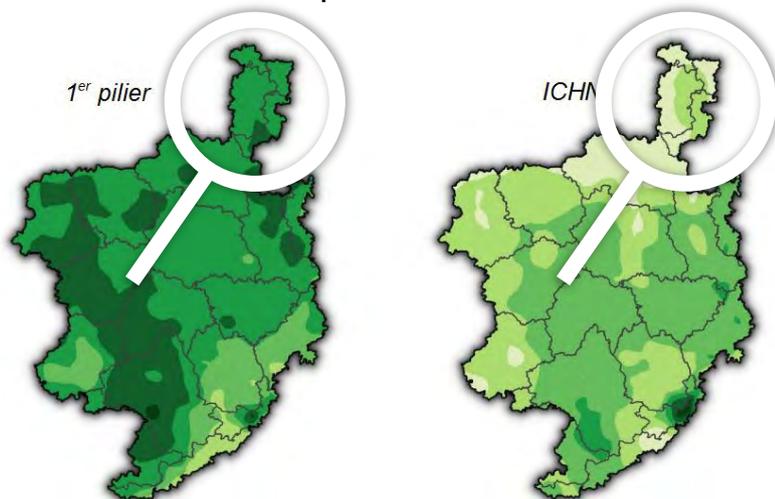


Département	Montant des aides PAC 2017 en millions d'euros	Part dans le montant Massif central en %
Aveyron	259	15,5%
Cantal	170	10,2%
Allier	157	9,4%
Puy-de-Dôme	149	8,9%
Creuse	125	7,5%
Haute-Vienne	107	6,4%
Haute-Loire	106	6,4%
Corrèze	100	6,0%
Loire	97	5,8%
Lozère	95	5,6%
Morvan	93	5,6%
Lot	79	4,7%
Tarn*	40	2,4%
Rhône*	33	2,0%
Ardèche*	33	2,0%
Hérault*	10	0,6%
Tarn-et-Garonne*	8	0,5%
Gard*	7	0,4%
Aude*	6	0,3%
Massif central	1 676	100,0%

Source : Agreste - ASP (extraction octobre 2018) – Traitement SSP

Des évolutions territoriales contrastées

Montant des aides en 2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

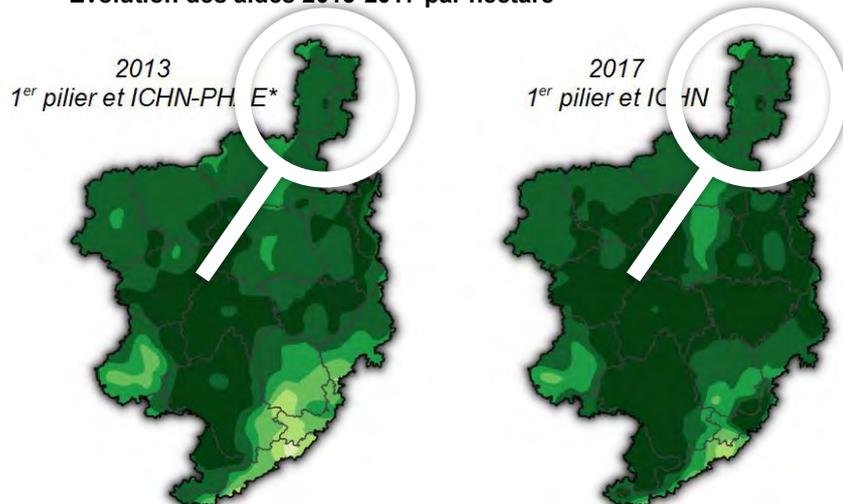
- Aides du 1^{er} pilier majoritairement comprises entre 225 et 300 €/ha de SAU
- ICHN :
 - entre 75 et 150 €/ha dans le centre et l'est du Morvan
 - 75 €/ha et moins dans le reste de la zone (pourtours sud, ouest et nord)

Montant en €/ha de SAU*



* Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution des aides 2013-2017 par hectare



Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

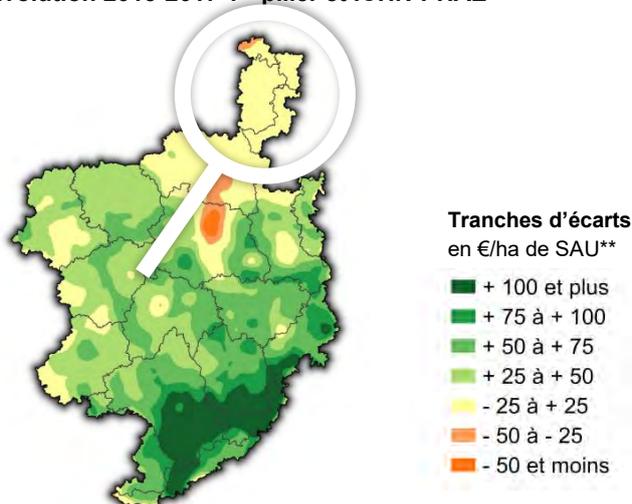
- Relative stabilité du niveau des aides par unité de surface dans le Morvan
- Des aides comprises entre 300 et 400 €/ha dans la majeure partie de la zone

Montant en €/ha de SAU*

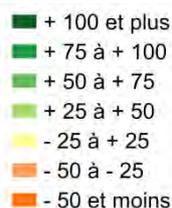


* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Évolution 2013-2017 1^{er} pilier et ICHN-PHAE*



Tranches d'écart en €/ha de SAU**



- Stabilité globale des aides sur la zone

* Exclusion des bénéficiaires de la PHAE des entités collectives
** Montant des aides et surfaces localisées au siège de l'exploitation
** SAU des bénéficiaires de l'aide (1^{er} pilier et/ou ICHN)

Source : Agreste - ASP (extraction 2018) – Traitement SSP
©IGN - BDCARTO®

Réalisation cartes : Émeline Brulurut (DRAAF/SRISET)

Éléments méthodologiques pris en compte pour le bilan des aides 2013-2017

Les montants des aides sont ceux versés au titre de chacune des campagnes. Les montants des aides du 1^{er} pilier sont présentés hors remboursement de la discipline financière.

		2013	2017
1 ^{er} pilier	Aides découplées	Paielement unique (DPU)	Paielement de base (DPB) Paielement vert Paielement redistributif Paielement additionnel pour les jeunes agriculteurs
	Aides couplées	Aides couplées animales	Aide aux bovins allaitants (ABA) Aide aux bovins laitiers (ABL) Aide aux veaux sous la mère et bio Aide aux ovins Aide aux caprins
		Aides couplées végétales	Aide aux légumineuses déshydratées Aide aux protéagineux Aide qualité blé dur Aide qualité tabac
	2 ^e pilier (aides prises en compte dans les cartes et graphiques)		Indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) Prime herbagère agro-environnementale (PHAE)
2 ^e pilier (aides non prises en compte dans les cartes et tableaux, mais indiquées dans le tableau en annexe)		Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales territorialisées* (MAET) Assurance récolte	Aides à la conversion et au maintien de l'Agriculture Biologique Mesures agro-environnementales et climatiques* (MAEC), dont : - Systèmes herbagers et pastoraux (SHP) : montant estimé par le SSP en 2017 - Localisées (LOC) Assurance récolte

Conception, méthodologie et traitement des données : AGRESTE / DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes

Composition, rédaction et réalisation : SIDAM

Pour en savoir plus, consultez :

- la fiche « Bilan de la PAC 2013-2017 » du Massif central, les données chiffrées et les graphiques du FlashInfo n° 6 au format tableur sur le site de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>
- les fiches « Bilan de la PAC 2013-2017 » de chacun des départements du Massif central, les données chiffrées et les graphiques au format tableur sur le site du SIDAM <http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/Bilan-PAC-2013-2017>



SIDAM
Cité régionale de l'agriculture
9 allée Pierre de Fermat – 63170 Aubière
Tél. : 04 73 28 78 33 – Courriel : sidam@aura.chambagri.fr
Internet : www.sidam-massifcentral.fr



Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
Service régional de l'information statistique, économique et territoriale
16B rue Aimé Rudel – BP45 – 63370 Lempdes
Tél. : 04 73 42 16 02
Courriel : infostat.draaf-auvergne-rhone-alpes@agriculture.gouv.fr
Internet : www.draaf-auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr
www.agreste.agriculture.gouv.fr

